

MONTAGNETTE



PROJET

DE

TERRITOIRE 2024 > 2030

CRAU



ARLES



CAMARGUE





PROJET DE TERRITOIRE
2024
ET 2030

PROJET DE 2024
TERRITOIRE
2030

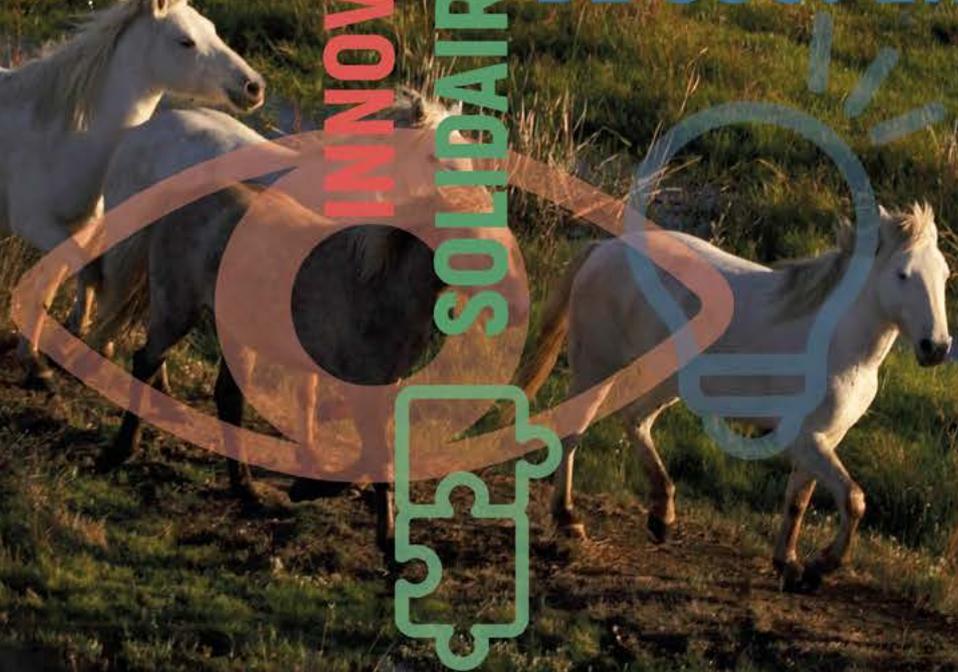
UN PROJET COMMUN

POUR
UN TERRITOIRE

EN TRANSITIONS
DE COOPÉRATIONS

INNOVANT

SOLIDAIRE



LE MOT DU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ET MAIRE D'ARLES

L'automne 2023 a marqué le début d'une étape fondatrice pour notre territoire intercommunal avec l'élaboration de notre nouveau projet de territoire, faisant suite à notre engagement initial pris avec le Contrat de Relance et de Transition Écologique en 2020. Cette démarche est l'expression de notre volonté collective de bâtir un futur plus durable et prospère pour tous les habitants de notre territoire reconnu pour ses richesses patrimoniales, naturelles et culturelles au sein d'un cadre de vie provençal unique.

Le projet de territoire que nous construisons ensemble est le fruit d'une large concertation qui a mobilisé plus d'une centaine d'acteurs et de partenaires d'horizons divers. Grâce à vous : élus, techniciens, communes, partenaires institutionnels et financiers, acteurs économiques, culturels, associations et citoyens, nous avons pu définir quatre grandes ambitions qui vont guider nos actions, nos politiques publiques, pour assurer l'avenir durable de notre territoire.

Quatre impératifs se posent à nous et aux générations futures pour notre territoire :

Réussir les transitions écologiques : nous agissons concrètement pour un environnement durable en optimisant l'utilisation de l'eau, en promouvant l'économie circulaire et en mettant l'accent sur les énergies renouvelables pour répondre à nos besoins futurs ;

Promouvoir un bassin de vie attractif : nous dynamisons notre territoire en stimulant et créant l'économie de demain, en attirant de nouvelles entreprises, en développant de nouvelles filières et en renforçant les piliers de notre économie locale, en innovant et en développant un tourisme responsable qui protège tout en mettant en valeur notre patrimoine naturel et culturel ;

Soutenir les transitions sociétales : au cœur de notre mission, nous nous engageons à offrir à tous des chances égales, en développant des logements accessibles et en soutenant une mobilité durable ;

Développer les coopérations : nous consolidons les partenariats publics et privés à tous les niveaux, ce qui renforce notre capacité à travailler ensemble pour le bien-être collectif et la préservation de notre identité.

Ce projet n'est pas simplement une suite de directives, mais un véritable plan d'actions qui intègre les projets déjà engagés par la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, les projets de demain, et également vos idées et suggestions recueillies lors des temps de concertation. Il est le reflet d'une ambition partagée de voir notre territoire non seulement vivre mais également prospérer et accueillir de nouvelles populations face aux défis actuels et futurs. Les temps de concertation, tels que le Comité des partenaires du 8 février 2024, ont été des instances précieuses pour la structuration de ce projet. Ces rencontres ont confirmé l'importance de préserver notre environnement et d'adopter une démarche durable et résiliente qui imprègne désormais l'ensemble de nos politiques communautaires. Je veux saluer également l'engagement sans faille de nos partenaires institutionnels, et en premier lieu l'Etat, la Région Sud et le Département des Bouches-du-Rhône, qui n'ont jamais cessé de soutenir notre territoire. Leur appui nous est non seulement précieux mais indispensable.

Nous nous engageons à maintenir cette dynamique de dialogue ouvert et constructif. Votre participation continue est essentielle pour que ce projet de territoire ne soit pas seulement celui des élus et des techniciens, mais celui de toutes et tous, partenaires, habitantes et habitants du territoire. Ensemble, nous avons la capacité de définir et de réaliser un projet de territoire qui réponde véritablement aux attentes et besoins de chacun. Ensemble, continuons à cultiver et à concrétiser notre vision pour notre territoire. Ensemble, nous pouvons bâtir un avenir durable et innovant, en mettant en valeur nos ressources et notre culture locale et en favorisant la collaboration et la synergie entre tous les acteurs du territoire.



© Michel Serra

Patrick de Carolis

« **ACCM 2030 :
ÉNERGIES
COMMUNES
POUR UN
DÉVELOPPEMENT
DURABLE** »

LE MOT DU PRÉSIDENT Patrick de Carolis	p.3
UN PROJET POUR LE TERRITOIRE ACCM	p.6
UN TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE UNI ET ENGAGÉ POUR RELEVER LE DÉFI DES TRANSITIONS	p.7
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, SOCLE DU PROJET DE TERRITOIRE	p.8
UN PROJET DE TERRITOIRE COROLLAIRE DU PACTE DE GOUVERNANCE, DU PACTE FINANCIER ET FISCAL ET DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	p.9
L'ACTUALISATION DU PROJET DE TERRITOIRE, UNE DEMARCHE CONCERTÉE	p.10
DU DIAGNOSTIC À LA PROSPECTIVE - PORTRAIT DU TERRITOIRE	p.12
LES 4 AMBITIONS DU PROJET EN UN CLIN D'ŒIL	p.30
 AMBITION 1 RÉUSSIR LES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES	p.32
Orientation 1 Contribuer à lutter contre les effets du changement climatique	p.34
Orientation 2 Gérer de manière responsable la ressource en eau	p.36
Orientation 3 Réduire les déchets et promouvoir leur réutilisation	p.38
Orientation 4 Relever le défi de la transition écologique et énergétique à l'échelle du territoire	p.40
 AMBITION 2 PROMOUVOIR UN BASSIN DE VIE ATTRACTIF	p.42
Orientation 5 Promouvoir un tourisme durable et authentique entre nature et culture	p.44
Orientation 6 Soutenir l'économie de proximité et le dynamisme des centres urbains	p.46
Orientation 7 Encourager le développement des filières économiques stratégiques	p.48
Orientation 8 Développer l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation	p.50
Orientation 9 Promouvoir la modernité au travers de grands projets d'aménagement	p.52
Zoom sur les grands projets d'aménagement	p.54
 AMBITION 3 SOUTENIR LES TRANSITIONS SOCIÉTALES	p.58
Orientation 10 Développer une offre d'habitat adaptée aux attentes du territoire et aux enjeux environnementaux	p.60
Orientation 11 Favoriser le développement des mobilités actives et bas carbone	p.62
Orientation 12 Accompagner le développement de la qualité du cadre de vie	p.64
Orientation 13 Poursuivre le développement urbain des quartiers prioritaires	p.66
Orientation 14 Favoriser l'insertion sociale et professionnelle	p.68
 AMBITION 4 DÉVELOPPER LES COOPÉRATIONS	p.70
Orientation 15 Inscrire le Projet de territoire dans des partenariats et coopérations à l'échelle régionale	p.72
Orientation 16 Impulser la création d'instances de coopération territoriale	p.74
Orientation 17 Assurer un service public plus proche des habitants et adapté aux évolutions de notre environnement	p.76
Orientation 18 Soutenir les richesses culturelles et patrimoniales du territoire	p.78
UN COMITÉ DES PARTENAIRES ÉLARGI POUR COCONSTRUIRE LE PROJET DE TERRITOIRE	p.80
...ET DEMAIN ?	p.82



UN PROJET POUR LE TERRITOIRE ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE

Parmi les 5 plus grandes communautés d'agglomération de France, la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'étend sur une superficie de 1 445 km² dont 90% sont des espaces non urbanisés. Créée en 2004, elle est composée de six communes : Arles, Boulbon, Saint-Martin-de-Crau, Saintes-Maries-de-la-Mer, Saint-Pierre-de-Mézoargues et Tarascon. La distance géographique entre les deux points les plus éloignés du territoire sur l'axe nord-sud est de 72 kilomètres (de Boulbon à la plage de Piémanson).

Avec une population de 84 617 habitants, sa densité de population est inférieure de moitié à la moyenne nationale (58,6 habitants au km²). Elle représente 30% de la surface du département pour 8% de sa population. ACCM est frontalière du département du Gard dont la ville centre, Nîmes, à 15 minutes en voiture, est une zone d'attrait commercial et touristique fort.

ACCM est compétente, aux côtés de ses communes membres, en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat, de politique de la ville, de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, de création et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, d'eau, d'assainissement des eaux usées, de gestion des eaux pluviales urbaines, de construction et de gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, de protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, de participation au programme de démoustication, d'information géographique, de développement numérique du territoire, de participation au programme de réduction de la vulnérabilité aux inondations (ReVITeR).

ACCM a délégué au Symadrem (syndicat mixte interrégional d'aménagement des digues du delta du Rhône et de la mer) sa compétence Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et au PETR du Pays d'Arles l'élaboration du Scot valant PCAET.

BOULBON

1537 habitants | 79 habitants/km²

SAINT-PIERRE-DE-MÉZOARGUES

227 habitants | 54 habitants/km²

TARASCON

15 562 habitants | 209 habitants/km²

ARLES

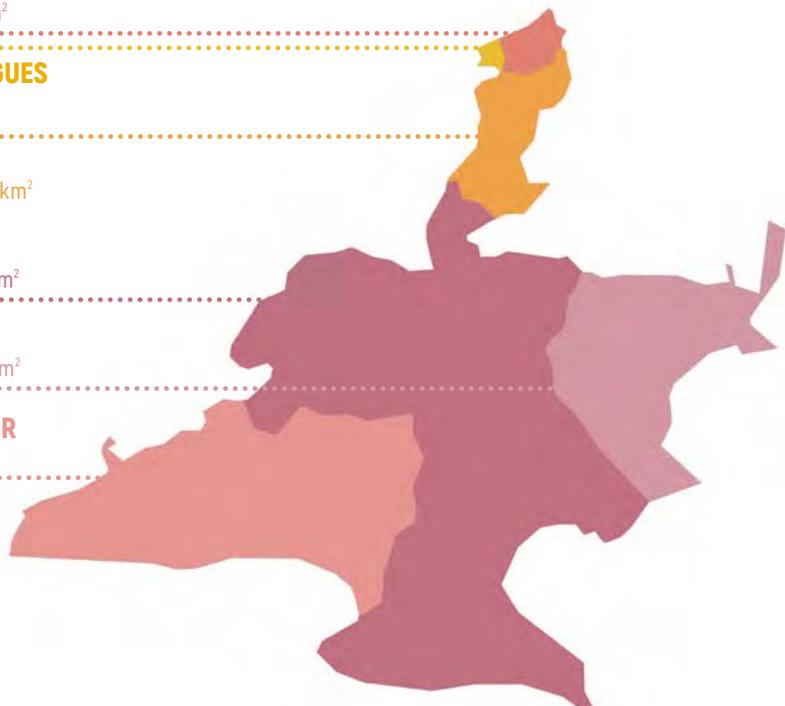
51 121 habitants | 66 habitants/km²

SAINT-MARTIN-DE-CRAU

14 027 habitants | 64 habitants/km²

SAINTE-MARIES-DE-LA-MER

2143 habitants | 6 habitants/km²



UN TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE UNI ET ENGAGÉ POUR RELEVER LE DÉFI DES TRANSITIONS

Avec l'actualisation de son Projet de territoire, la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette affiche sa volonté de contribuer à un développement durable et équilibré du territoire, un développement qui sait prendre en compte les évolutions climatiques, économiques, sociétales, la nécessaire préservation d'un environnement naturel unique et agricole de haute qualité afin de s'inscrire pleinement dans la transition écologique.

Un territoire en transitions

Avec plus de 80% d'espaces naturels protégés, le territoire communautaire est face à un défi : construire un équilibre vertueux entre la préservation de son environnement à haute valeur ajoutée et soutenir une agriculture locale tant historique qu'innovante en termes environnementaux tout en créant un écosystème favorable à la richesse économique, la création d'entreprises et d'emplois. Ce défi est engagé sur un territoire soumis à des règles de constructibilité fortes en raison notamment des risques d'inondations du Rhône et dans un contexte de sobriété foncière exigée par la loi Climat et résilience du 22 août 2021. Localement, cela se traduira par des actions adaptées.

Un territoire innovant

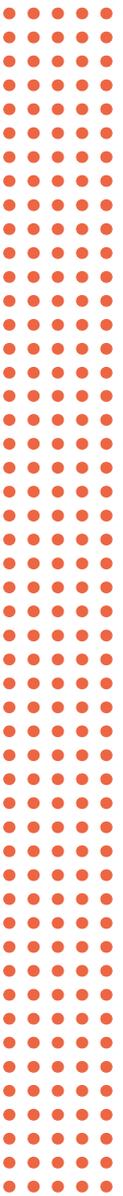
Le territoire est marqué par la présence de plus en plus nombreuse d'entreprises de la filière des industries culturelles et créatives et par de nombreuses manifestations culturelles de renommée nationale et internationale. Ce tissu économique et culturel riche est un vecteur de développement économique et de création d'emplois. Accompagner son ancrage en créant les conditions d'un écosystème favorable à son attractivité est l'objectif.

Un territoire solidaire

Le territoire est marqué par des disparités socio-économiques fortes, la présence de quatre quartiers prioritaires politique de la ville, un taux de chômage élevé même si une tendance à la baisse est constatée. Améliorer la qualité et les conditions de vie des habitants, tant en termes de logement, de mobilité, d'éducation, d'accès à la santé, de sécurité, sont des leviers incontournables pour favoriser l'élévation du niveau de vie des habitants les plus fragiles et développer la qualité du cadre de vie de l'ensemble de la population.

Un territoire de coopérations

Un territoire ne peut se développer dans un repli sur soi. Les coopérations intérieures et extérieures sont sources de développement, de partage et de richesses. Le développement des coopérations est ainsi une nécessité et un gage de dynamisme que le territoire a l'ambition de relever.



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, SOCLE DU PROJET DE TERRITOIRE

La stratégie du Projet de territoire résulte du croisement et de l'implémentation de différentes approches convoquées pour son élaboration. Elle traduit la conciliation entre une situation de départ qui s'appuie :

- sur un diagnostic étayé par des données objectives,
- sur la vision politique des élus, maires des communes et président de l'agglomération,
- sur un volet plus sensible, le territoire tel qu'il est vécu et perçu par les techniciens, par les partenaires et par les habitants ayant participé aux temps de concertation,
- sur l'image projetée d'un territoire désiré et désirable, reposant à la fois sur les enseignements du Comité des partenaires et l'ambition politique portée par les élus.

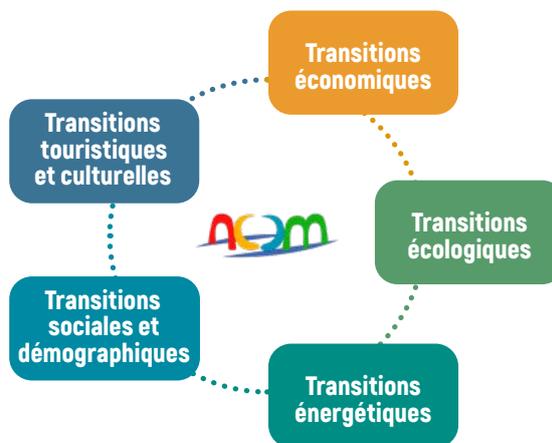
Le bon déploiement de cette stratégie sur l'ensemble du territoire repose sur des principes de coopération politique. Il s'agit de fédérer les 6 communes d'ACCM autour d'une vision partagée de leur territoire intercommunal, en dépassant les intérêts communaux. L'objectif est de garantir des actions cohérentes qui se réalisent au plus près des habitants et à leur service. Cette proximité d'action permettra à la population de mieux connaître le rôle d'ACCM et ses compétences, de s'approprier le Projet de territoire et percevoir l'action publique de leur communauté d'agglomération au quotidien.

La question du développement durable et de l'adaptation du territoire au changement climatique a été au centre des préoccupations des élus. Le Président, Patrick de CAROLIS, et les maires d'ACCM ont souhaité que cette thématique constitue le socle de réflexion pour guider les stratégies du Projet de territoire. L'objectif ne vise pas la décroissance mais plutôt l'engagement d'ACCM dans les différentes transitions (voir ci-contre) nécessaires pour relever le défi du changement climatique et de la raréfaction des ressources naturelles.

Le défi du développement du territoire face aux effets du changement climatique s'articule autour de deux approches :

L'adaptation vise à améliorer la résilience territoriale face aux impacts déjà perceptibles et inévitables du réchauffement climatique, par une adaptation des infrastructures et des pratiques garantissant une pérennité environnementale et sociale ;

L'atténuation quant à elle se concentre sur la réduction de l'empreinte carbone, cherchant à minimiser les émissions de gaz à effet de serre tout en maximisant la séquestration du carbone, transformant ainsi le territoire en un acteur clé de la lutte contre le changement climatique.



La stratégie employée pour le Projet de territoire englobe des transitions intégrées incluant les sphères touristiques, culturelles, économiques, écologiques, sociales, démographiques et énergétiques. Ces transitions sont perçues comme des leviers cruciaux pour réinventer le modèle de développement, augmenter l'attractivité du territoire et instaurer une nouvelle ère de cohésion ainsi que de solidarité sociale et territoriale. En intégrant des approches de conservation environnementale, cette stratégie aspire à forger un avenir où la durabilité est intrinsèquement liée à la prospérité économique et sociale. Cela illustre un engagement profond envers un développement durable et équilibré.

UN PROJET DE TERRITOIRE COROLLAIRE DU PACTE DE GOUVERNANCE, DU PACTE FINANCIER ET FISCAL ET DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

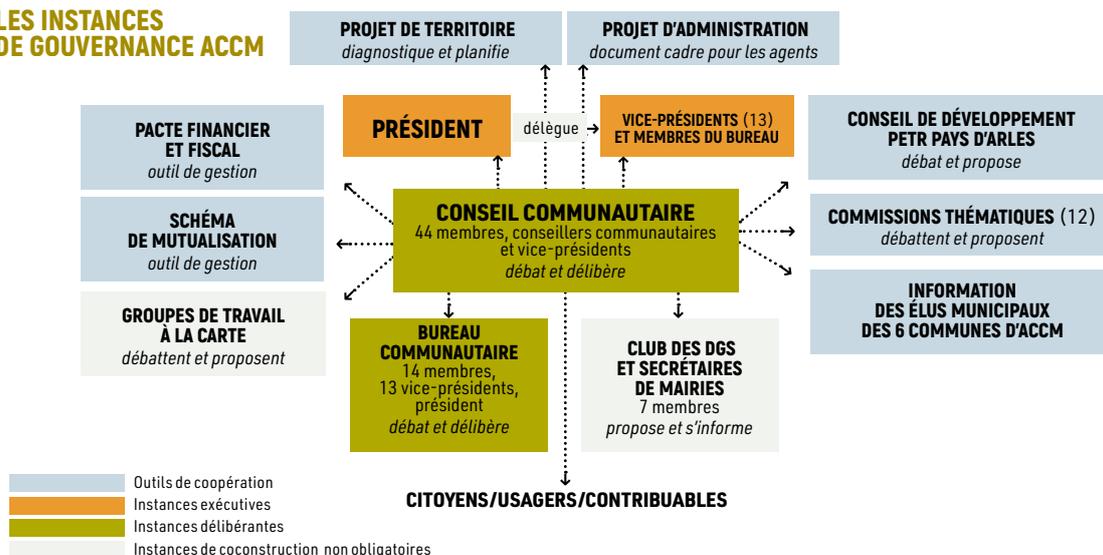
Dans les objectifs ainsi définis, le Projet de territoire donne le sens de l'action publique que le président, les vice-présidents, les maires des communes s'engagent à porter en faveur du territoire.

Le présent document synthétise et articule l'ensemble des ambitions pour la plupart inscrites et votées dans les différents schémas stratégiques et dans les différents budgets. Il donne à voir les engagements et les actions portés dans chacune des 16 politiques publiques pilotées par la CA ACCM. Inscrit au-delà du temps du mandat, il présente l'intérêt, quelle que soit la conjoncture, de disposer des fondamentaux de l'action conjointe des communes et de la communauté d'agglomération. Les contractualisations avec les partenaires institutionnels et financiers, qui eux-mêmes procèdent à des révisions de stratégies au regard d'un contexte et d'enjeux qui évoluent fortement, s'en trouvent facilitées.

Ce document veille donc à être en accord avec ces documents contractuels. S'inscrivant en continuité du Pacte de gouvernance de la Communauté d'agglomération adopté en 2022, le Projet de territoire est le corollaire de deux documents, pour l'un élaboré dans la même temporalité et pour l'autre en cours d'élaboration : le Pacte financier et fiscal intercommunal délibéré en juin 2024 et le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) qui sera proposé aux élus communautaires en 2025.

C'est pourquoi ce document se veut programmatique et ne comporte pas les données chiffrées ni le financement des mesures. Il conviendra de se reporter au Pacte financier et fiscal, au PPI et aux budgets votés chaque année pour retrouver les montants relatifs aux opérations inscrites dans le Projet de territoire.

LES INSTANCES DE GOUVERNANCE ACCM



L'ACTUALISATION DU PROJET DE TERRITOIRE, UNE DEMARCHE CONCERTÉE

Un Projet de territoire constitue un cadre stratégique et opérationnel qui oriente l'action de l'institution qui le porte. Il doit permettre de faire converger l'ensemble des politiques publiques vers le dessein commun qu'il définit.

Un Projet de territoire vise à :

- Donner du sens et de la visibilité à l'action communautaire
- Tracer une vision d'avenir du territoire tenant compte des grandes mutations
- Fédérer les acteurs du territoire – habitants, communes, acteurs économiques et associatifs, usagers – autour d'un projet commun
- Instaurer une nouvelle dynamique avec et vis-à-vis des territoires environnants afin de créer les conditions propices au développement

Sa construction repose sur une réflexion collective, partagée et prospective pour définir les choix d'orientations et le cap souhaité.

Elle passe d'abord par une prise de recul qui permet d'établir les forces et les faiblesses actuelles afin de construire, dans un second temps, une vision à long terme du territoire, en intégrant à la réflexion les opportunités futures et l'anticipation des menaces de demain pour le territoire et ses habitants.

Concertation

Constats partagés

Diagnostic

Identification des enjeux

Prospective

Vision d'avenir du territoire

Ambitions

Définition du cap

Stratégie

Construction de la trajectoire

Plan d'actions

Déclinaison de la feuille de route

« Nous avons toujours travaillé en fonction d'un Projet de territoire. Mais il nous a semblé que le Projet de territoire élaboré il y a 3 ans était devenu obsolète car les temps changent. Ils changent très vite avec l'épisode de la pandémie, les transformations économiques et surtout la volonté de faire entrer l'agglomération dans la transition écologique. Donc nous avons travaillé sur une nouvelle feuille de route, un nouveau Projet de territoire. Les 6 maires ont travaillé chacun à leur niveau, les DGS de nos communes, les cadres de notre agglomération. Désormais, nous souhaitons avoir l'avis de l'ensemble des acteurs du territoire chacun dans son domaine, culturel, économique, agricole, associatif, etc. Tous les acteurs qui façonnent et qui font ce territoire. C'est capital.

Aujourd'hui, nous avons de nouveaux défis et notamment celui de la transition écologique sur notre territoire particulier et singulier : un territoire qui offre une nature extraordinaire qui est menacée par le réchauffement climatique, les problèmes liés à la montée de la salinité, le manque d'eau.

Comment essayer, à notre niveau, de préserver et protéger notre nature et notre environnement remarquable tout en dynamisant notre économie ? Comment répondre aux défis de la transition écologique sans s'inscrire dans la décroissance économique tout en agissant à l'échelle du Pays d'Arles, en coopération avec nos deux voisins Terre de Provence et Vallée des Baux Alpilles ?

Pour relever ce défi, nous avons besoin du regard de l'ensemble des acteurs du territoire et c'est sur la base de votre vision et de vos apports que nous bâtirons le prochain Projet de territoire communautaire. »

Patrick de Carolis, maire d'Arles,
président de la Communauté d'agglomération ACCM
en introduction du Comité des partenaires
du 8 février 2024 à la salle des fêtes d'Arles

Le Projet de territoire d'ACCM repose sur une expression plurielle et est élaboré à partir de plusieurs phases bien identifiées :

1 La concertation des élus et des acteurs du territoire d'ACCM

a été au cœur de la démarche d'actualisation du Projet de territoire avec 3 temps majeurs qui se sont tenus en 2023 et 2024 :

- Des rencontres en novembre 2023 avec **les 6 maires et les 6 DGS des communes** d'ACCM pour recueillir leur vision des défis actuels et futurs sur le territoire



© Laure Royan

◀ Un Comité des techniciens

en décembre 2023 proposant des exercices d'idéation pour actualiser les actions du Projet de territoire. Ce Comité a réuni une trentaine d'agents d'ACCM représentant les différentes directions et services et les directeurs généraux des communes de l'agglomération et du PETR du Pays d'Arles



© Timothée Lauzet

◀ Un Comité des partenaires en février

2024 pour contribuer à la construction et à la déclinaison des axes du Projet de territoire. Environ 200 partenaires du territoire ont été conviés au Comité des partenaires : l'ensemble des partenaires institutionnels et financiers de l'agglomération, des partenaires économiques, culturels, touristiques, universitaires, des représentants de fédérations agricoles, des associations d'usagers et les élus communautaires. Près de 130 ont répondu

présents le 8 février 2024 à la salle des fêtes d'Arles pour une matinée de présentation du diagnostic du territoire puis de co-construction du Projet de territoire. (Cf. liste des membres du Comité des partenaires p.80)



© Laure Royan

2 Le diagnostic du territoire

permettant de formaliser les principaux enjeux auxquels le territoire est confronté et auxquels le projet doit répondre .

3 La partie prospective du Projet de territoire qui anticipe les évolutions territoriales futures pour préparer des stratégies adaptatives. Elle vise à explorer des scénarios variés, intégrant des facteurs démographiques, économiques et technologiques, afin de guider le développement durable et la planification à long terme.

4 La définition des axes et orientations stratégiques, véritable armature du projet qui permet de traduire le cap visé.

5 La déclinaison opérationnelle qui identifie un ensemble d'actions qui vont contribuer à amener le territoire vers le cap défini.

◀◀ Quand le cap n'est pas fixé, tous les vents sont contraires. ▶▶

Sénèque

DU DIAGNOSTIC À LA PROSPECTIVE

PORTRAIT DU TERRITOIRE

Dans le cadre de la réalisation de Projet de territoire, une étude diagnostic, puis prospective a été réalisée par l'Agence d'urbanisme du Pays d'Aix à la demande de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette. L'objectif était de proposer aux élus et partenaires une photographie du territoire servant de socle à la construction du Projet de territoire et aux grands enjeux auxquels il se propose de répondre.

Le diagnostic a été présenté lors du Comité des partenaires réuni le 8 février 2024 à la salle des fêtes d'Arles devant près de 130 personnes représentant le monde économique, culturel, touristique, social, universitaire, associatif et la société civile.

L'approche prospective qui en a découlé a été présentée au Comité de pilotage du Projet de territoire le 17 avril 2024. Cet exercice de prospective territoriale sur 15 ans a plusieurs objectifs :

- Compléter le diagnostic et les enjeux afin d'enrichir le Projet de territoire
- Mobiliser de nouveaux indicateurs permettant d'alimenter la stratégie territoriale
- Apporter des éléments de réflexion pour la mise en place d'une stratégie urbaine transversale, décarbonée et adaptée au changement climatique.

Il est présenté dans les pages suivantes une synthèse de ces travaux.

1_ LE POSITIONNEMENT GÉOSTRATÉGIQUE

- **57 habitants au km²** / 120 en France

Un territoire très **étendu** et **peu dense**

(Arles, plus grande commune de France métropolitaine en superficie)

- **Un positionnement stratégique au cœur du delta Rhodanien**

(Aix-en-Provence, Avignon, Nîmes, Montpellier), à la croisée de 2 régions (Région Sud et Occitanie), 2 départements (Bouches-du-Rhône et Gard) et membre du PETR du Pays d'Arles avec *Terre de Provence* et *Vallée des Baux - Alpilles*

- **237 000 déplacements chaque jour sur le territoire**

(résidents, tous motifs confondus)

Un territoire « **traversé** » par de nombreux **flux de transit**

- Mais des **déplacements quotidiens** des habitants essentiellement **internes** au territoire

83% des déplacements sont faits à l'intérieur du territoire (196 000)

ENJEU

Mener une réflexion à l'échelle du Delta pour renforcer les coopérations et proposer un modèle de développement concerté et adapté aux changements climatiques

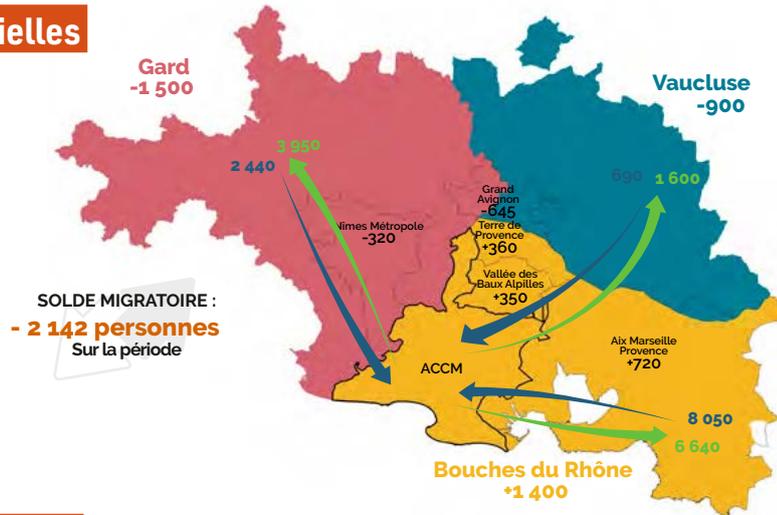


Concernant les flux migratoires que connaît le territoire avec les territoires voisins, le solde est positif avec la Métropole Aix-Marseille-Provence (et notamment l'ouest) et le reste du Pays d'Arles, mais il est négatif avec le Grand Avignon et les EPCI Gardois proches. Globalement, entre 2014 et 2020 le territoire connaît un solde migratoire négatif.

Plus précisément, **entre 2016 et 2020, le solde est de -2 142 personnes (INSEE)**, porté par des échanges locaux mais répartis sur plusieurs territoires : les Bouches-du-Rhône (36% sortants et 50% entrants) et le Gard (21% sortants et 15% entrants), le Vaucluse (9% et 4%), l'Hérault (5% et 3%) suivis du département de Paris dans des volumes bien plus faibles (2% sortants et 3% entrants).

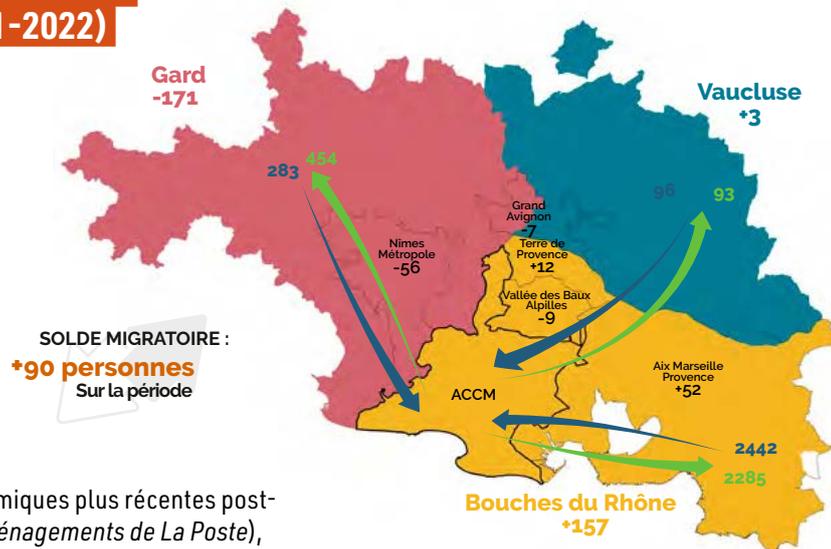
Migrations résidentielles entre 2016 et 2020

INSEE



Migrations résidentielles post-covid (2021-2022)

La Poste



Si l'on observe les dynamiques plus récentes post-covid, (données de déménagements de La Poste), le solde migratoire repasse légèrement en positif et les répartitions territoriales des flux restent similaires avec des flux toujours principalement locaux : l'essentiel se faisant avec les Bouches du-Rhône (66% sortants et 68% entrants) et le Gard (12% sortants et 8% entrants), suivi des départements du Vaucluse (3% et 2%) et de Paris (0,4% sortants et 2% entrants), toujours dans des volumes faibles.

Source : INSEE, migrations résidentielles, 2016-2020

ENJEU

Anticiper les évolutions et mutations des territoires limitrophes (site industriel de Fos-sur-Mer)

2_ LE SOCLE ENVIRONNEMENTAL

DES UNITÉS PAYSAGÈRES UNIQUES ET DE NOMBREUSES PROTECTIONS ENVIRONNEMENTALES

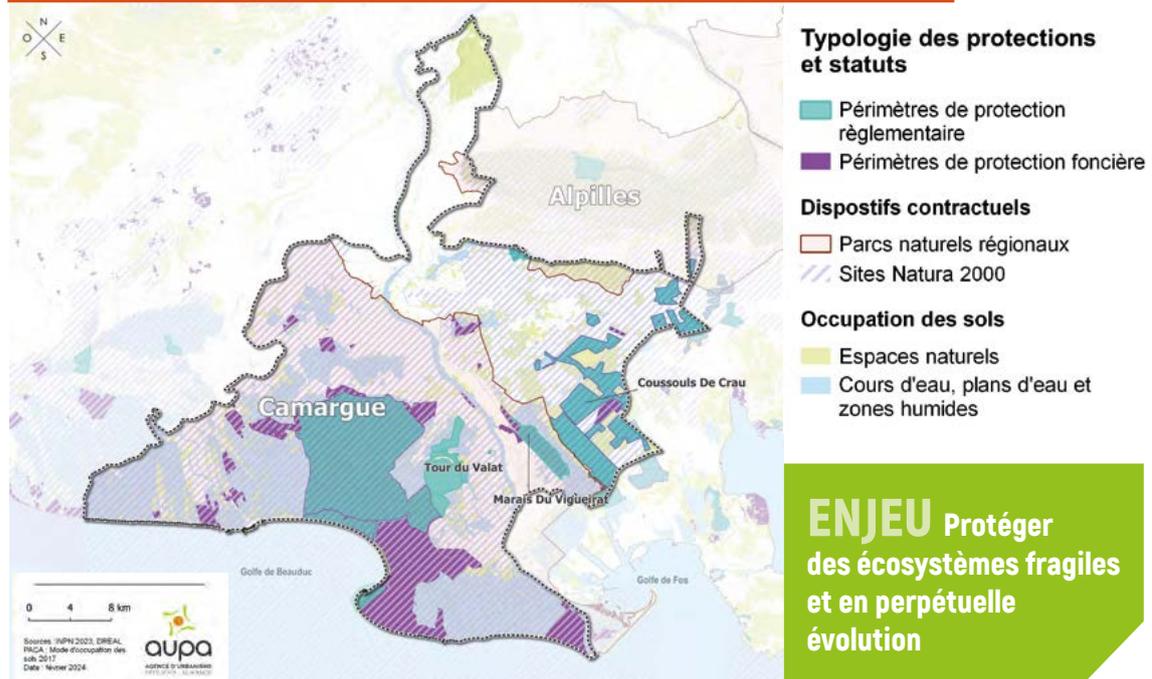
Le territoire est à la croisée de plusieurs unités paysagères et naturelles majeures et remarquables : les Alpilles, la Montagnette, la Crau et la Camargue.

La Camargue, qui couvre une grande partie du territoire, constitue un des principaux «amortisseurs climatiques» d'Europe par la capacité de ses importants milieux humides (étangs et cultures irriguées) à stocker le carbone (en tant que puits de carbone naturels, les milieux humides atténuent le réchauffement climatique global).

Ces espaces naturels sont largement anthropisés et gérés par l'homme, expliquant notamment **la superposition de nombreuses mesures de protections règlementaires** (réserves naturelles nationales et régionales, arrêtés de biotopes, réserve de biosphère, etc.), **foncières**

(espaces gérés par le conservatoire du littoral, le conservatoire régional d'espaces naturels) ainsi que par des **dispositifs contractuels** assurant la gestion de ces milieux (parcs naturels régionaux de Camargue et des Alpilles, sites Natura 2000). La quasi-totalité du territoire d'ACCM est couvert par ces périmètres de protection et de gestion (**plus de 12 périmètres**), témoignant ainsi de la qualité, de la richesse et de la fragilité de ces milieux mais également d'un jeu d'acteurs complexe et multiple. **La protection et l'entretien de cette biodiversité et ces écosystèmes exceptionnels représentent donc un enjeu majeur pour le territoire.**

Les statuts de protection des espaces naturels de la CA ACCM



LA GESTION DE L'EAU, CLEF DE VOÛTE DU PROJET

- Salinisation en Camargue : menace pour les filières agricoles et les écosystèmes
- Tensions autour des apports d'eau douce dans la nappe phréatique de la Crau
- Une alimentation en eau potable également menacée et à surveiller

Un territoire exposé à des risques amplifiés par le changement climatique :

- Inondations par le Rhône
- Augmentation de la salinité dans les sols et étangs de Camargue (enjeux agricoles)
- Risque accru de submersion marine (sécurité des personnes)
- Erosion accélérée du trait de côte
- Elévation du niveau de la mer
- Sécheresse
- Incendie et feux de forêt

plus de **90%** du territoire est couvert par des enjeux écologiques



UNE AGRICULTURE OMNIPRÉSENTE AUX FILIÈRES EMBLÉMATIQUES

Les paysages emblématiques du territoire accueillent de nombreuses activités humaines et économiques, l'agriculture ayant une place majeure.

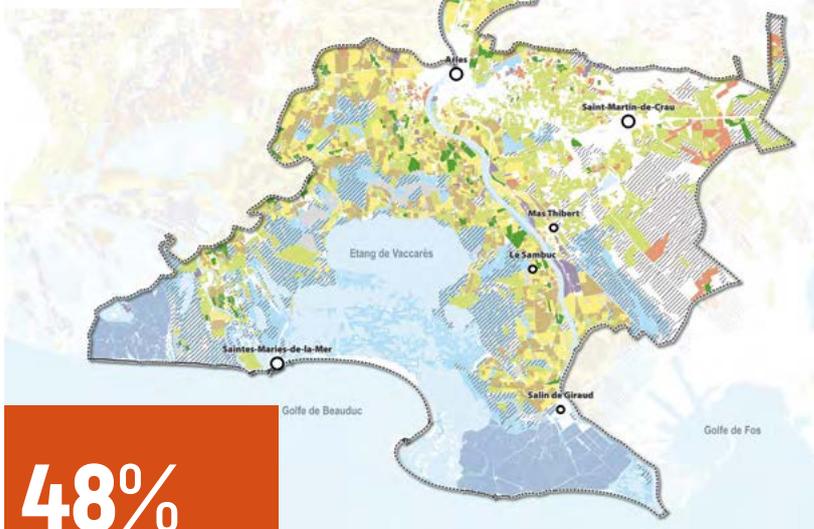
Le territoire d'ACCM fait partie des premiers bassins agricoles du département, avec 48% de son territoire composé de terres cultivées et pâturées. Ces cultures sont variées et marquées par des filières identitaires que sont l'élevage extensif (chevaux et taureaux de Camargue), élevage ovin, la riziculture, le foin de Crau, l'arboriculture et la saliculture.

Les productions sont importantes sur le territoire mais sont très largement exportées, soulevant des enjeux en termes de relocalisation, de circuits-courts et d'autonomie alimentaire (notamment identifiés dans le Projet Alimentaire Territorial Aix-Marseille-Provence & PETER du Pays d'Arles). La base de données CRATER estime que 57% de la consommation alimentaire pourrait en théorie être fournie par la production agricole locale actuelle (rapport entre consommation et production du territoire). À noter cependant une récente dynamique positive concernant l'augmentation des circuits-courts pour les activités d'élevage.

ACCM, premier bassin agricole du département

- Une agriculture diversifiée
- Des filières identitaires : élevage bovin et ovin, riziculture, foin de Crau, saliculture, arboriculture
- Une agriculture indissociable des enjeux écologiques et touristiques
- Une agriculture majoritairement « exportatrice » mais une dynamique positive récente sur les circuits-courts de proximité

Diversité des cultures dans la CA ACCM



Typologie des cultures (RPG 2021)

- Rizières
- Autres grandes cultures
- Vignes
- Vergers
- Pâtures dans les espaces naturels (zones humides, coussouls)
- Prairies et cultures fourragères
- Cultures maraichères
- Jachères et espaces naturels associés aux cultures

Autres occupation du sol (MOS 2017 - Pays d'Arles)

- Cours d'eau, étangs et lagunes
- Zones humides
- Salins

48%
de terres cultivées
et pâturées
(SAU - ACCM)

20%
dans la métropole AMP

SAU : 69300 ha (surface agricole utile)
PBS : 245 000 000 d'€ (production brute standard)
Nombre d'exploitations : 793
(source - Recensement agricole 2020)

DE NOMBREUX AOP

Huile d'olive,
Olives cassées et olives
noires de la vallée
des Baux-de-Provence,
Taureau de Camargue,
Foin de Crau,
Vin des Baux-de-Provence,
Côtes de Provence

ET IGP SUR LE TERRITOIRE

Riz de Camargue,
Agneau de Sisteron,
Vin des Alpilles,
Vin des Bouches-du-Rhône,
Sel et Fleur de sel
de Camargue,
Vins Sable de Camargue,
Miel de Provence,
Thym de Provence,
Melon de Camargue

LA GESTION DE L'EAU, CLEF DE VOUTE DU PROJET DE TERRITOIRE

L'eau représente un marqueur fort des paysages du territoire. C'est une ressource stratégique et également un facteur de risque majeur.

Dans une vision prospective, il faut envisager de faire face au « trop peu » mais aussi au trop d'eau. En effet, les aléas inondation (en lien avec le débordement du Rhône et le ruissellement urbain) ainsi que la récurrence de phénomènes exceptionnels comme la submersion marine seront amplifiés à l'avenir. La quasi-totalité de la Camargue sera exposée au risque de submersion marine selon le scénario 2100 du BRGM, un des territoires les plus touchés à l'échelle nationale. Plus de 4 000 logements (10%) seraient concernés par le risque submersion pour les communes de Port-Saint-Louis du Rhône, Saintes-Maries-de-la-Mer et Arles.

L'EAU MARQUEUR FORT DU PAYSAGE D'ACCM :

à la fois ressource contrôlée et objet de risque accentué par le changement climatique

Une dépendance aux transferts d'eau du Rhône et de la Durance

La nappe de la Crau :

- ▶ alimente 16 communes et plus de 270 000 habitants
- ▶ 70% de la recharge de la nappe est assurée par l'irrigation gravitaire des activités agricoles (foin de Crau), seulement 30% par les précipitations
- ▶ l'eau de la nappe est prélevée pour : l'industrie, l'eau potable et l'agriculture

Dans le même temps, l'eau viendra à manquer, en lien avec la multiplication des périodes de sécheresse (ayant des impacts sur la raréfaction de la ressource pour l'agriculture et donc pour la recharge de la nappe de la Crau et l'alimentation en eau potable des populations) ainsi que la baisse du débit du Rhône (impliquant un déficit sédimentaire qui engendre un affaissement du delta et une augmentation des intrusions marines, ayant elles même des impacts sur la filière agricole). La dépendance aux transferts d'eau du Rhône et de la Durance est donc majeure, impactant de manière directe la ressource en eau potable. En effet, la nappe de la Crau alimente 16 communes et plus de 270 000 habitants. Sa recharge étant assurée à 70% par les activités agricoles par irrigation gravitaire et seulement à 30% par les précipitations. Cette eau est prélevée pour l'industrie, l'eau potable et l'agriculture, soulignant à nouveau l'interdépendance des activités humaines et des milieux naturels.

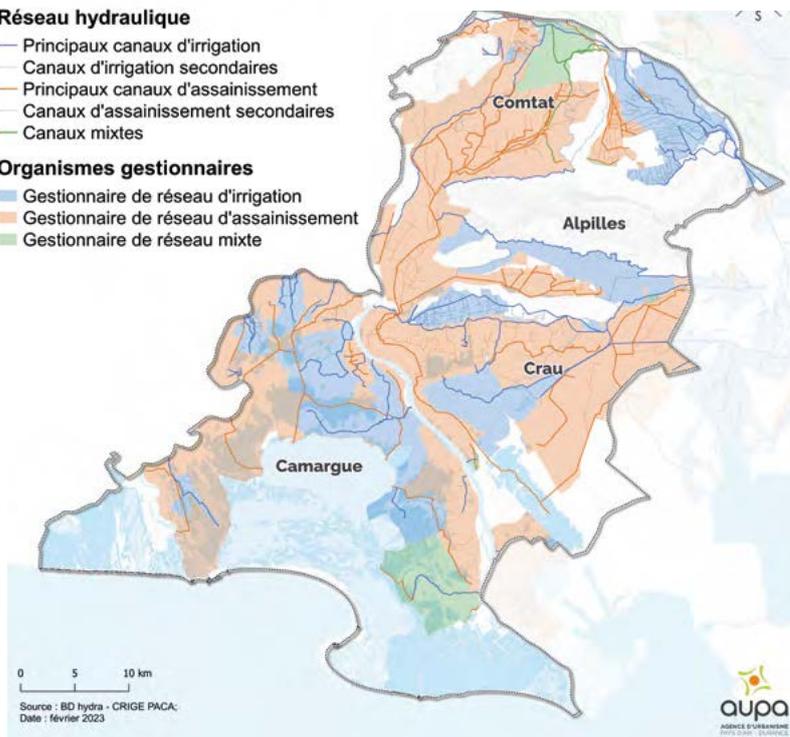
L'organisation du système hydraulique du Pays d'Arles

Réseau hydraulique

- Principaux canaux d'irrigation
- Canaux d'irrigation secondaires
- Principaux canaux d'assainissement
- Canaux d'assainissement secondaires
- Canaux mixtes

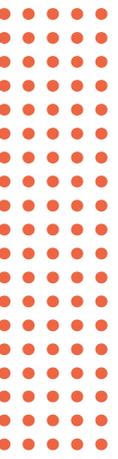
Organismes gestionnaires

- Gestionnaire de réseau d'irrigation
- Gestionnaire de réseau d'assainissement
- Gestionnaire de réseau mixte



4000 LOGEMENTS CONCERNÉS PAR LE RISQUE SUBMERSION

(10% des logements de la Camargue des BDR)
Scénario actuel moyen



LA MONTÉE DES EAUX ET LE RISQUE DE SUBMERSION MARINE, DES ENJEUX MAJEURS À L'HORIZON 2040

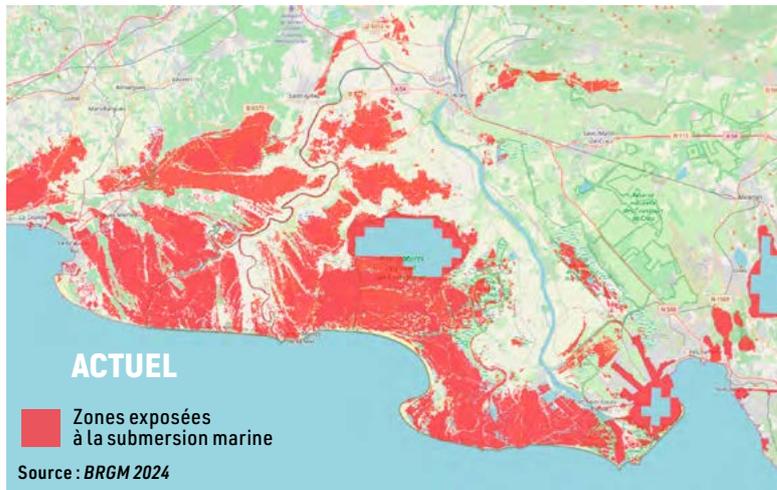
La submersion marine est modélisée par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et permet d'obtenir des hauteurs d'eau au rivage lors de tempête et une cartographie des zones submergées pour:

- un événement d'occurrence centennale actuel (+20cm)
- un événement d'occurrence centennale en 2100 (+60cm)

La tempête d'occurrence centennale actuelle aura une occurrence entre 7/10 ans en 2100

Le scénario tendanciel GIEC (SSP-8.5) anticipe une élévation du niveau de la mer de 63 à 102 cm

SCENARIO 2050 BOUCHES-DU-RHÔNE : 244 LOGEMENTS IMPACTÉS (estimés à 49,20 millions d'€) 58 LOCAUX D'ACTIVITÉS

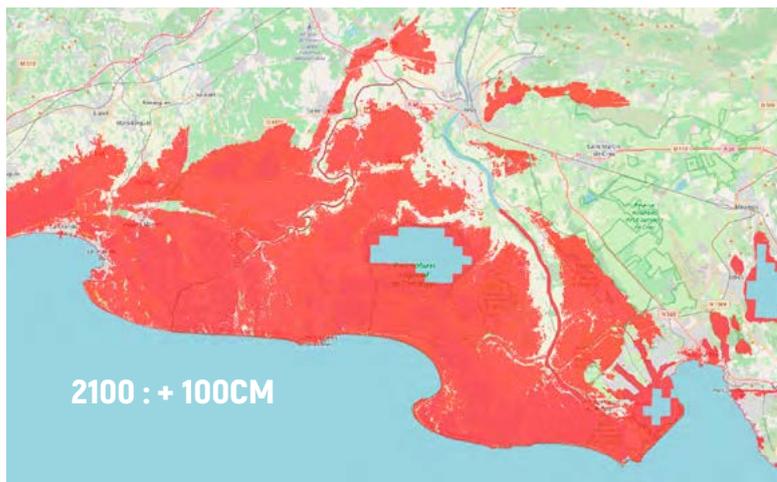


Les activités agricoles vulnérables au changement climatique

- Pression sur le végétal et l'élevage
- Augmentation des espèces invasives
- Salinité
- Récurrence d'évènements climatiques exceptionnels
- Variation de la disponibilité de la ressource en eau durant l'année

La nappe de la Crau étant alimenté à 70% par l'irrigation des activités agricoles, cela entraîne des enjeux croisés eau/agriculture/activités économiques.

SCENARIO 2100 BOUCHES-DU-RHÔNE : 10 700 LOGEMENTS IMPACTÉS (estimés à 1,94 milliards d'€) 1580 LOCAUX D'ACTIVITÉS



Source : Cerema, projection du trait de côte, 2024

57% DE LA CONSOMMATION ALIMENTAIRE POURRAIENT EN THÉORIE ÊTRE FOURNIS PAR LA PRODUCTION AGRICOLE LOCALE ACTUELLE (7,6% BDR)

DIMINUTION DE L'EAU DISPONIBLE EN PACA

2050 -20% à -30%

2100 -50%

LA NAPPE DE LA CRAU ALIMENTE UN BASSIN DE VIE DE 270 000 HABITANTS

ENJEUX

- Anticiper les risques liés aux aléas climatiques
- Gérer la quantité et la qualité de la ressource en eau potable

DES TEMPÉRATURES EN HAUSSE CONSTANTE

Comme pour l'ensemble du territoire méditerranéen (un des principaux « hotspot » du changement climatique), le territoire d'ACCM connaîtra des évolutions importantes de températures dans les 30 prochaines années.

Le scénario intermédiaire à l'horizon 2050 de Météo France évoque :

- Une augmentation du nombre de jours anormalement chauds (+5° par rapport aux normales de saison) de 21 à 65 jours
- Une augmentation du nombre de nuits caniculaires de 28 à 60 jours
- Une augmentation de journées extrêmement chaudes (+35°) de 2 à 9 jours
- Une diminution du nombre de jours de gel de 18 à 9 jours.

Ces projections de températures soulèvent des enjeux majeurs en termes de santé, d'agriculture, de confort et d'adaptation de nos modes de vie. Ces phénomènes sont d'autant plus accentués dans les centres urbains denses et imperméables où la lutte contre les îlots de chaleur urbaine doit être prise en compte dans les projets d'aménagement.

Le territoire est également très émetteur en gaz à effet de serre, principalement dû au transport routier, en lien avec la superficie et le caractère traversé du territoire.

Évolutions climatiques attendues pour ACCM

Moyenne ACCM	Jours anormalement chauds	Nuits caniculaires	Journées extrêmement chaudes	Jours de gel
Aujourd'hui	21	28	2	18
Scénario intermédiaire 2050	65	60	9	9

ENJEU

Une adaptation de nos modes de vie, de notre confort et de notre santé

Référence : Moyenne 1976-2005

Source : AFP à partir de projections climatologiques Météo-France, DRIAS-2020

AUJOURD'HUI

TEMPÉRATURE ESTIVALE MOYENNE : **23,4°C**

TEMPÉRATURE ANNUELLE MOYENNE : **15°C**

DEMAIN

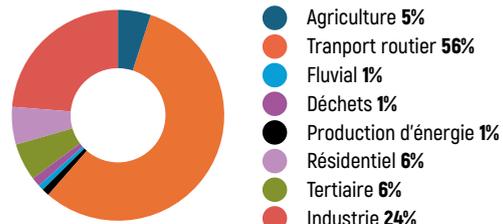
TEMPÉRATURE ESTIVALE MOYENNE : **25,3°C**

TEMPÉRATURE ANNUELLE MOYENNE : **16,6°C**

Face aux enjeux de neutralité carbone imposé par l'État, de réduction des émissions de GES (gaz à effet de serre) mais aussi de préservation et d'entretien des puits de carbone, la question de la protection et de l'amélioration du fonctionnement des zones humides du territoire se pose à nouveau.

Sur le plan énergétique, le territoire est déjà engagé dans une transition de la production avec 58% d'énergie renouvelable (327 GWh) contre 42% d'énergie non renouvelable (237GWh) en 2021. L'énergie renouvelable produite provient à 47% de biogaz, à 25% de biomasse et à 23% de solaire photovoltaïque. Cependant, cette production d'énergie n'est que faible par rapport à la consommation du territoire, 2890 GWh en 2021, à 44% pour le transport routier, à 21% pour l'industrie et à 16% et 13% pour le résidentiel et le tertiaire. Cette énergie consommée provient principalement (51%) de produits pétroliers, à 25% d'électricité et à 18% de gaz naturel.

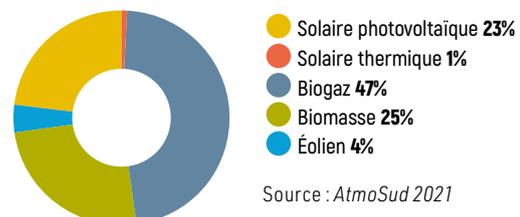
Émissions de CO2 par filière



1649754 tonnes équivalent CO2 émises par les activités et ménages d'ACCM en 2018

Une séquestration nette de carbone de 17,9 ktCO2eq/an et un stock total de 12,5 MtCO2eq/an, à préserver ! (à plus de 60% grâce aux zones humides et 14% aux cultures)

Répartition de la production d'énergies renouvelables par filière (GWh) 2021



Source : AtmoSud 2021

3 LA DÉMOGRAPHIE ET LE PORTRAIT SOCIAL

Le territoire compte 83617 habitants en 2020, en baisse depuis 2014 (-1400 habitants). Cette baisse est principalement due au solde migratoire (-2400), alors que le solde naturel est positif (+1000).

Ces dynamiques soulèvent un enjeu majeur pour le territoire dans sa capacité à retenir les habitants et notamment les jeunes ménages.

En effet, le territoire est marqué par des spécificités sociologiques, avec plus de la moitié de personnes inactives (51% de retraités et de personnes sans activité), 15% d'employés dont peu de cadres (6%) en 2020, sans évolution notable de ces répartitions depuis 2009.

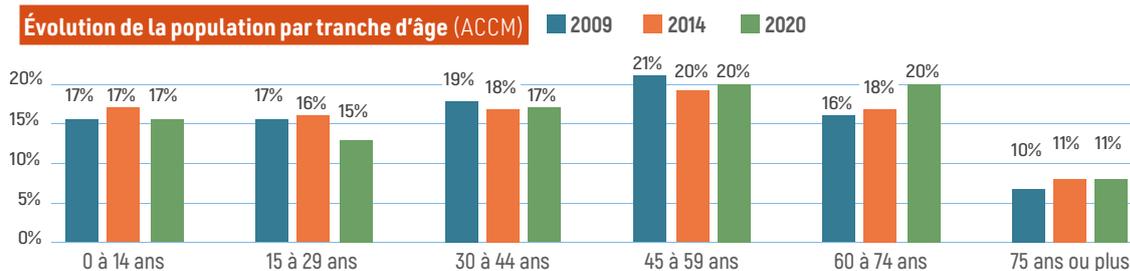
Le territoire est également marqué par un vieillissement de la population, déjà en cours mais qui s'accroîtra à l'avenir.

Ce vieillissement est d'autant plus accentué

par une difficulté de renouvellement des ménages, avec une part des couples avec enfants en baisse sur les dernières périodes.

Selon le modèle Omphale de projection de population de l'INSEE, en 2040, un habitant sur trois (30,7%) aura plus de 65 ans sur le PETR du Pays d'Arles, dont 6,5% de plus de 85 ans.

Aujourd'hui les plus de 65 ans sont 24% à l'échelle d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette.



ÉVOLUTION DE LA POPULATION 2018-2024

ACCM : -2,6%

Département : +2,09%

À noter :

- **TARASCON** (15 562 hab) : une croissance démographique supérieure à la moyenne départementale qui s'accroît : **+ 5,8%** sur les 6 dernières années
- **ARLES** (51 121 hab) : une baisse qui se confirme : **- 5%** sur les 6 dernières années
- **SAINT-MARTIN-DE-CRAU** : la forte croissance observée depuis 2010 (+ 23%) se stabilise : **+ 1%** sur les 6 dernières années

84 617 HABITANTS POUR UNE SUPERFICIE DE 1446 km²
57,9 HABITANTS/km² (France : 106 habitants/km²)

Une faible densité de population qui entraîne des conséquences :

- Difficultés liées au maillage des transports
- Moindre accès au service public
- Freins à l'emploi et à l'insertion des publics fragiles

PROFIL SOCIAL

Population totale 84617 hab

Population active 33960 hab

55-64 ANS : ACCM 18% | DÉPARTEMENT 16%

+60 ANS : ACCM 30,3% | FRANCE 26,4%

+75 ANS : ACCM 10,7% | FRANCE 9,5%

Baisse des 0-44 ans, augmentation des 45-74 ans

FAMILLES MONOPARENTALES : ACCM 18% | FRANCE 16%

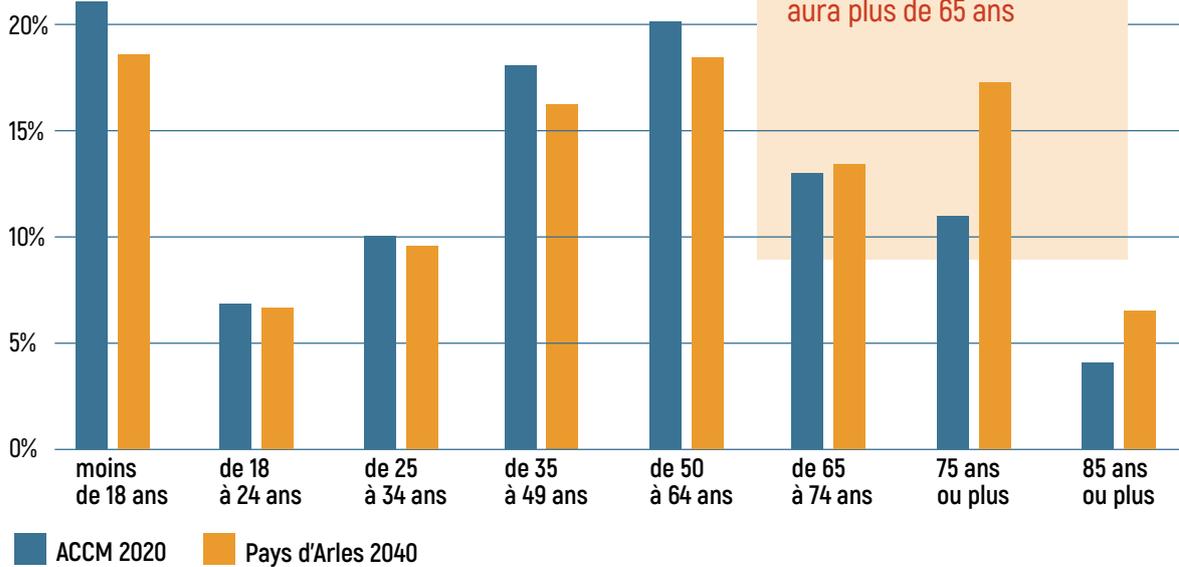
84% des familles monoparentales concerne les femmes

Conséquences

- Conditions de vie (matériel, social, psychologique) plus difficiles
- Difficultés liées à la garde d'enfants et conciliation vie familiale/vie professionnelle

LA STRUCTURE DE LA POPULATION EN 2040

Modèle OMPHALE,
scénario central Pays d'Arles



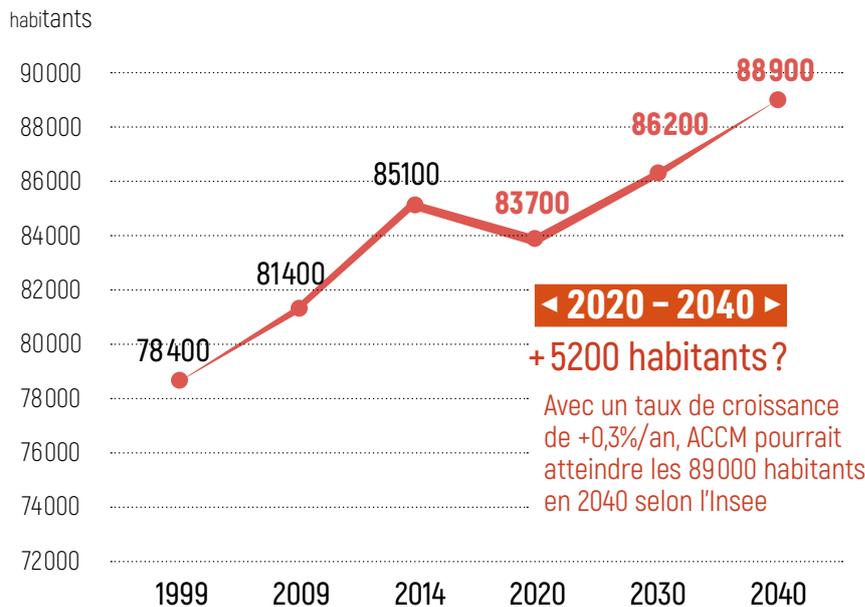
2040

UNE POPULATION QUI AUGMENTE PEU ET VIEILLISANTE

en 2040, un habitant sur trois (30,7%) aura plus de 65 ans

Avec un solde naturel qui resterait positif, la croissance serait portée par un solde migratoire positif.

COMMENT RENOUER AVEC UNE ATTRACTIVITÉ « EXOGÈNE » ?



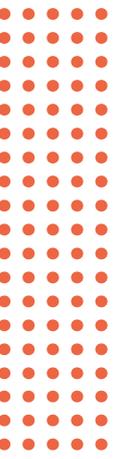
SIGNAUX FAIBLES :

De plus en plus de personnes seules, une tendance sociétale qui va s'accroître avec le vieillissement de la population

Une progression attendue des familles monoparentales

ENJEU

Anticiper les besoins liés au vieillissement de la population (logements et structures adaptées, santé, aménagement de l'espace public, etc.)



UN TERRITOIRE MARQUÉ PAR LA PRÉCARITÉ

Ces répartitions démographiques sous entendent des enjeux d'anticipation du vieillissement et de stratégie territoriale, notamment sur la question de la précarité qui touche particulièrement le territoire.

En effet, le taux de pauvreté s'élève à 23% en 2021 contre 17% à l'échelle de la région Sud. Ce taux est en légère augmentation depuis 2014 (22,6%). Le taux de chômage est de 9,1% en 2023 (en baisse depuis 2014) et marque notamment les jeunes de 15 à 24 ans (31% des chômeurs) bien que ce soit la part d'âge qui connaît la plus importante baisse (-5 points) entre 2014 et 2020 (cette baisse se poursuit sur les constats plus récents).

Un taux de pauvreté de **23%** en 2021 (17% en PACA)

Un taux de chômage des jeunes de 15-24 ans de **31%** (9,1% pour l'ensemble des chômeurs) Mais c'est celui qui baisse le plus (-5 points)

60% des projets de recrutement dans le Pays d'Arles concernent un poste saisonnier (Pôle emploi - 2023)

DES SPÉCIFICITÉS SOCIOLOGIQUES

51% de personnes inactives (retraités + sans activité)

15% d'employés et peu de cadres (**6%**) en 2020 (répartition stable depuis 2009)

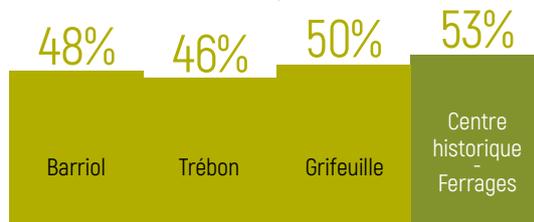
15% des habitants du territoire vivent dans un QPV (soit plus de 12 900 personnes)

Foyers non imposables **ACCM 58% | FRANCE 50%**

À l'échelle des quatre quartiers prioritaires de la politique de la ville présents sur le territoire d'ACCM, la problématique de la précarité est d'autant plus marquée avec des taux de pauvreté très élevés. Ces QPV représentent 15% des habitants du territoire (plus de 12 900 personnes).

À Arles, 24% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté, contre 48% dans le quartier de Barriol, 46% dans le quartier de Trébon et jusqu'à 50% dans le quartier de Griffeuille.

À Tarascon, 30% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté, dont 53% dans le quartier Centre historique - Ferrages.



Taux de pauvreté des quartiers prioritaires

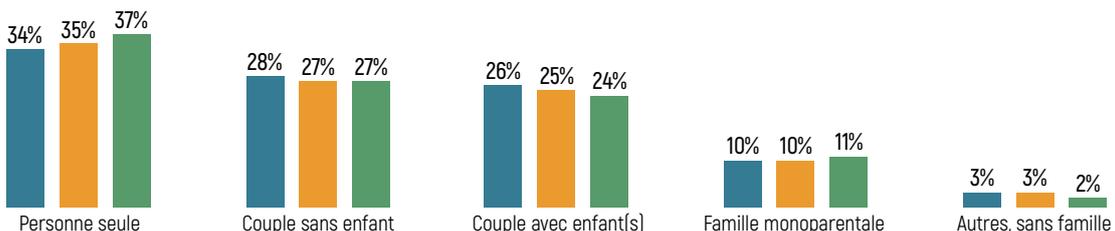
La question de la formation de la population et de l'éloignement des pôles d'emplois majeurs explique en partie cette situation. En effet, 27% de la population de plus de 15 ans n'a aucun diplôme, face à une structure de l'emploi fortement marqué par la caractéristique touristique du territoire et une importante offre d'emplois saisonniers. 60% des projets de recrutement dans le Pays d'Arles concernent un poste saisonnier en 2023 (données Pôle emploi). Il s'agit donc pour le territoire d'à la fois travailler sur la formation et la qualification des habitants tout en développant une plus grande variété d'offre d'emplois qualifiés.

Niveau de qualification inférieur ou égal à un CAP **ACCM 58% | FRANCE 51%**

Aucun diplôme **ACCM 27% | FRANCE 21%**

Diplôme supérieurs (bac+2) **ACCM 25% | FRANCE 35%**

Seuil de pauvreté : 60% du revenu médian français soit 1 216 € par mois pour une personne seule et 2 432 € pour un couple avec 2 enfants (Insee 2022).



Évolution de la composition des ménages (ACCM)

■ 2009 ■ 2014 ■ 2020

4_ L'EMPLOI ET LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Le territoire connaît une certaine fragilité concernant la structure de l'emploi en lien notamment avec le manque de qualification et l'importance de l'emploi saisonnier.

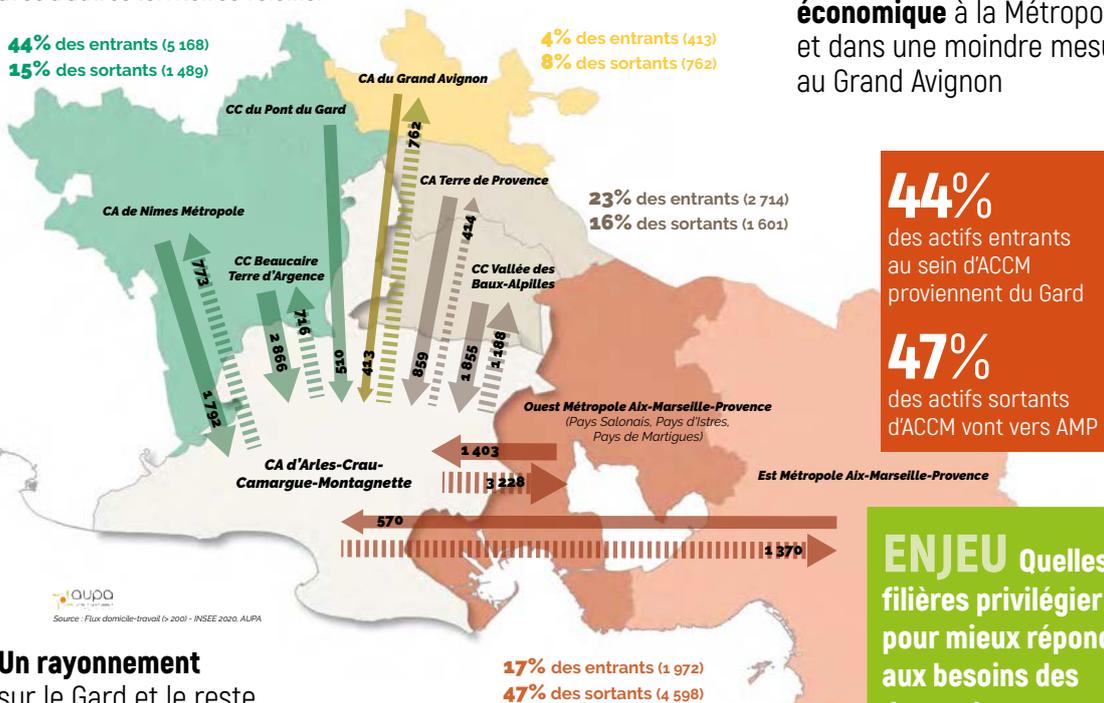
Le taux de chômage s'élève à 9,1% au dernier trimestre 2023 et peut atteindre des taux bien supérieurs dans certains quartiers. 68% de la population est active et 58% des actifs ont un emploi, en 2020. En parallèle, il est important de noter une certaine force du territoire. En effet, il dispose de 31 000 emplois pour 28 000 actifs en emploi en 2020, même si l'on observe une légère baisse du nombre d'emplois (-700) entre 2014 et 2020. L'indice de concentration de l'emploi (rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés qui y résident) est assez bon (109) en comparaison avec d'autres territoires voisins.

Les données concernant l'emploi sont à mettre en lien direct avec la question des migrations professionnelles. Chaque jour, près de 12 000 actifs extérieurs au territoire viennent y travailler, alors que ce sont 10 000 actifs du territoire qui travaillent en dehors d'ACCM. Le territoire est donc dépendant économiquement de la Métropole AMP et dans une moindre mesure du Grand Avignon.

Indice de concentration d'emploi en 2020*

SCoT Bassin de vie d'Avignon	112
SCoT Pays d'Arles	93
CA d'Arles-Crau-Camargue	109
CA Terre de Provence	73
CC Vallée des Baux-Alpilles	97
SCoT Sud du Gard	97
Ouest AMP	90

Une dépendance économique à la Métropole AMP et dans une moindre mesure au Grand Avignon



Chaque jour, près de **12000** actifs extérieurs au territoire viennent y travailler, alors que seulement **10000** actifs travaillent en dehors d'ACCM.

Un rayonnement sur le Gard et le reste du Pays d'Arles

ORIGINE POTENTIELLE DES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT

- Des conditions de travail contraignantes
- La non-durabilité de l'emploi
- L'intensité d'embauche

Un certain rayonnement économique

31 000 emplois pour 28 800 actifs en emploi. Une légère baisse (-700) du nombre d'emplois entre 2014 et 2020

ENJEU Quelles filières privilégier pour mieux répondre aux besoins des demandeurs d'emplois ?

* L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs en emploi qui y résident. Si cet indice est supérieur à 100, alors le nombre d'emplois proposés est plus important que le nombre d'actifs. Le territoire est alors considéré comme pôle emploi.



La structure de l'emploi du territoire est complexe et en recomposition avec **des pertes récentes dans l'agriculture, l'industrie et la construction**. En revanche, on observe **des gains dans les domaines du transport, du commerce, des services, de l'administration et de la santé**.

L'emploi se trouve principalement dans les villes, avec seulement un emploi sur trois en zones d'activités (contre 50% à l'échelle d'AMP). Le territoire connaît également un déficit concernant les emplois de fonctions métropolitaines (conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce interentreprises, gestion et culture-loisir).

ACCM compte **6% de cadres des fonctions métropolitaines** contre 12% dans le département, mais cette part est en augmentation récemment.

Si l'on observe en particulier les commerces et services de proximité (banque, poste, coiffeur, supermarché, boulangerie, librairie, bricolage...), le territoire compte 225 commerces de proximité et 323 services de proximité en 2021, situé principalement à Arles (57% des services et 62% des commerces). Entre 2016 et 2021, le nombre de commerces de proximité baisse légèrement de 272 à 225, le nombre de services de proximité reste stable.

Concernant la création d'entreprises, le nombre continue d'augmenter en 2022 avec 1 404 entreprises créées (1 035 en 2019, 1 114 en 2020, 1 389 en 2021), c'est plus que la période pré-covid avec en moyenne 833 entreprises créées par an (bien que l'augmentation ait débuté en 2019, elle se renforce post-covid).

Parmi les créations d'entreprises en 2022, 26% concernent le commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration et 25% les activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien. Parmi l'ensemble des créations, 75% sont des entreprises individuelles. **Au total, ce sont près de 10 000 entreprises présentes sur le territoire en 2023**, réparties de la même manière que les créations d'entreprises : 30% dans le commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration, 15% dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien et 14% dans l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (alors que ce secteur ne représente que 6% des créations d'entreprises).

SIDE INSEE 2022

	Nb d'établissement	Part en établissement	Part en emploi
Commerce, transport, services	2424	64%	48%
dont commerce et réparation auto	775	21%	16%
Agriculture, sylviculture, pêche	427	21%	4%
Construction	326	21%	5%
Administration, enseignement, santé	356	21%	34%
Industrie	233	21%	9%

TAUX D'EMPLOI
ACCM 58% | FRANCE 71%

TAUX DE CHÔMAGE
ACCM 9,1% | FRANCE 7% | Bdr 8,6%

ENTREPRISES DE - 10 SALARIÉS
ACCM 86% | FRANCE 82%

58%
DES OFFRES D'EMPLOI SONT DES CDD

L'OFFRE D'EMPLOI SUR ACCM

6620 offres d'emploi collectées par France Travail en 1 an
99700 déclarations préalables à l'embauche en 1 an

TOP 5 DES OFFRES D'EMPLOI

- Conduite d'engin de déplacement
- Magasinage et préparation de commande
- Manutention manuelle de charge
- Services domestiques (aide à domicile et hôtellerie)
- Service en restauration

UN APPAREIL ÉCONOMIQUE EN RECOMPOSITION

Des pertes dans l'agriculture, l'industrie et la construction. Des gains dans les transports, le commerce, les services, l'administration, l'éducation, la santé.

SECTEURS QUI EMBAUCHENT LE PLUS

- Arts, spectacles et activités récréatives
- Hébergement et restauration
- Santé humaine et action sociale

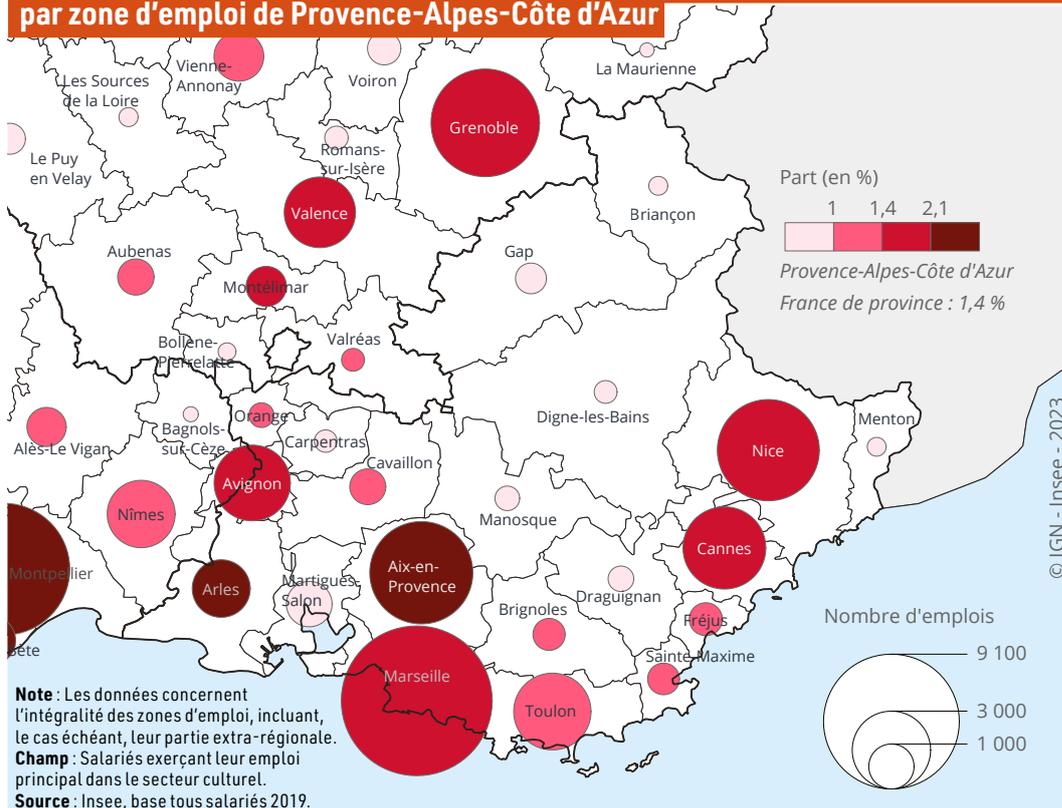
ENJEUX

- Des tensions en matière de recrutement, notamment pour les saisonniers
- Une économie numérique à développer

UNE ÉCONOMIE « CULTURELLE » TRÈS DYNAMIQUE

On note un dynamisme sur les activités culturelles, la zone d'emplois d'Arles étant celle où la proportion d'emplois culturels est la plus forte dans la région. Cela représente **2,4% des emplois dans la zone d'emploi d'Arles** (contre 1,4% en PACA).

Nombre et part d'emplois du secteur culturel dans la population occupée en 2019 par zone d'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur



16%
d'emplois dans des secteurs « à risque » au regard de la transition écologique sur le territoire (amenés à disparaître) (13% BDR)

79%
Des actifs utilisent principalement la voiture pour les trajets domicile-travail

LES MUTATIONS DU MONDE DU TRAVAIL 2040

La France compte de plus en plus de travailleurs indépendants à la recherche de flexibilité

2023 a été une année record en matière de créations d'auto-entreprises.

Les micro-entreprises représentent 60 % de toutes les nouvelles entreprises créées.

Le statut d'auto-entrepreneur représente plus de la moitié de l'ensemble des travailleurs indépendants.

La part d'auto-entrepreneurs progresse sensiblement ces dernières années.

Sources : Les Echos, Le Parisien, Urssaf

Les jeunes plébiscitent l'apprentissage

Avec 852 000 nouveaux contrats signés en 2023, le nombre de jeunes en apprentissage a atteint un record.

Sources : Le Parisien, Dares

Des difficultés de recrutement de plus en plus marquées pour les entreprises

Plus de la moitié des entreprises françaises (52%) déclaraient rencontrer des difficultés de recrutement en mars 2023, une proportion en hausse de 16 points par rapport à mai 2021.

Source : Banque de France

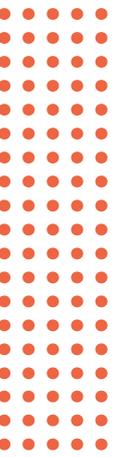
Une économie « urbaine »

Seulement un emploi sur trois en zones d'activités (50% dans la métropole AMP)

SIGNAUX FAIBLES

Une tendance post-covid au développement de l'emploi non salarié et des difficultés de recrutement de plus en plus marquées pour les entreprises

ENJEU Prendre en compte les impacts possibles du télétravail sur les stratégies résidentielles et les besoins en foncier économique (coworking...)

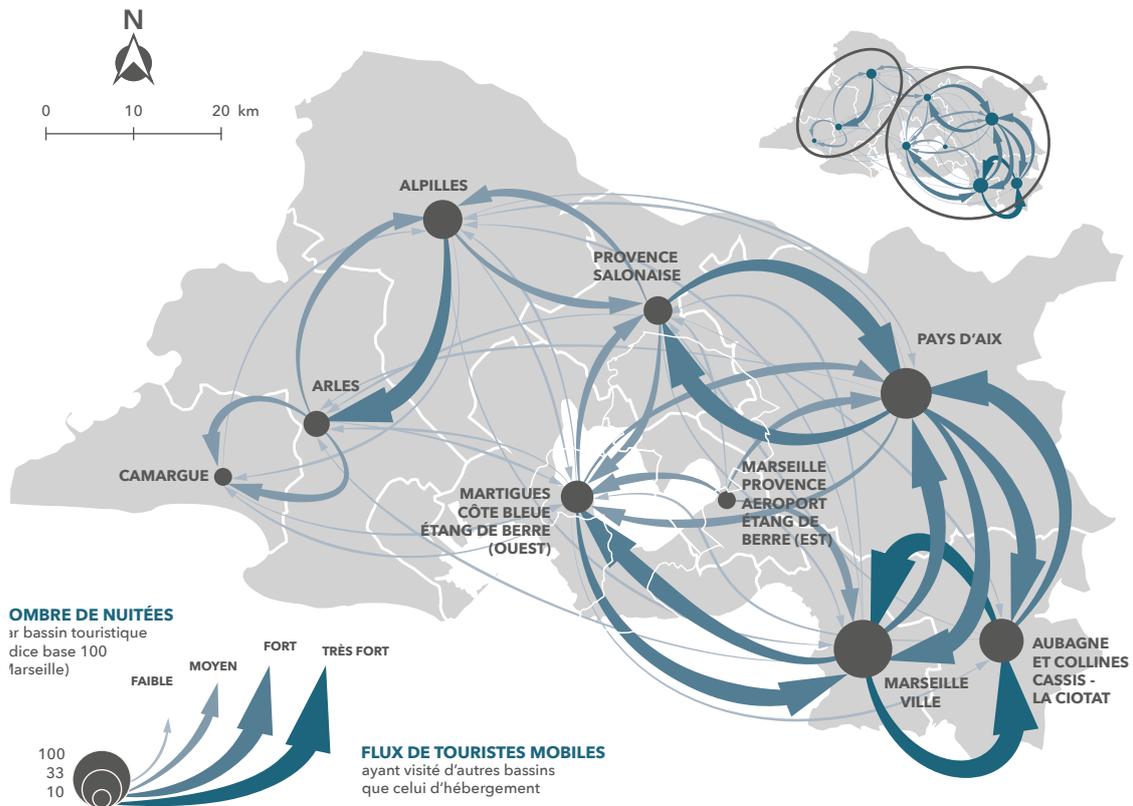


UN TOURISME ENTRE NATURE ET CULTURE

Les activités touristiques sont marquées par une forte saisonnalité et attirent principalement des visiteurs locaux. A l'échelle des Bouches-du-Rhône, seulement 6% des nuitées sont faites dans la ville d'Arles et 5% en Camargue, en 2021. A cela s'ajoute un faible capacité d'accueil du territoire en lits touristiques, avec seulement 159 lits pour 1000 habitants, c'est moins que les territoires côtiers voisins.

UN TOURISME PLUTÔT « LOCAL » marqué par une forte saisonnalité couplée à une faible capacité d'accueil

La mobilité des clientèles françaises



Source : Provence Tourisme - Flux vision 2016

Les activités économiques et touristiques sont à mettre en lien direct avec les évolutions climatiques, notamment concernant la multiplication des épisodes caniculaires et les risques liés à la montée des eaux. Cela questionne la pérennité de certaines activités touristiques et surtout fragilise l'équilibre économique du territoire pour lequel le tourisme joue un rôle important.

Envisager une diversification touristique plus adaptée aux évolutions climatiques constitue un enjeu pour le territoire.

2 GRANDS AXES DE CYCLOTOURISME À VALORISER :

parmi les 17 véloroutes européennes, 2 passent par le Pays d'Arles
La Via Rhôna
et la Méditerranée à vélo

ENJEU Un territoire entre « culture » et « nature » qui devra concilier tourisme et protection de l'environnement

PROJET DE 2024 TERRITOIRE 5_ LE LOGEMENT 2030

Concernant le logement, les taux de construction sont relativement faibles si l'on compare à d'autres territoires voisins. **4 500 logements ont été autorisés en 10 ans**, ce qui représente un ratio de 95 logements autorisés pour 1 000 existants. La question de la construction est à mettre en lien avec l'évolution de la répartition du parc de logement. En effet, on observe **une importante augmentation des logements vacants** (de 8,6% à 10,7%) **et des résidences secondaires** (de 6% à 8%) sur la période 2014-2020.

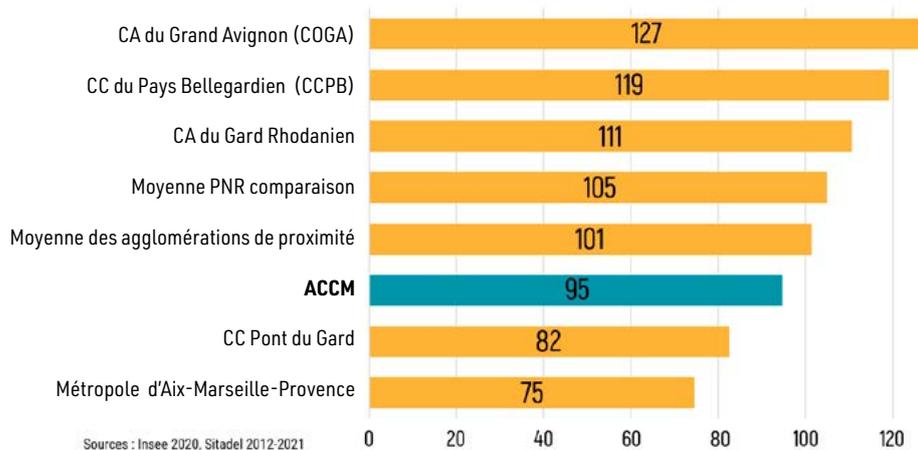
Entre 2009 et 2020, 5257 logements ont été autorisés

85% ont servi à maintenir la population en place (soit 4500 logements) **et seulement 15% ont servi à accueillir de nouveaux habitants**

	PRIX AU M ² DES APPARTEMENTS EN 2022	REVENU MÉDIAN DES MÉNAGES EN 2020
CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette	2 363€/m ²	19 840€
CA Terre de Provence	2 260€/m ²	21 870€
CC Vallée des Baux Alpilles	4 290€/m ²	23 480€
Bouches-du-Rhône	3 379€/m ²	22 210 €

Source : DV3F Source : Insee

LOGEMENTS AUTORISÉS SUR 10 ANS POUR 1000 LOGEMENTS EXISTANTS



+30% de logements vacants

+40% de résidences secondaires
Insee - 2014-2020

Les enjeux liés à l'accès au logement sont à mettre en lien avec le coût de l'énergie.

13,3% des ménages sont en précarité énergétique, contre **10,6%** à l'échelle du département.

Observatoire National de la Précarité Énergétique

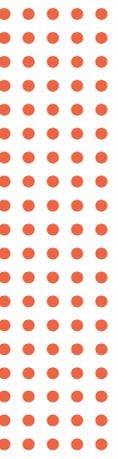
La stratégie concernant le logement doit prendre en compte les modes d'occupation actuellement à l'oeuvre sur le territoire. L'ensemble du parc de logement est composé à 41% d'appartements et à 59% de maisons. Si cet important volume de grands logements est adapté pour des familles, actuellement, 70% des maisons sont occupées par 1 ou 2 personnes, contre seulement 4% occupées par 5 personnes. Cette occupation du parc de logement questionne sur le parcours résidentiel envisageable pour les habitants du territoire, en lien avec l'offre de logement pour les plus âgés et les plus jeunes.

ENJEU Le modèle de développement du territoire est en pleine évolution. Il est donc important de mettre en lien l'interdépendance des dynamiques démographique et du logement dans un objectif de renforcement de l'attractivité du territoire.

Un taux de logements sociaux proche des objectifs réglementaires

900 logements sociaux supplémentaires entre 2017 et 2022
83% des objectifs fixés par le PLH (Plan local de l'habitat) 2017-2024

20% de logements sociaux au sens « SRU »
DDTM13, Insee - 2021



À noter que l'on observe un regain de la construction à Arles et Saint-Martin en 2021 et 2022, qui pourrait traduire dans les prochaines années un regain démographique si la destination des nouveaux logements permet l'installation de population sur le territoire de manière pérenne.

En effet, l'augmentation du nombre de logement ne signifie pas toujours augmentation de la population. Pour comprendre ce mécanisme, le calcul du point mort est une méthode intéressante : il correspond au nombre de logements nécessaires pour accueillir le nombre de ménages issus du seul desserrement, c'est-à-dire à population constante.

Exemple : si chaque enfant d'une famille se loge individuellement à l'âge adulte, une famille avec 2 enfants aura besoin de 3 logements.

87%
du parc
de logements
du territoire
à rénover
d'ici 2050

29,3%
de passoires
énergétiques
parmi les logements
du territoire (27% BDR)
soit **13 500 logements**

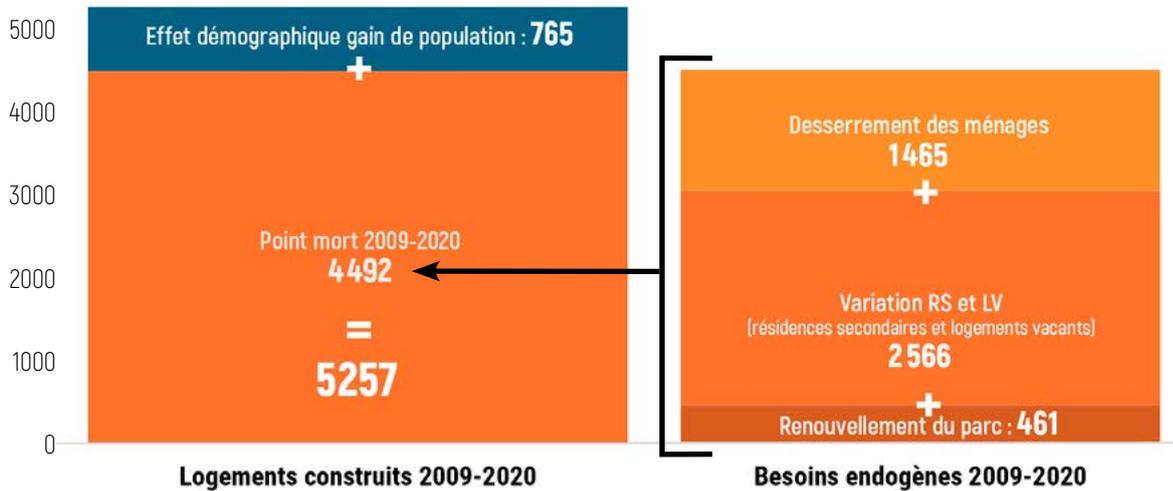
13,3%
des ménages en
précarité
énergétique liée au
logement
(10,6% BDR)
Source ONPE 2021

33%
des résidences
principales
chauffées au gaz
et **7,6%** au fioul

70% DES MAISONS OCCUPÉES
PAR DES PERSONNES
SEULES OU EN COUPLE

LE « POINT MORT » D'ACCM

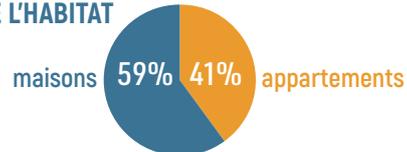
Source Insee, recensement SITADEL, logements autorisés



Entre 2009 et 2020, 5257 logements ont été autorisés, 85% d'entre eux ont servi à maintenir la population en place (soit 4492 logements) et seulement 15% ont servi à accueillir de nouveaux habitants. Avec un taux de croissance de +0,3%/an, ACCM pourrait atteindre 89 000 habitants en 2040 selon l'INSEE. Ainsi, à l'horizon 2040, 5300 logements seraient nécessaires pour accueillir les 5200 nouveaux habitants (règle du 1 pour 1). Cela permettrait d'absorber les besoins liés à la baisse de la taille des ménages

A noter : Dans ce scénario, le nombre de résidences secondaires et de logements vacants n'évoluerait pas.

UN ENJEU DE DIVERSIFICATION DE L'HABITAT



ENJEU Produire de nouveaux logements davantage en phase avec les attentes des habitants (Habitat intergénérationnel, participatif, logement évolutif et modulable, co-living...)

Quels besoins en logements d'ici 2040 ?

les scénarios de baisse de la taille des ménages	Taille des ménages 2020	Baisse annuelle	Baisse sur 20 ans (2020-2040)	Taille des ménages 2040
Scénario 1 «forte baisse»	2,15	-0,015	-0,30	1,85
Scénario 2 «continuité locale»	2,15	-0,007	-0,14	2,01
Scénario 3 «national»	2,15	-0,01	-0,20	1,95

PROJET DE TERRITOIRE 2024 2030

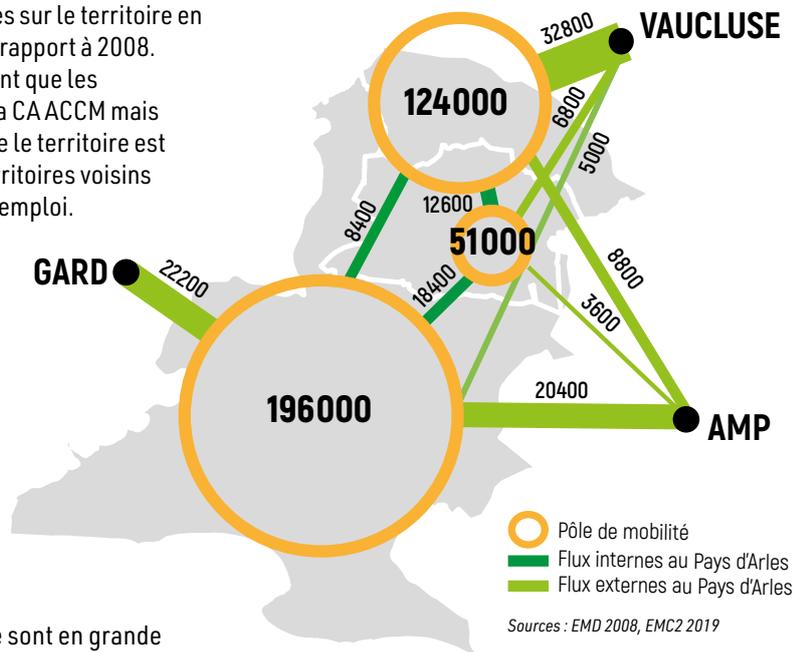
6_ LA MOBILITÉ

Les déplacements du territoire sont majoritairement internes, en lien avec la polarisation d'Arles et dans une moindre mesure, en lien avec le Gard et la Métropole Aix Marseille Provence (AMP).

On constate une réduction du nombre de déplacements (et des distantes) mais une augmentation des temps de trajets entre 2008 et 2020 (enquête mobilités EMC2). En moyenne, les déplacements durent 21 minutes sur le territoire en augmentation de 5 minutes par rapport à 2008. Ces déplacements ne concernent que les déplacements du territoire de la CA ACCM mais il est important de souligner que le territoire est relativement dépendant des territoires voisins notamment sur la question de l'emploi.

ENJEU Mieux connecter le territoire aux grandes portes d'entrées métropolitaines (gares TGV proches, aéroports...)

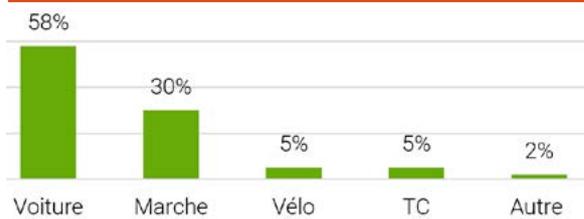
21 min
en moyenne par déplacement
(+5 min depuis 2008)



16,3% des ménages en précarité énergétique à cause du coût des carburants
 Source ONPE 2021

Les déplacements du territoire sont en grande majorité effectués en voiture, même si l'on observe une baisse de 4 points de la voiture depuis 2008. Les modes actifs et les transports en commun progressent (5% de part modale pour le vélo et les transports en commun contre 3% en 2008). Concernant les déplacements de forte proximité (moins de 3 km) 36% d'entre eux sont effectués en voiture, ce qui représente une part importante sur laquelle il est possible d'agir en faveur des modes doux.

PART MODALE DES DÉPLACEMENTS - EMC2 2019



Le caractère traversé du territoire implique de nombreux flux et notamment un important trafic de poids-lourds impactant le territoire : une part de poids-lourds pouvant aller jusqu'à 20% entre Saint-Martin-de-Crau et Salon (soit presque 8 500 véhicules/jour) et 18% sur la N568 entre Arles/Saint-Martin-de-Crau et le Grand Port Maritime de Marseille. Ce positionnement est aussi conforté par une proximité aux grandes portes d'entrées régionales et internationales (4 gares TGV, 3 aéroports internationaux).

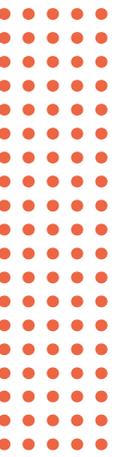
36% des déplacements quotidiens de forte proximité (<3 km) effectués en voiture
 EMD 2008 - EMC2 2019

ENJEU Développer les infrastructures de mobilité douce pour accroître la pratique des transports alternatifs à la voiture individuelle

2% du parc automobile local électrifié (2,5% BdR)
 Source Ministère de la Transition énergétique 2022

+32 bornes de recharge pour véhicules électriques installées depuis 3 ans
 Source Etalab 2023

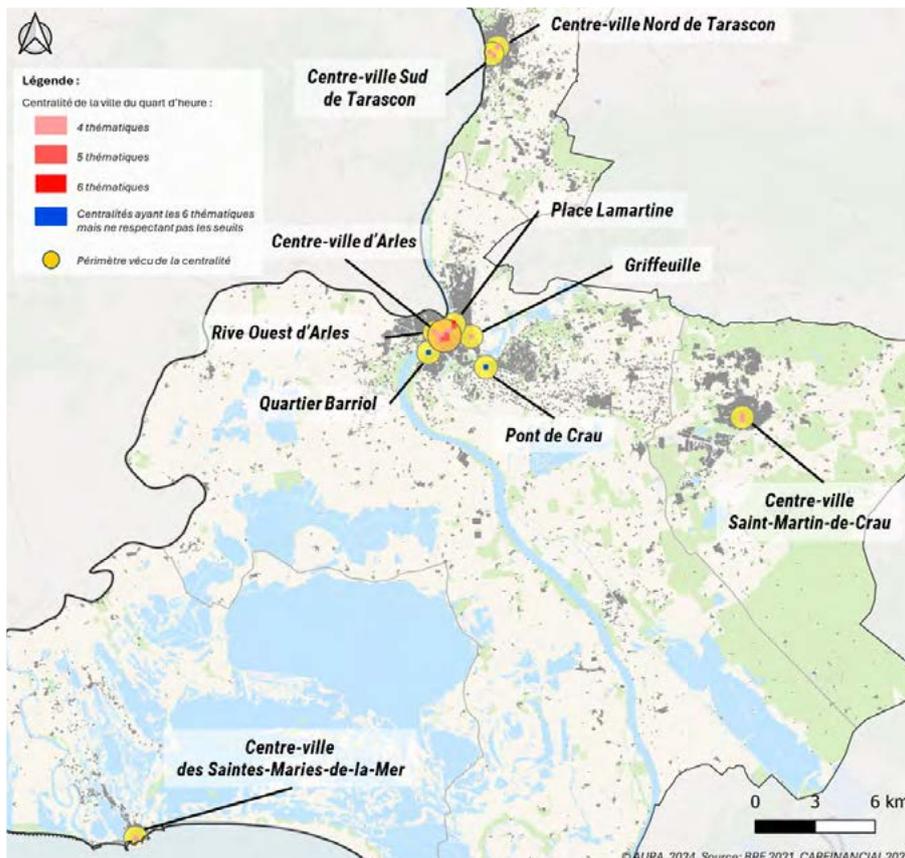
75% des habitants peuvent accéder à pied ou à vélo à un collège/lycée
 Source Insee 2017



7_L'ÉCHELLE DES PROXIMITÉS LA VILLE DU QUART D'HEURE

Le concept de *la ville du quart d'heure* ou *des proximités* est un concept d'urbanisme et d'aménagement qui propose d'encourager le développement d'une ville ou de territoire polycentrique, où la vie en proximité assure une mixité fonctionnelle sur les 6 fonctions essentielles du quotidien : se loger, travailler, se divertir, se soigner, s'éduquer et consommer.

Souvent, il s'agit des centres-villes, mais d'autres secteurs peuvent émerger. Ces centralités de proximité se caractérisent par une densité ainsi qu'une diversité de fonctions du quotidien. À l'échelle du territoire d'ACCM, 10 centralités apparaissent et peuvent être un outil pour orienter les projets de développement ou de densification des territoires.



En comparaison avec d'autres territoires voisins, ACCM est relativement bien équipé en aménité du quotidien. L'offre en commerces et services de proximité est étoffée, ainsi que l'offre en divertissement et éducation de proximité qui sont bien implantées.

RATIO OFFRE/1000 HABITANTS

CONSOMMER

ACCM	▲ 6,6
Reste du Pays d'Arles	▲ 6,4
Agglomération d'Avignon	▶ 6,2
Agglomération de Nîmes	▼ 5,9
France	▼ 5,8
Métropole Aix - Marseille	▼ 5,8

SE SOIGNER

ACCM	▲ 2,3
Métropole Aix - Marseille	▶ 2,0
Agglomération d'Avignon	▶ 1,8
Agglomération de Nîmes	▼ 1,6
France	▼ 1,5
Reste du Pays d'Arles	▼ 1,5

SE DIVERTIR

ACCM	▲ 6,1
Agglomération d'Avignon	▶ 5,1
Métropole Aix - Marseille	▼ 4,4
Reste du Pays d'Arles	▼ 4,4
Agglomération de Nîmes	▼ 3,8
France	▼ 3,6

S'ÉDUCUER

ACCM	▲ 0,99
Agglomération de Nîmes	▲ 0,85
Agglomération d'Avignon	▲ 0,82
Métropole Aix - Marseille	▲ 0,81
Reste du Pays d'Arles	▼ 0,76
France	▼ 0,20

ENJEU

Réfléchir à une stratégie d'aménagement 2040 qui s'appuie sur les centralités de proximité pour intensifier les usages et répondre aux besoins des habitants

TRAVAILLER

Agglomération d'Avignon	▲ 461
Métropole Aix - Marseille	▲ 409
France	▲ 405
Agglomération de Nîmes	▲ 399
ACCM	▲ 377
Reste du Pays d'Arles	▼ 119

en un clin d'œil

LES 4 AMBITIONS DU PROJET

QUATRE AMBITIONS POUR RELEVER LE DÉFI DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'actualisation du Projet de territoire s'est structurée autour de quatre ambitions clés pour relever le défi du développement durable.

Par « ambition », on entend la vision stratégique et les objectifs à long terme qui ont été formulés à la suite du diagnostic territorial et du croisement des visions des élus, des techniciens, des partenaires et des citoyens pour orienter le développement du territoire d'ACCM. Chaque ambition repose

sur une vision claire de l'avenir, centrée sur la durabilité et la résilience et se traduit par des objectifs spécifiques couvrant

divers domaines tels que l'environnement, l'économie, le social ou encore les partenariats institutionnels. Les ambitions impliquent l'engagement actif des parties prenantes y compris les citoyens et les entreprises et nécessitent un leadership fort pour piloter les plans d'action, assurer une gouvernance efficace et adapter les stratégies en fonction des résultats et des évolutions contextuelles. L'objectif vise à instaurer un cadre de vie amélioré pour tous les résidents.

Les quatre ambitions visent à transformer le territoire et à relever le défi du développement durable à travers des objectifs qui seront présentés en détail dans les pages suivantes.



AMBITION

1

RÉUSSIR LES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES

Un territoire qui agit pour préserver et valoriser ses ressources, constitutives de son patrimoine et de ses cultures

ORIENTATION 1

Contribuer à lutter contre les effets du changement climatique

ORIENTATION 2

Gérer de manière responsable la ressource en eau

ORIENTATION 3

Réduire les déchets et promouvoir leur réutilisation

ORIENTATION 4

Relever le défi de la transition écologique et énergétique à l'échelle du territoire



AMBITION

2

PROMOUVOIR UN BASSIN DE VIE ATTRACTIF

Un territoire qui innove pour penser les métiers et les filières économiques de demain

ORIENTATION 5

Promouvoir un tourisme durable et authentique entre nature et culture

ORIENTATION 6

Soutenir l'économie de proximité et le dynamisme des centres urbains

ORIENTATION 7

Encourager le développement des filières économiques stratégiques

ORIENTATION 8

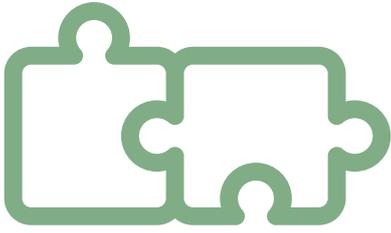
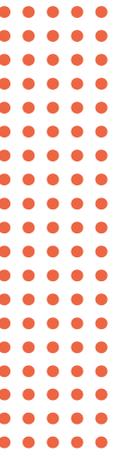
Développer l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

ORIENTATION 9

Promouvoir la modernité au travers de grands projets d'aménagement

TRANSITIONS

INNOVATION



SOLIDARITÉS

AMBITION

3

SOUTENIR LES TRANSITIONS SOCIETALES

*Un territoire qui développe
un niveau de services performant
pour ses habitants et usagers
autour d'un nouveau modèle
de développement plus durable*

Orientation 10

Développer une offre d'habitat adaptée aux attentes du territoire et aux enjeux environnementaux

Orientation 11

Favoriser le développement des mobilités actives et bas carbone

Orientation 12

Accompagner le développement de la qualité du cadre de vie

Orientation 13

Poursuivre le développement urbain des quartiers prioritaires

Orientation 14

Favoriser l'insertion sociale et professionnelle



COOPÉRATIONS

AMBITION

4

DÉVELOPPER LES COOPÉRATIONS

*Un territoire qui cultive les solidarités
infra/supra territoriales, son esprit
d'ouverture et son identité*

Orientation 15

Inscrire le Projet de territoire dans des partenariats et coopérations à l'échelle régionale

Orientation 16

Impulser la création d'instances de coopération territoriale

Orientation 17

Assurer un service public plus proche des habitants et adapté aux évolutions de notre environnement

Orientation 18

Soutenir les richesses culturelles et patrimoniales du territoire



PROJET DE 2024
TERRITOIRE
2030

« UN TERRITOIRE QUI AGIT POUR PRÉSERVER ET VALORISER SES RESSOURCES, CONSTITUTIVES DE SON PATRIMOINE ET DE SES CULTURES. »

Être un territoire de transitions veut dire être un territoire capable de s'interroger, de s'adapter et de proposer des solutions locales aux grands changements sociétaux, climatiques et environnementaux. Être un territoire en transitions, c'est prendre en compte tous les enjeux, ceux de la préservation de l'environnement, ceux de la gestion de l'eau, ceux de la réduction et du recyclage de nos déchets. C'est aussi savoir anticiper l'énergie de demain et relever le défi de la transition énergétique.

La protection des ressources du territoire et l'accompagnement des citoyens et des entreprises dans une transition écologique et solidaire est une priorité de l'agglomération

La Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette fait partie des territoires français les plus exposés aux risques naturels (crues du Rhône, montée du niveau de la mer, salinité des sols, sécheresses extrêmes, incendies et feux de forêts, etc.), des risques exacerbés par les impacts du changement climatique.

Selon les prévisions de Météo France, la région fera l'objet d'une augmentation significative des températures estivales, passant de 23.4°C à 25.3°C d'ici 2050, ce qui intensifiera les risques naturels. La gestion de l'eau est une préoccupation majeure avec, selon l'ADEME, une projection de réduction de 20-30% des ressources en eau disponibles d'ici 2050 et jusqu'à 50% en 2100 dans un territoire où les besoins pour l'agriculture ou encore l'alimentation en eau potable (accentuée par les besoins du tourisme) sont éminemment stratégiques.

L'ambition « Réussir les transitions écologiques » a suscité un large consensus parmi les élus, partenaires, techniciens, membres de la société civile, incarnant une vision résolument novatrice et responsable face aux enjeux environnementaux contemporains. Ce pilier stratégique s'appuie sur une approche globale de la transition écologique, intégrant l'innovation et une prise de conscience accrue de la responsabilité collective.

REUSSIR LES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES

© Michel Serra

ORIENTATION

1 Contribuer à lutter contre les effets du changement climatique

ORIENTATION

2 Gérer de manière responsable la ressource en eau

Au cœur de cette démarche se trouve la lutte contre le réchauffement climatique, articulée autour d'une gestion optimale des ressources en eau. Cette gestion ambitieuse de préserver la biodiversité et la vie, tout en maintenant l'équilibre des écosystèmes essentiels tels que ceux de la Camargue, de la Crau et de la Montagnette. La stratégie déployée par la CA ACCM pour atteindre ces objectifs comprend la conservation des espaces naturels, la lutte contre l'artificialisation des sols et le soutien aux initiatives de protection du patrimoine rural et agricole.

Un autre volet crucial de cette ambition est le développement d'une économie circulaire, visant à accompagner l'évolution des pratiques de consommation et de production par la réduction et la valorisation des déchets. Ces initiatives incluent l'amélioration des systèmes de collecte et de recyclage, la valorisation des déchets et

ORIENTATION

3 Réduire les déchets et promouvoir leur réutilisation

ORIENTATION

4 Relever le défi de la transition écologique et énergétique à l'échelle du territoire

le développement du compostage des déchets ménagers. ACCM encourage par ailleurs les entreprises locales à adopter des pratiques écoresponsables (responsabilité sociétale des entreprises).

La transition énergétique est également un axe de cette ambition, avec un focus particulier sur l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. Cela comprend le développement de réseaux de chaleur et de froid, l'adoption de mesures pour réduire la dépendance énergétique du territoire aux ressources non renouvelables ou encore le soutien à la création d'îlots de fraîcheurs dans les centres urbains.

En synthèse ACCM veut favoriser une approche transversale qui intègre le changement climatique dans l'ensemble de ses politiques publiques.



PROJET DE TERRITOIRE
2024 > 2030

AMBITION 1 ORIENTATION 1

CONTRIBUER À LUTTER CONTRE LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'orientation 1 *Contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique* engage une série d'actions visant à préserver l'environnement tout en intégrant les défis du changement climatique.



« Le génie des Camarguais a de tout temps été d'avoir su s'adapter à la dynamique deltaïque, en exploitant la manne tout en composant avec les chocs des événements extrêmes. Même depuis l'endiguement, les Camarguais ont démontré une capacité d'adaptation assez unique, changeant à trois reprises au cours du siècle dernier la vocation agricole de la Camargue, viticole, puis ovine et enfin rizicole. On peut avoir confiance dans la capacité des Camarguais à s'adapter aux effets du changement climatique, en matière d'agriculture comme de gestion environnementale. »

Dans ce cadre, **la protection de la biodiversité du territoire** est primordiale, avec un accent particulier sur les espaces naturels emblématiques de la Camargue, la Crau et la Montagnette. Ces zones, pour la plupart protégées et riches en biodiversité, nécessitent des mesures spécifiques pour conserver leurs caractéristiques uniques tout en respectant les écosystèmes agricoles qui les caractérisent.

La lutte contre l'artificialisation des sols est également un axe crucial de cette orientation. En réduisant la conversion des terres naturelles en zones urbanisées ou industrielles, on préserve non seulement la biodiversité mais aussi la capacité des écosystèmes à stocker du carbone, ce qui est vital pour modérer les effets du réchauffement climatique.

Parallèlement, il est essentiel de soutenir **les projets qui visent à protéger le patrimoine rural et agricole**, garantissant ainsi la conservation des paysages et la pérennité des pratiques agricoles traditionnelles et emblématiques tels que le foin de Crau, l'élevage extensif bovin et ovin, la riziculture, l'oléiculture. Le soutien aux actions menées par les gestionnaires des espaces naturels est également important pour préserver ces espaces naturels uniques. Quatre des six communes de la CAACCM

sont comprises dans un des deux parcs naturels régionaux du territoire (Camargue et Alpilles).

Intégrer le changement climatique dans **la prévention des risques** locaux revêt une importance capitale car cela permet d'anticiper et de réduire les impacts des événements extrêmes, tels que les inondations ou les feux de forêts.

Enfin, **acculturer les habitants à la protection de l'environnement** et à la gestion des risques est un volet important de cette orientation. Éduquer et sensibiliser la communauté locale aux pratiques durables aident à forger une culture de respect et de responsabilité envers l'environnement. C'est essentiel pour garantir un impact durable des actions collectives entreprises dans la lutte contre le changement climatique.

Ces efforts conjugués permettront de préserver la richesse naturelle du territoire tout en contribuant activement à la lutte globale contre le changement climatique.

Jean Jalbert
directeur
de la Tour du Valat



Pour répondre à cette première orientation, **10 ACTIONS** ont été identifiées :

Prendre en compte les préconisations et orientations du Scot et du PCAET concernant la lutte contre le réchauffement climatique

Soutenir, aux côtés des gestionnaires, les espaces naturels protégés (réserves nationales, régionales, parcs naturels régionaux, etc.) et les protections environnementales du territoire (Ramsar, Réserve de biodiversité, Natura 2000, etc.)

Contribuer au soutien financier des projets agricoles inscrits dans le programme LEADER

Poursuivre les orientations de la Charte agricole communautaire et celle du Pays d'Arles

Soutenir et accompagner les 30 actions de la feuille de route 2024-2026 du Parc naturel régional de Camargue

Prendre en compte les chartes des Parcs naturels régionaux de Camargue et des Alpilles dans les projets communautaires

Poursuivre la mise en œuvre du Plan Alimentaire Territorial piloté par le PETR du Pays d'Arles et la Métropole Aix-Marseille (dont l'action « Nos cantines durables »).

Mettre en place un Plan intercommunal de sauvegarde (PICS) et un Plan de continuité des activités (PCA)

Poursuivre la démarche de Réduction de la Vulnérabilité aux Inondations des Territoires Rhodaniens (ReVITeR)

Accompagner les programmes de gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi) délégués au Symadrem

À cela s'ajoute une proposition d'action issue des retours des participants au Comité des partenaires :

Créer des contenus éducatifs pour sensibiliser les habitants à la protection de l'environnement exceptionnel du territoire d'ACCM

CHIFFRES CLÉS

2
PARCS
NATURELS
RÉGIONAUX

- Camargue
- Alpilles

2
RÉSERVES
NATURELLES
RÉGIONALES

- Tour du Valat
- Marais de l'Ilon

3
RÉSERVES
NATURELLES
NATIONALES

- Coussouls de Crau
- la Capelière
- Marais du Vigueirat

6
SITES
NATURA
2000

- Crau
- Camargue
- Marais d'Arles
- Marais du Vigueirat
- Rhône aval
- Alpilles



◀ 5,8 millions de m³ d'eau potable ont été distribués en 2022 dans les 6 communes de la Communauté d'agglomération ACCM.
© Michel Serra

Tout d'abord, il est essentiel de **gérer quantitativement la ressource en eau potable** pour assurer un approvisionnement adéquat et éviter le gaspillage. Cela inclut la mise en œuvre de mesures de lutte contre les fuites dans les réseaux ou de surveillance et régulation des prélèvements afin de préserver les réserves disponibles.

La gestion qualitative de la ressource est également indispensable, ce qui implique de maintenir la qualité de l'eau à travers le contrôle des pollutions et la protection des zones de captage.

Un autre aspect est de favoriser **un partage équitable de la ressource en eau** entre les différents usages, qu'il s'agisse d'agriculture, d'industrie, de production d'énergie ou de consommation domestique. Cette juste répartition peut impliquer la création d'instances de dialogue pour permettre la concertation entre les acteurs concernés, à différentes échelles territoriales, de la commune à la CAACCM mais aussi à une échelle plus large. Une approche transversale des enjeux environnementaux liés à l'eau est nécessaire pour intégrer les dimensions écologiques, économiques et sociales dans la gestion de l'eau.

Sécuriser la ressource en eau est également nécessaire. Il s'agit de diversifier les sources d'approvisionnement en eau, de relier les différentes ressources entre elles dans une démarche de solidarité territoriale. Il s'agit également de construire de nouveaux captages d'eau et lieux de stockage.

Par ailleurs, ACCM s'inscrit et soutient les actions de **préservation de l'irrigation agricole** qui est une grande richesse pour le territoire et de lutte contre la salinité des sols qui peut affecter la productivité agricole.

Enfin, **sensibiliser le public** à la préservation de la ressource en eau est incontournable pour assurer une gestion collective et durable. Cette sensibilisation peut passer par des campagnes d'information, des programmes éducatifs et des initiatives communautaires visant à faire prendre conscience de l'importance de l'eau et des gestes à adopter pour réduire nos consommations.

En associant ces objectifs, la Communauté d'agglomération a l'ambition de mettre en place toutes les actions nécessaires à la préservation de la ressource en eau du territoire pour les générations futures.

PROJET DE TERRITOIRE
2024 > 2030



AMBITION 1 ORIENTATION 2

GÉRER DE MANIÈRE RESPONSABLE LA RESSOURCE EN EAU

L'orientation 2 *Gérer de manière responsable la ressource en eau* vise à conforter une gestion efficace et durable de la ressource en eau potable et également d'irrigation agricole.

CHIFFRES CLÉS



884 km
linéaires
de réseau

39 823
abonnés
raccordés
au réseau
d'eau potable

5 861 655 m³
d'eau potable
distribués
en 2023

Pour répondre à cette deuxième orientation, **12 ACTIONS** ont été identifiées :

Diversifier et sécuriser la ressource en eau potable du territoire, notamment entre Arles et les Saintes-Maries-de-la-Mer

Créer un nouveau réservoir de stockage d'eau potable à Arles (Margaillan)

Améliorer la qualité de l'eau de la station d'épuration du Senebier (Saintes-Maries-de-la-Mer)

Mettre en place un programme de lutte contre la corrosion des réseaux et ouvrages

Poursuivre les programmes de recensement et de lutte contre les fuites dans les réseaux

Mettre en œuvre les actions des schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement

Réaliser un schéma directeur des eaux pluviales urbaines

Soutenir, appuyer et accompagner la modernisation des structures hydrauliques agricoles du territoire communautaire (en cours, la réhabilitation du Canal de la Haute Crau)

Accompagner les gestionnaires du grand cycle de l'eau

Poursuivre le projet de sensibilisation des citoyens à la préservation de la ressource en eau : « Eau des villes-eau des champs »

Mettre en place des actions de communication et de sensibilisation des citoyens à la consommation raisonnée de l'eau

Accompagner la création d'instances de dialogue et de coopération territoriale autour des grands enjeux de l'eau sur le territoire

À cela s'ajoute une proposition d'action issue des retours des participants au Comité des partenaires :

Mettre en place des programmes éducatifs et pédagogiques pour inciter les usagers à la réduction de leur consommation d'eau potable



L'orientation 3 Réduire les déchets et promouvoir leur réutilisation se concentre sur la mise en place de stratégies pour minimiser la production de déchets ménagers et encourager leur réutilisation et valorisation.

Tout d'abord, il est important d'**améliorer le recyclage des déchets ménagers et assimilés** en augmentant les capacités de tri et en optimisant les filières de traitement pour transformer les déchets en nouvelles ressources. La valorisation des biodéchets représente un volet clé de cette orientation. Il s'agit d'abord de mettre en place des solutions permettant le tri à la source et la valorisation in situ des biodéchets (telle que la distribution et le suivi des composteurs).

En parallèle, **améliorer la qualité du service de collecte** est un objectif fort. Cela passe par l'optimisation des circuits de collecte, des fréquences de passage adaptées aux types de déchets collectés et à la diversité des habitats et par l'amélioration de la relation aux usagers.

Le développement de l'éducation et de la sensibilisation à la prévention et au tri des déchets viendra en soutien de ces objectifs.

Des programmes éducatifs, des campagnes de communication et des initiatives communautaires pourront être développés,

en plus des actions des conseillères de prévention et tri, pour informer et inciter la population à adopter des pratiques de tri sélectif et de réduction des déchets.

En combinant ces différentes actions, l'orientation 3 vise à développer une politique de prévention des déchets ménagers & assimilés, à instaurer une gestion plus durable des déchets en réduisant leur impact environnemental et en favorisant leur réutilisation et leur valorisation.

PROJET DE TERRITOIRE
2024 > 2030
AMBITION 1

ORIENTATION 3

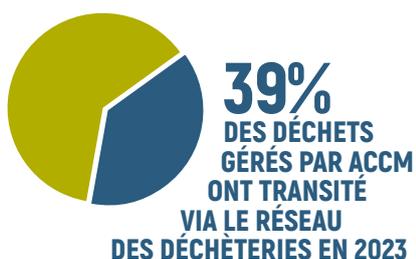
**RÉDUIRE LES DÉCHETS
ET PROMOUVOIR
LEUR RÉUTILISATION**



CHIFFRES CLÉS



SOIT
-6,3%
PAR RAPPORT
2022



Pour répondre à cette troisième orientation, **10 ACTIONS** ont été identifiées :

Elaborer et mettre en œuvre un programme local de prévention des déchets ménagers & assimilés, en partenariat avec les acteurs du territoire

Poursuivre les réflexions sur les modalités et impacts des différentes solutions de valorisation des déchets ménagers & assimilés (lieux, méthodes, etc.)

Développer des solutions de prévention et de valorisation des biodéchets

Poursuivre le développement des collectes sélectives (emballages, papiers, verres, cartons, etc.)

Poursuivre une collecte durable des encombrants (notamment en mobilité hippomobile avec l'association ACTUS)

Poursuivre la modernisation des matériels et équipements de collecte

Développer les actions de sensibilisation à la réduction, au tri des déchets et à leur réutilisation

Moderniser les déchèteries du territoire vers des installations nouvelle génération favorisant le développement du réemploi, du tri et l'amélioration des conditions d'utilisation par les usagers

Optimiser le maillage des déchèteries

Etudier l'opportunité de mobiliser les leviers d'incitation à la réduction et au recyclage des déchets (tarification incitative, redevance spéciale)

À cela s'ajoute une proposition d'action issue des retours des participants au Comité des partenaires :

Développer des sites de compostage accessibles aux citoyens pour encourager le compostage des biodéchets des ménages.



PROJET DE TERRITOIRE
2024 > 2030



« En Camargue, nous faisons plein de chose. Il y a du sel, de l'élevage, la culture du riz, du tourisme. Cette mosaïque de milieux où aucun acteur n'a jamais pris le dessus sur les autres est un facteur de résilience très fort de ce territoire. La Camargue est un laboratoire de l'adaptation et de la résilience au changement climatique. Nous avons l'opportunité d'inventer la Camargue de demain. La Camargue pourrait être un territoire pilote en matière d'adaptation et de résilience. »

Jean Jalbert
directeur
de la Tour du Valat

AMBITION 1 ORIENTATION 4

RELEVER LE DÉFI DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

L'orientation 4 *Relever le défi de la transition écologique et énergétique à l'échelle du territoire* aborde la promotion de projets visant à transformer le modèle énergétique local.

L'accompagnement des **projets de développement des énergies renouvelables** sur le territoire est pris en compte, avec un soutien aux initiatives exploitant le solaire, l'éolien, la biomasse et d'autres sources d'énergie verte. Pareillement, les initiatives pour créer des réseaux de chaleur et de froid permettant de réduire la consommation d'énergie primaire en valorisant les surplus thermiques seront soutenues.

Parallèlement, **l'accompagnement des entreprises locales dans leur démarche de transition écologique et énergétique** apparaît indispensable. Cela inclut l'adoption de technologies propres, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de l'efficacité énergétique des processus de fabrication. L'agglomération peut accompagner les entreprises afin qu'elles puissent intégrer des pratiques durables dans leurs process.

Valoriser et **accompagner la valorisation des ressources durables** du territoire est également fondamental. Cela implique de tirer parti des matériaux locaux, de promouvoir l'agriculture durable et de soutenir les initiatives qui utilisent de manière optimale les ressources naturelles sans compromettre leur disponibilité.

Être une communauté exemplaire en termes de transition énergétique signifie montrer l'exemple en adoptant des pratiques vertueuses. Cela passe notamment par la mise en œuvre de politiques publiques ambitieuses de réduction de la consommation énergétique des bâtiments publics, de promotion de modes de transport écologiques ou de soutien à des programmes de logements sobres énergétiquement.

Le développement de l'économie circulaire est un autre aspect clé de cette orientation. Il s'agit de favoriser et soutenir les associations et entreprises s'inscrivant dans un système économique vertueux où les déchets deviennent des ressources, permettant ainsi la réutilisation, le recyclage et la réparation.

En conjuguant ces différents objectifs, l'orientation 4 vise à inscrire le territoire dans les transitions écologiques et énergétiques devenues nécessaires pour lutter contre le changement climatique.



« L'enjeu de la Camargue est de trouver un équilibre entre la préservation de l'environnement (les zones humides), les activités humaines et le maintien de l'agriculture dans un contexte de changement climatique. »

Bertrand Mazel,
président des syndicats français
et européen de riziculture

11⁰/10⁰ DES HABITANTS
THÉORIQUEMENT
DÉPENDANTS DE LA VOITURE
POUR ACCÉDER AUX COMMERCES
ALIMENTAIRES

33,4⁰/10⁰ DES RÉSIDENCES
PRINCIPALES
CHAUFFÉES AU GAZ

29,3⁰/10⁰ DE PASSOIRES
ÉNERGÉTIQUES
PARMI LES LOGEMENTS DU TERRITOIRE,
SOIT 13 483 LOGEMENTS CATÉGORISÉS
«PASSOIRES ÉNERGÉTIQUES»

2⁰/10⁰ DU PARC
AUTOMOBILE
LOCAL ÉLECTRIFIÉ

79⁰/10⁰ DES ACTIFS UTILISENT
LEUR VOITURE
OU UN 2-ROUES MOTORISÉ
POUR LES TRAJETS
DOMICILE-TRAVAIL

AtmoSud

Pour répondre à cette quatrième orientation, 14 ACTIONS ont été identifiées :

Engager la CA ACCM dans le label " climat air énergie" proposé par l'ADEME

Engager la CA ACCM dans la labellisation régionale "Territoire durable, une COP d'avance"

Engager le territoire dans un nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial dans le cadre de la révision du Scot (Scot valant PCAET)

S'inscrire dans le Plan de Prévention de l'Atmosphère-Objectif 2025 (PPA) à l'échelle du département

Poursuivre l'accompagnement technique des communes pour la définition des ZAEnR (zones d'accélération des énergies renouvelables)

Soutenir la mise en place d'un Contrat Chaleur Renouvelable Territorial à l'échelle du Pays d'Arles

Soutenir les filières et les projets de développement des énergies renouvelables

Actualiser le bilan des gaz à effet de serre (BEGES) et mettre en place le « Plan de transitions »

Poursuivre les travaux d'optimisation énergétique des bâtiments communautaires et le déploiement de panneaux photovoltaïques

Optimiser l'éclairage public des voiries communautaires dans les zones d'activités économiques

Poursuivre le renouvellement « propre » de la flotte de véhicules communautaires

Soutenir les projets urbains de verdissement et de lutte contre les îlots de chaleur

Mettre en place un Spaser (schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable).

Engager les réflexions sur la mise en place d'un budget communautaire « vert »

A cela s'ajoute une proposition d'action issue des retours des participants au Comité des partenaires :

Organiser une concertation transversale à l'échelle du territoire pour évaluer et répondre de manière coordonnée aux besoins en énergie en impliquant différents acteurs (publics, privés, citoyens) et en s'inscrivant dans une planification énergétique territoriale



AMBITION?

PROJET DE 2024
TERRITOIRE
2030

« UN TERRITOIRE QUI INNOVE POUR PENSER LES MÉTIERS
ET LES FILIÈRES ÉCONOMIQUES DE DEMAIN »

Promouvoir un bassin de vie attractif impose d'être un territoire hospitalier qui sait accueillir ses visiteurs et touristes tout au long de l'année au travers d'offres culturelles nombreuses et de propositions de découvertes respectueuses d'un territoire naturel unique.

Promouvoir un bassin de vie attractif, c'est accompagner le développement du commerce et de l'artisanat de proximité qui vitalisent les centres-villes. C'est également stimuler le développement de filières économiques d'excellence présentes sur le territoire telles que les industries culturelles et créatives. C'est enfin soutenir une agriculture emblématique, forte de nombreux AOP et outil de préservation des écosystèmes et de la biodiversité du territoire.

Promouvoir un bassin de vie attractif, c'est aussi développer l'offre de formation supérieure et professionnelle, accompagner les jeunes du territoire vers des études supérieures puis des emplois locaux.

Pour accompagner l'ensemble de ces objectifs, mettre en œuvre de grands projets d'aménagement urbain est une condition de réussite au développement de la qualité de vie et à l'attractivité économique renouvelée du territoire.

Pour répondre à ces défis, ACCM peut compter sur de nombreux atouts qui lui permettent de se distinguer des territoires voisins grâce à la présence de filières économiques emblématiques et innovantes, la richesse de sa culture et de son patrimoine naturel, la diversité de son tissu artisanal et commercial, la présence de nombreux étudiants.



PROMOUVOIR UN BASSIN DE VIE ATTRACTIF

ORIENTATION

5 Promouvoir un tourisme durable et authentique entre nature et culture

ORIENTATION

8 Développer l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

ORIENTATION

6 Soutenir l'économie de proximité et le dynamisme des centres urbains

ORIENTATION

9 Promouvoir la modernité au travers de grands projets d'aménagement

ORIENTATION

7 Encourager le développement des filières économiques stratégiques

Se positionnant ainsi comme un bassin de vie particulièrement attractif, ACCM **promeut un tourisme responsable** qui s'attache à développer le tourisme de nature en valorisant les spécificités environnementales uniques de la Camargue, de la Crau et de la Montagnette, à faire rayonner la culture et le patrimoine historique du territoire et à favoriser un tourisme hors saison. Cela marque l'engagement d'ACCM à maintenir un équilibre entre croissance économique et préservation de l'environnement, soutenant ainsi une économie indispensable à son rayonnement.

Par ailleurs, la **redynamisation du tissu économique de proximité commercial et artisanal** et des centres urbains tout en équilibrant le développement des centres-villes et des zones rurales doit contribuer à stimuler la vie locale et à créer des emplois locaux.

Les six communes d'ACCM sont couvertes par des dispositifs territoriaux qui seront encadrés par une convention mère (opération de revitalisation territoriale). Il s'agit des programmes *Action Cœur de Ville* à Arles et Tarascon, *Petites villes de demain* à Saint-Martin-de-Crau, et *Villages d'avenir* à Boulbon et aux Saintes-Maries-de-la-Mer. Le développement d'un parcours résidentiel pour les entreprises, associé à **la structuration des filières d'excellence que sont les industries culturelles et créatives, l'agriculture et l'économie verte**, souligne l'engagement d'ACCM à être un territoire attractif pour les entreprises tout en renforçant son écosystème numérique local.

Dans le domaine académique, ACCM met l'accent sur **le renforcement de l'enseignement supérieur et l'articulation de l'offre éducative avec une stratégie économique locale**.

ACCM encourage également **l'innovation dans l'aménagement urbain**, en promouvant la reconversion des sites industriels désaffectés telles que les Papèteries Étienne et en soutenant les initiatives de recomposition urbaine.



PROJET DE TERRITOIRE
2024 > 2030

AMBITION 2 ORIENTATION 5

PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE ET AUTHENTIQUE ENTRE NATURE & CULTURE

L'orientation 5 *Promouvoir un tourisme durable et authentique entre nature & culture* vise à développer une approche touristique respectueuse de l'environnement et de la culture locale qui prenne en compte les évolutions climatiques.



« Les villes de la taille d'Arles sont des réservoirs de développement. Arles s'inscrit dans cette opportunité. Notre ambition est de faire d'Arles le point d'entrée pour visiter la Provence. »

Mustapha Bouhayati
directeur de Luma Arles

Pour cela, il est crucial de valoriser **les spécificités environnementales** de la Camargue, de la Crau et de la Montagnette, en investissant dans la promotion du tourisme de nature. En mettant en avant la richesse de ses paysages uniques, le territoire peut attirer des visiteurs en quête d'authenticité et de découverte écologique.

Promouvoir un tourisme durable nécessite de **protéger les ressources naturelles** tout en soutenant l'économie locale. Gérer les flux touristiques, sensibiliser les visiteurs et valoriser les savoir-faire locaux permet de préserver la biodiversité et offrir une expérience authentique.

Faire rayonner la culture et le patrimoine historique du territoire est un autre axe. En mettant en lumière les richesses culturelles et historiques, le territoire peut offrir une expérience touristique complète et enrichissante, attirant ainsi une clientèle nationale et internationale diverse et curieuse.

Pour assurer une fréquentation équilibrée tout au long de l'année, il est important de **favoriser un tourisme sur les ailes de saison et hors saison**. En diversifiant les activités et les événements

en dehors des périodes de forte affluence, le territoire peut mieux répartir l'impact touristique. En régulant les flux touristiques et en promouvant des comportements responsables, il est possible de maintenir un équilibre harmonieux entre l'accueil des visiteurs et la préservation de l'environnement et du patrimoine local.

Le renforcement des partenariats entre les communes et le développement de partenariats avec le secteur privé et supra communautaire sont également essentiels. En travaillant ensemble, les différentes collectivités peuvent mutualiser leurs ressources et compétences pour promouvoir efficacement le territoire et ses atouts et diversifier les parcours et les expériences.

Il est également important de favoriser un tourisme participatif et inclusif, en impliquant les habitants dans les projets touristiques et en rendant les activités accessibles à tous. Cette approche permet de renforcer le lien entre les visiteurs et la population locale, créant ainsi des expériences plus authentiques et enrichissantes.



« À travers notre projet de complexe culturel, nous cherchons à démontrer que, par et grâce à la culture, nous sommes à la croisée de nombreux sujets. La culture crée la transversalité qui touche également à des grands thèmes tels que l'économie, l'urbanisme, l'environnement, le tourisme, l'emploi. Nous nous retrouvons dans chacune des ambitions du Projet de territoire d'ACCM car nous les mettons en œuvre toutes au travers de nos actions.

Mustapha Bouhayati
directeur de Luma Arles

Pour répondre à cette cinquième orientation, 10 ACTIONS ont été identifiées :

Promouvoir la marque touristique « Le cœur de la Provence »

Créer des itinéraires de randonnées cyclotouriste et pédestre

Valoriser les offres de tourisme « vert » : tourisme de nature, ornithologique, de randonnées

Sensibiliser les clientèles et les partenaires aux enjeux du tourisme durable

Développer des coopérations et des partenariats entre acteurs du tourisme

Créer un observatoire sur le tourisme

Lancer des programmes spécifiques pour les filières touristiques stratégiques du territoire

Créer un réseau de socio-professionnels engagés dans le développement d'un tourisme durable

Accompagner la modernisation des haltes fluviales d'Arles et Tarascon

Accompagner la création d'un port de plaisance à Arles

À cela s'ajoute une proposition d'action issue des retours des participants au Comité des partenaires

Mettre en place des certifications pour les entreprises du secteur touristique qui adoptent des pratiques durables et responsables

CHIFFRES CLÉS

SUR LE TERRITOIRE CRAU MONTAGNETTE



15 300 VISITEURS
ACCUEILLIS EN 2023
DANS LES BUREAUX D'INFORMATION
TOURISTIQUES DE TARASCON
ET SAINT-MARTIN-DE-CRAU



34 000 VISITEURS
AU CHÂTEAU DE ROI RENÉ



2 574 VISITEURS
À L'ÉCOMUSÉE DE LE CRAU

12 NATIONALITÉS
RECENSEES

112 640 NUITÉES
ENREGISTRÉES
DANS
201 HÉBERGEMENTS
TOURISTIQUES

60 RESTAURANTS



PROJET DE TERRITOIRE
2024 > 2030



AMBITION 2 ORIENTATION 6

SOUTENIR L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ ET LE DYNAMISME DES CENTRES URBAINS

L'orientation 6 *Soutenir l'économie de proximité et le dynamisme des centres urbains* vise à renforcer l'attractivité et la vitalité économique et commerciale de proximité en prenant en compte les spécificités urbaines de chaque commune.

Pour cela, il est essentiel de **redynamiser le tissu commercial et artisanal** dans une approche équilibrée entre centres-villes et zones périphériques. En revitalisant les centres-villes, tout en soutenant le développement des zones périphériques et rurales, le territoire peut offrir une diversité commerciale qui réponde aux besoins de tous les habitants.

En améliorant l'accessibilité, en embellissant l'espace public et en organisant des événements attractifs, les centres-villes peuvent rester des lieux de vie animés et accueillants, attirant à la fois les résidents et les visiteurs. **Cette vitalité urbaine contribue à créer un environnement propice au commerce et au développement d'une économie de proximité.**

L'agglomération travaille en étroite partenariat avec ses communes en tenant compte de leur spécificités urbaines et commerciales. Les programmes nationaux de redynamisation des centres-villes (*Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain, Villages d'Avenir*) permettent de **soutenir la mise en œuvre de nombreux projets de dynamisation commerciale**. Plusieurs outils et projets seront mis en place pour répondre à cet objectif.

Le dynamisme du tissu entrepreneurial local est également au cœur de cette orientation. En soutenant les initiatives des PME et TPE, principale force économique du territoire, en facilitant l'accès aux ressources et en encourageant l'innovation, le territoire peut stimuler la création d'entreprises et générer de nouveaux emplois et ce malgré un contexte de faible disponibilité foncière.

Valoriser les savoir-faire locaux est une autre dimension importante. En mettant en avant les compétences et les traditions artisanales du territoire, il est possible de créer une identité forte et attrayante. Cette valorisation passe par le soutien aux artisans et aux métiers d'art, la promotion des produits locaux et la mise en place de circuits courts favorisant ainsi une économie locale « made in Provence » durable et résiliente.

Ces objectifs impliquent une coopération avec les partenaires institutionnels directement concernés que sont les chambres consulaires : chambre de Commerce et d'industrie du Pays d'Arles (CCIPA), Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMAR), Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, mais également l'ensemble des acteurs et partenaires économiques du territoire.



◀ La Communauté d'agglomération ACCM va mettre en place des mesures de lutte contre la vacance commerciale dans les centres urbains pour dynamiser le tissu commercial.
© Michel Serra

Pour répondre à cette sixième orientation, **6 ACTIONS** ont été identifiées :

Poursuivre le pilotage des programmes de redynamisation des centres-villes *Action cœur de ville, Petites villes de demain* et *Villages d'avenir* dans les 6 communes du territoire

Mettre en place une Opération de revitalisation territoriale (ORT) sur le territoire communautaire

Poursuivre le soutien aux 3 boutiques « **La place des artisans** » à Arles, Tarascon et Saint-Martin-de-Crau

Promouvoir les métiers d'art par la redynamisation du label « **ville et métiers d'art** »

Créer une foncière de redynamisation commerciale pour lutter contre la vacance commerciale

Déployer un fonds d'aide directe aux TPE qui portent un projet de développement

À cela s'ajoute une proposition d'action issue des retours des participants au Comité des partenaires

Créer une plateforme numérique pour promouvoir les artisans, les commerces de proximité et les initiatives d'économie circulaire

CHIFFRES CLÉS

PRÈS DE **6000** ENTREPRISES ARTISANALES SUR LE TERRITOIRE

129 ARTISANS MENTION « MÉTIERS D'ART »

3 BOUTIQUES **LA PLACE** PARTAGÉES *des artisans* à Arles, Tarascon et Saint-Martin-de-Crau



1 CONVENTION « MÈRE » OPÉRATION DE REVITALISATION TERRITORIALE (ORT)



2 PROGRAMMES
- Arles
- Tarascon



1 PROGRAMME
- Saint-Martin-de-Crau



2 PROGRAMMES :
- Boulbon
- Saintes-Maries-de-la-Mer



PROJET DE TERRITOIRE
2024 > 2030

AMBICTION 2 ORIENTATION 7

ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES ÉCONOMIQUES STRATÉGIQUES

L'orientation 7 *Encourager le développement des filières économiques stratégiques* vise à conforter le territoire en un pôle dynamique et attrayant qui mise sur les filières d'excellence telle que les industries culturelles et créatives.



« Entre le tourisme et les plateformes logistiques, il est essentiel de préserver les fleurons agricoles du territoire et de les valoriser. Il y a plus d'espèces de plantes et d'animaux en Camargue aujourd'hui qu'il y a 50 ans. La riziculture est un outil de préservation de l'écosystème et de la biodiversité en Camargue. »

Bertrand Mazel,
président des syndicats
français et européen
de riziculture

En soutenant et en accompagnant le **développement des filières d'excellence** que sont les industries culturelles et créatives, l'agriculture et l'économie verte, le territoire d'ACCM peut capitaliser sur ses atouts et développer des secteurs stratégiques pour l'avenir.

Structurer la filière des Industries culturelles et créatives (ICC) et soutenir les acteurs et les événements les valorisant (forums d'innovation et de recherche, rencontres, expositions, etc.) est indispensable pour positionner le territoire comme « the place to be » : un lieu d'accueil, de réflexion et de création.

L'agriculture et l'agro-alimentaire, très présentes sur le territoire, sont prises en compte. L'agglomération poursuit son soutien aux filières agricoles emblématiques valorisées par plusieurs AOP et AOC, aux structures d'accompagnement des agriculteurs, ainsi qu'à la filière agro-alimentaire.

Engager le **développement des économies vertes** est un axe stratégique du développement économique du territoire à partir de ses ressources. Il passera notamment par le soutien aux projets de valorisation des matériaux biosourcés issus des filières agricoles locales tels que les pailles de riz et de blé, la balle

de riz ou le tournesol utilisés comme matériaux isolants, ou encore les roseaux de Camargue, les microalgues, etc.

Les structures de l'économie sociale et solidaire et du réemploi sont nombreuses sur le territoire et représentent un potentiel de développement économique réel. Soutenir les acteurs s'inscrit dans cette orientation.

Enfin, **la filière logistique, très présente sur le territoire**, est prise en compte dans ses impacts de développement économique et de création d'emplois.

Être un bassin attractif et accueillant pour les entreprises implique de créer un environnement favorable à leur installation et à leur développement. Cela nécessite des infrastructures adaptées, des services de soutien efficaces, une administration réactive et une action collective des acteurs du développement économique (Région Sud, chambres consulaires, agences de développement) pour apporter une réponse globale aux entreprises.

Le territoire doit également **bénéficier d'un aménagement numérique de qualité** et d'infrastructures stratégiques tel que le port fluvial d'Arles.



Pour répondre à cette septième orientation, **12 ACTIONS** ont été identifiées :

Mettre en œuvre la stratégie de développement économique communautaire

Installer des entreprises sur la friche industrielle des Papèteries Étienne

Créer des clusters et des incubateurs pour favoriser l'innovation, la collaboration et le développement des start-up dans les filières des industries culturelles et créatives, de l'agriculture et de l'économie verte

Créer un hub créatif autour de la filière des industries culturelles : « **L'écosystème arlésien des industries culturelles et créatives au défi de la transition écologique** »

Créer un Appel à projets visant à soutenir l'écosystème de l'économie verte

Soutenir le développement des filières de valorisation des matériaux biosourcés issus du territoire

Accompagner l'installation d'entreprises acteurs du réemploi

Encourager les entreprises dans leur transition écologique (clause environnementale dans les marchés publics par exemple)

Soutenir les initiatives de création de tiers-lieu, fablab, espaces de coworking, etc.

Soutenir les filières agricoles emblématiques (élevage extensif, foin de Crau, Mérinos d'Arles, riziculture, salins, etc..) et les associations d'agriculteurs

Poursuivre le développement numérique du territoire (réseau THD ACCM) à destination des entreprises : objectif 300 entreprises raccordées en 2024

Accompagner le développement économique du port fluvial d'Arles et sa multimodalité

À cela s'ajoute une proposition d'action issue des retours des participants au Comité des partenaires :

Mettre en place des incubateurs ou des espaces de cocréation dédiés aux entrepreneurs de l'économie circulaire, offrant un accès à des outils, des ressources et un soutien pour développer des produits et services innovants.

CHIFFRES CLÉS

1 ÉCOLE DE RENOMMÉE INTERNATIONALE FORMANT À LA CRÉATION DE FILMS D'ANIMATION



2,4% D'EMPLOIS CULTURELS (CONTRE 1,4% EN PACA)

UNE CENTAINE D'ENTREPRISES DE LA FILIÈRE INDUSTRIES CULTURELLES RECENSÉES SUR LE TERRITOIRE, SOIT PLUS DE **1 000 EMPLOIS PERMANENTS**

1 CENTRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DANS LA FILIÈRE DES **MATÉRIAUX BIOSOURCÉS**

Atelier LUMA ARLES

778 EXPLOITATIONS AGRICOLES SUR LE TERRITOIRE (RECENSEMENT 2020) EMBAUCHANT

3 000 (ETP) SALARIÉS AGRICOLES **68 919 HECTARES DE SURFACE AGRICOLE**

300 ENTREPRISES RACCORDÉES AU RÉSEAU THD ACCM

1 404 CRÉATIONS D'ENTREPRISES EN 2022

7 350 ENTREPRISES RÉPERTORIÉES SUR LE TERRITOIRE EN 2022 DONT **75% D'ENTREPRISES INDIVIDUELLES**



PROJET DE TERRITOIRE
2024 > 2030

AMBITION 2 ORIENTATION 8

DÉVELOPPER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

L'orientation 8 *Développer l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation* vise à faire d'Arles, la ville centre d'ACCM, un centre d'excellence académique et d'innovation.



Valoriser l'image de « Ville étudiante » d'Arles en mettant en avant ses atouts éducatifs et culturels pour attirer davantage d'étudiants est une volonté. **Développer des partenariats avec les structures publiques et privées de l'enseignement supérieur** permettra de renforcer l'offre pour répondre aux besoins des jeunes et des entreprises, en proposant des formations diversifiées, de qualité et adaptées aux besoins du territoire.

Articuler l'offre d'enseignement supérieur avec la stratégie économique du territoire permet de créer des synergies entre les cursus universitaires et les secteurs clés de l'économie locale. Accompagner les projets de formation innovants est nécessaire pour rester à la pointe des évolutions pédagogiques et technologiques, en soutenant les initiatives qui modernisent les méthodes d'enseignement dans un contexte d'évolution numérique rapide.

Favoriser l'accès aux études supérieures des jeunes du territoire est indispensable pour assurer l'égalité des chances et encourager la réussite académique. **Structurer l'écosystème local pour la vie étudiante**, en développant des aménités et des infrastructures adaptées, contribue à améliorer la qualité de vie des étudiants et à renforcer leur intégration dans la communauté.

Renforcer les structures d'apprentissage pour les jeunes, telles que les centres de formation et les stages en entreprise, permet de compléter leurs parcours académiques par des expériences pratiques.

Enfin, **développer des incubateurs étudiants** est un autre axe, pour soutenir les projets entrepreneuriaux des jeunes et favoriser l'innovation. Ces incubateurs offrent un cadre propice à la création de start-up et à la réalisation de projets ambitieux.



Pour répondre à cette huitième orientation, **10 ACTIONS** ont été identifiées :

Valoriser l'image de « Ville étudiante » d'Arles

Susciter et accompagner l'implantation de nouvelles formations supérieures en lien avec la stratégie économique du territoire

Renforcer les structures d'apprentissage pour les jeunes

Créer un nouveau campus : *les Minimes* - Projet de création d'une cité de l'image

Développer des incubateurs étudiants - Projet Quiqueran de Beaujeu

Favoriser l'accès aux études supérieures des jeunes du territoire

Conforter le Programme de Réussite Éducative (P.R.E.) dans les quartiers prioritaires

Structurer l'écosystème local pour la vie étudiante

Développer une communication spécifique à l'intention des étudiants

Elaborer un schéma directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche

À cela s'ajoutent des propositions d'actions issues des retours des participants au Comité des partenaires :

Mettre en place des incubateurs au sein des établissements d'enseignement supérieur pour accompagner les étudiants dans la concrétisation de leurs idées

Établir des partenariats stratégiques avec des institutions financières, des universités, des centres de recherche d'autres territoires

CHIFFRES CLÉS





PROJET DE TERRITOIRE
2024 > 2030



AMBITION 2

ORIENTATION 9

PROMOUVOIR LA MODERNITÉ AU TRAVERS DE GRANDS PROJETS D'AMÉNAGEMENT

L'orientation 9 *Promouvoir la modernité au travers de grands projets d'aménagement* vise à impliquer le territoire dans un modèle d'aménagement moderne, durable, qui intègre les transitions écologiques, énergétiques et environnementales.

Encourager les démarches innovantes dans le domaine de l'aménagement est essentiel pour intégrer de nouvelles approches et technologies, favorisant un urbanisme créatif et adaptable. **La reconversion des sites industriels** comme le site des Papeteries Étienne est un exemple prioritaire, permettant de régénérer des espaces tout en préservant les ressources existantes.

Il convient également de **développer les initiatives de recomposition de la ville sur la ville**, en encourageant la sobriété foncière pour éviter l'étalement urbain, préserver les terres agricoles et naturelles et limiter l'imperméabilisation des sols.

Structurer un parcours résidentiel pour les entreprises permet de faciliter l'implantation et le développement des activités économiques, offrant des infrastructures adaptées et un environnement favorable à la croissance des entreprises à chaque étape de leur développement.

Développer des programmes de rénovation urbaine écologique et résiliente est indispensable pour répondre aux enjeux environnementaux et sociétaux actuels. Ces programmes visent à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, à intégrer des espaces verts et à promouvoir des modes de transport durables, contribuant ainsi à la qualité du cadre de vie des habitants et à la préservation de l'environnement.

En combinant ces actions, l'orientation 9 vise à promouvoir un aménagement urbain respectueux de l'environnement et des besoins des habitants, en faisant du territoire un exemple structurant et durable.

La CA ACCM a l'ambition de développer un urbanisme négocié s'inscrivant dans la sobriété foncière telle que prévue par la loi Climat et Résilience.



Pour répondre à cette neuvième orientation, **15 ACTIONS** ont été identifiées :

Engager la mise en chantier d'un Plan local de l'urbanisme intercommunal (PLUI) à l'échelle d'ACCM

S'inscrire dans une participation active à la révision du SCOT et du SRADDET

Encourager la démarche « Bâtiments durables Méditerranéens » et les circuits-courts dans les projets de réhabilitation

Mettre en œuvre les projets de rénovation urbaine à Arles (Barriol) et Tarascon (Centre-ville-les Ferrages)

Réhabiliter la friche industrielle des Papèteries Étienne dans un objectif d'installation d'entreprises innovantes

Accompagner le projet de contournement autoroutier et de requalification de la RN113

Soutenir le développement du port fluvial d'Arles et l'implantation de nouvelles entreprises industrielles et logistiques in situ

Tendre vers la labellisation « Parc + » de l'ensemble des zones d'activités communautaires

Encourager les appels à projets, concours, appels à manifestation d'intérêt dans tous les domaines

Engager une stratégie immobilière et foncière pour favoriser le parcours résidentiel des entreprises et des ménages

Engager la transformation des zones d'activités Arles-Nord et Fourchon dans une démarche de transition écologique : « *La fabrique prospective* »

Engager la redéfinition du quartier gare à Arles (Pôle d'échange multimodal) et de l'entrée de ville Nord

Déployer les programmes *Action Cœur de ville*, *Petites villes de demain* et *Villages d'avenir*

Réaliser des études de création d'un port de plaisance à Arles

Soutenir la création du Pont de Barcarin à Salin-de-Giraud

CHIFFRES CLÉS

27 km

de canalisations
du canal de Haute Crau
réhabilitées
à Saint-Martin-de-Crau
sur un linéaire de 20 km

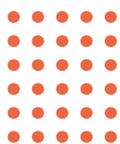
30 000 m²

de surfaces planchers
commercialisables
aux Papèteries Étienne
à Arles

PLUS DE 80 PROJETS

inscrits dans les programmes
Action Cœur de ville,
Petites villes de demain,
et *Villages d'avenir*





PROJET DE TERRITOIRE 2024 > 2030

AMBITION 2

ORIENTATION 9

ZOOM SUR LES GRANDS PROJETS D'AMÉNAGEMENT



Projet de requalification de la RN113
Vue sur le centre-ville depuis le pont du Rhône
© Ville d'Arles

CHIFFRES CLÉS

1 ACTIF CIRCULANT
TOUS LES JOURS
ENTRE ARLES CENTRE ET
SAINT-MARTIN-DE-CRAU
PERD EN 1 ANNÉE
L'ÉQUIVALENT DE
10 JOURS
DE TRAVAIL
DANS LA CONGESTION
DE LA RN113

26 KM
D'AUTOROUTE
dont la moitié
en aménagement
sur place

RÉAMÉNAGEMENT DE LA RN 113 ET CONTOURNEMENT AUTOROUTIER

Le projet de réaménagement de la RN113 (porté par la ville d'Arles en partenariat avec la CAACCM) aux abords urbains de la ville est une des conditions à la réalisation d'un contournement autoroutier de 26 km entre la gare de péage d'Eyminy et la gare de péage de Saint-Martin-de-Crau. En interface directe, la ville d'Arles porte des projets urbains de réaménagement de la RN113 structurant l'avenir de l'agglomération. Engagé en 2021, le processus d'élaboration du réaménagement de la RN113 a fait l'objet d'une large concertation et présentation aux habitants par la commune en juin et juillet 2024.

LES PROCHAINES ÉCHÉANCES DE CES 2 PROJETS CORRÉLÉS :

- Lancement des procédures préalables à l'Enquête Publique pour le contournement autoroutier **(09-2024)**
- Mise en place d'un protocole financier État/Collectivités territoriales **(2024)**
- Enquête Publique **(2025)**
- Déclaration d'Utilité Publique **(2026)**
- Choix du concessionnaire **(2027)**
- Mise en service **(ENVIRON 2029)**



UN PONT À SALIN-DE-GIRAUD

Un premier projet d'aménagement d'un pont entre Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône a été engagé par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en 2017, puis relancé en 2024 par la présentation des études d'avant-projet.

Les objectifs sont :

- Désenclaver le village de Salin-de-Giraud
- Améliorer la vie quotidienne des saliniers dans leurs déplacements privés et professionnels
- Sécuriser l'accès aux services publics et les interventions des services d'urgence sur le village
- Réguler une offre touristique qualitative et respectueuse de l'environnement

La ville d'Arles a délibéré le 9 juillet 2024 de manière favorable à la réalisation de ce projet. Les élus de la CA ACCM soutiennent ce projet.

CALENDRIER

2025-2026

Enquête d'Utilité Publique et Déclaration d'Utilité Publique

2027-2028

Etudes de projet et poursuite de la concertation

2030-2033

Réalisation des travaux

**COÛT PRÉVISIONNEL
ENTRE 40 ET 50 M€**



Photomontage cabinet © Architecture Néel / Artelia

CRÉATION D'UN NOUVEAU « QUARTIER GARE » À ARLES

ACCM et la ville d'Arles se sont engagés sur un projet global de réaménagement du pôle d'échange multimodal (PEM) en gare d'Arles. L'objectif est la requalification de la liaison ville/gare pour aboutir à la constitution d'un véritable « quartier gare ».



Projet de Pôle d'échange multimodal en gare d'Arles © Bureau d'études Arep

LE PROJET

TEMPS 1 Aménager les équipements du PEM au droit de la gare et la voirie adjacente. Réaménager le bâtiment voyageur.

TEMPS 2 Réaménager l'avenue Paulin Talabot en incluant le périmètre de la place Lamartine.

TEMPS 3 Développer le quartier de la gare

Ce projet s'inscrit dans une démarche partenariale des acteurs de la mobilité (protocole d'intentions générales signé en 2020) avec SNCF Gares & Connexions, SNCF Immobilier, le Syndicat mixte Provence fluviale, le département des Bouches-du-Rhône et la Région Sud. Le projet de Pôle d'échange multimodal est coordonné avec les projets de développement fluvial portés par le Syndicat mixte Provence Fluviale.

ETAT D'AVANCEMENT : Etudes d'avant-projet en cours pour une phase de réalisation en 2026

**COÛT GLOBAL ESTIMÉ
ENTRE 12,5 M€ ET 18,5 M€ TTC**



DEUX PROGRAMMES MAJEURS DE RÉNOVATION URBAINE

Le territoire a contractualisé deux programmes de rénovation urbaine, le Centre-ville - Les Ferrages à Tarascon en 2021 pour un montant de 16.7 M€ et le quartier de Barriol à Arles en 2024 pour un montant de 120 M€.



Le projet de renouvellement urbain quartier Les Ferrages à Tarascon © CMO Paysages

CENTRE-VILLE - LES FERRAGES À TARASCON (4 250 HABITANTS SOIT LE 1/3 DE LA COMMUNE)

Le secteur Politique de la Ville à Tarascon comprend le centre historique et un ensemble collectif, Les Ferrages. Le programme de renouvellement urbain est concentré sur le quartier des Ferrages. Le projet a 3 axes majeurs :

HABITAT

- 14 démolitions et 154 résidentialisations
- 14 reconstitutions de l'offre locative sociale, hors QPV, pour favoriser la mixité sociale
- 154 réhabilitations (hors financements Anru)
- Un plan de sauvegarde pour la copropriété des Ferrages (hors financement Anru)

AMÉNAGEMENT

- Requalification de plus de 2 hectares d'espaces publics des Ferrages
- Aménagement de 3 espaces publics de « micro-proximité »

EQUIPEMENTS

- Réhabilitation et extension de l'école J.Macé
- Réhabilitation de la salle Malraux

Le pilotage stratégique est assuré par ACCM et la ville de Tarascon en partenariat avec : État, ANRU, Région Sud, Département 13, Vilogia, Caisse des Dépôts et Consignations, Action Logement.

**MONTANT TOTAL
CONTRACTUALISÉ AVEC L'ANRU :
16,7 M€ TTC.**

BARRIOL À ARLES (4 370 HABITANTS)

Le projet a 4 axes majeurs :

HABITAT

- 219 démolitions, 219 reconstitutions
- 90 logements rénovés
- 908 logements résidentialisés
- 240 constructions de logements diversifiés

AMÉNAGEMENT

Création de nouvelles transversales est/ouest

EQUIPEMENTS

- Réhabilitation du centre social
- Agrandissement de la crèche
- Aménagement de locaux d'accès aux soins (Maison de Santé)
- Construction d'un conservatoire de musique

ECONOMIE-EMPLOI

1600 m² de surface commerciale développée

Le pilotage stratégique est assuré par ACCM et la ville d'Arles en partenariat avec : État, ANRU, ANAH, bailleurs sociaux, principalement 13 Habitat, GDH et ERILIA, Région Sud, Département 13, CCI, Action Logement, Caisse des Dépôts et Consignation, associations (Centre social...), habitants.

La concertation est un axe fort intégré au projet et sera développée en continu durant la durée du projet (7 ans).

**MONTANT TOTAL
CONTRACTUALISÉ AVEC L'ANRU :
120 M€ TTC.**



Quartier Barriol à Arles - 4 370 habitants © Michel Serra



RÉHABILITATION DU QUARTIER DES PAPÈTERIES ÉTIENNE

Le projet des Papèteries à Arles vise une recomposition urbaine et paysagère globale en rive droite du Rhône autour de la friche industrielle des Papèteries Étienne.

Les objectifs sont :

- Le développement des activités économiques autour de la filière des industries culturelles et créatives (plus de 16 000 m² d'espaces économiques)
- La reconquête des espaces naturels avec la création d'une base de loisirs et de plein air comprenant la valorisation de la zone humide de Trinquetaille
- La régénération des bâtiments industriels (Shed 2 000 m² et Grande halle 1 600 m²). Les travaux de réhabilitation des bâtiments Shed et Grande halle ont démarré en février 2024. La livraison est prévue au printemps 2025.

Le bâtiment Shed, 2000 m² © Michel Serra



L'ancienne cheminée des Papèteries Étienne © Michel Serra



Vue orthophotographique de l'ensemble du site © SIG ACCM

- La recomposition des espaces publics et le développement de cheminements doux entre le Rhône et l'Avenue de Camargue.

La prochaine étape est l'établissement d'un plan guide d'aménagement sur le périmètre élargi de la zone.

CHIFFRES CLÉS





Boulevard Victor Hugo, devant la Tour Luma dessinée par l'architecte Franck Gehry, Arles. © Michel Serra

PROJET DE 2024
TERRITOIRE
2030

« UN TERRITOIRE QUI DÉVELOPPE UN NIVEAU DE SERVICE PERFORMANT POUR SES HABITANTS ET USAGERS AUTOUR D'UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT PLUS DURABLE. »

Soutenir les transitions sociétales impose une approche concertée entre tous les acteurs du territoire afin de renforcer la cohésion sociale et assurer une égalité d'accès aux opportunités pour tous les habitants. Cela impose de pérenniser les actions en faveur de l'insertion socio-professionnelle des habitants les plus éloignés de l'emploi et de participer à la lutte contre le chômage.

Soutenir les transitions sociétales implique une approche concertée entre tous les acteurs du territoire afin de renforcer la cohésion sociale, de conduire une politique de l'habitat adaptée aux évolutions des besoins, de développer une offre de mobilité complète et durable et de soutenir la qualité et la quantité de l'offre de santé.

L'ambition « **Soutenir les transitions sociétales** » revêt une importance cruciale pour le territoire d'ACCM, confronté à divers enjeux sociaux.

En premier lieu, **l'emploi est LA priorité.**

Dans un contexte de fort taux de chômage et de précarité, l'accompagnement vers l'emploi des publics les plus fragiles, des jeunes et des seniors est au cœur des priorités de la collectivité. En matière de développement économique et social, ACCM accompagne les publics les plus fragiles vers l'emploi, favorise l'inclusion de tous les citoyens et soutient l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires.

La lutte contre la précarité est également essentielle, puisque selon les prévisions de l'INSEE, ACCM, avec un revenu médian des ménages de 18 212 € en 2023, est l'intercommunalité dont le revenu est le plus faible du Pays d'Arles et où la part des ménages fiscaux imposés est la plus petite. Le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté est également supérieur à la moyenne nationale, nécessitant des mesures fortes et coordonnées.

Selon les prévisions de l'INSEE, avec une projection de croissance démographique sur le territoire d'ACCM visant à atteindre près de 89 000 habitants d'ici 2030, ce sont 5 000 nouveaux logements qui

SOUTENIR LES TRANSITIONS SOCIÉTALES

ORIENTATION

10 Développer une offre d'habitat adaptée aux contraintes du territoire et aux enjeux environnementaux

ORIENTATION

11 Favoriser le développement des mobilités actives et bas carbone

ORIENTATION

12 Accompagner le développement de la qualité du cadre de vie

seront nécessaires pour accueillir les nouvelles populations et pour répondre aux nouvelles demandes des habitants. Cette construction de logements devra être pensée dans le contexte du *Zéro Artificialisation Nette* prévu par la loi *Climat et Résilience* au sein d'un territoire déjà limité dans ses possibilités d'aménagements du fait des nombreux périmètres de protection liés aux risques (PPRI/PPRt).

La question de la mobilité est importante puisqu'elle pèse lourd dans les dépenses des ménages, avec 85% des foyers possédant au moins une voiture. Des solutions alternatives peuvent être mises en place, car 75% des habitants peuvent accéder à pied ou à vélo à un collège/lycée, ce qui favorise une mobilité plus durable et réduit la dépendance à l'automobile.

Sur le plan des infrastructures et des services, ACCM optimise les liaisons interurbaines, développe la multimodalité et

ORIENTATION

13 Poursuivre le développement urbain des quartiers prioritaires

ORIENTATION

14 Favoriser l'insertion sociale et professionnelle

renforce l'offre de transport en commun, tout en sécurisant les déplacements à vélo et à pied. Ces actions visent à réduire l'usage individuel de la voiture et à favoriser une mobilité plus verte et inclusive.

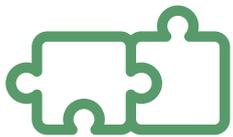
Dans le domaine de la santé, ACCM soutient les projets d'amélioration de l'offre de soins et de lutte contre les déserts médicaux, notamment sur la ville d'Arles, accompagne le renforcement du maillage territorial pour réduire les inégalités d'accès aux services médicaux, s'inscrit dans des projets de prévention de la santé et de soutien aux structures de santé.

La stratégie inclut également deux importants **programmes de renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires de la ville** : Barriol à Arles et centre-ville Les Ferrages à Tarascon. Des programmes conduits avec l'ensemble des partenaires impliqués (Etat, bailleurs sociaux, etc.) qui ambitionnent d'améliorer la qualité de vivre des habitants.

L'ambition d'ACCM « Soutenir les transitions sociétales » repose ainsi sur une approche collective visant à renforcer la cohésion sociale et à assurer une égalité d'accès aux opportunités pour tous ses résidents.



PROJET DE
TERRITOIRE
2024 > 2030



AMBITION 3

ORIENTATION 10

DÉVELOPPER UNE OFFRE D'HABITAT ADAPTÉE AUX ATTENTES DU TERRITOIRE ET AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

L'orientation 10 *Développer une offre d'habitat adaptée aux attentes du territoire et aux enjeux environnementaux* vise à développer la quantité, la qualité et les formes d'habitat pour répondre aux différents besoins des habitants.

L'orientation 10 vise à développer la quantité, la qualité et les formes d'habitat pour **diversifier et valoriser l'offre de logement** sur le territoire d'ACCM. Tout d'abord, il s'agit de favoriser des parcours résidentiels qui répondent aux besoins des habitants dans leur diversité. Cela implique de concevoir des logements adaptés aux différentes phases de la vie, que ce soit pour les jeunes, les familles – dans toutes leurs diversités – ou les personnes âgées. Le nombre croissant de familles monoparentales implique de questionner l'offre de logements. La production de logement doit s'adapter et augmenter afin d'assurer le maintien de la population résidente sur le territoire et répondre aux besoins des nouveaux arrivants.

Diversifier et densifier l'offre de logements est une autre composante essentielle de cette orientation. Il s'agit de proposer une variété de typologies de logements pour répondre à la demande du marché, tout en densifiant les zones urbaines de manière harmonieuse et respectueuse de l'environnement.

En parallèle, il est indispensable **d'encourager les démarches de recomposition de la ville sur la ville**. Cela signifie repenser et revaloriser les espaces urbains existants pour optimiser l'utilisation du foncier et améliorer la qualité de vie des résidents. Cette approche vise à lutter contre l'étalement urbain en réhabilitant et en modernisant les zones déjà urbanisées dans une trajectoire de **Zéro Artificialisation Nette** fixée par la Loi Climat & Résilience. Cela implique également de **lutter contre la vacance et l'indignité** des logements et de questionner l'utilisation saisonnière touristique des logements (airBnB).

Des opérations spécifiques doivent être mises en œuvre en faveur **des travailleurs saisonniers agricoles et touristiques**. La rénovation des logements vieillissants et des passoires énergétiques est également une priorité. **En améliorant la performance énergétique** des bâtiments existants, l'empreinte écologique est réduite, le confort et la qualité de vie des habitants sont améliorés.



Pour répondre à cette dixième orientation, **16 ACTIONS** ont été identifiées :

Elaborer et mettre en œuvre le PLH 2025-2030

Poursuivre l'animation de l'OPAH RU Arles et Tarascon

Poursuivre l'étude « Habitat » dans le cadre du programme « Petites villes de demain »

Mettre en œuvre une nouvelle DSP pour les aires d'accueil des gens du voyage à Arles et Saint-Martin-de-Crau

Mettre en place des terrains familiaux pour les gens du voyage à Arles

Développer des outils de prospection foncière

Élaborer une charte intercommunale de prescription architecturale et de l'habitat

Favoriser la réhabilitation et les constructions avec des matériaux biosourcés et des filières locales

Mettre en place des appels à projet pour promouvoir des opérations de requalification au sein des centres anciens

Poursuivre la construction de logements sociaux au travers des aides à la pierre

Mettre en place un plan de sauvegarde pour la copropriété des Ferrages à Tarascon

Lutter contre la vacance et l'indignité des logements

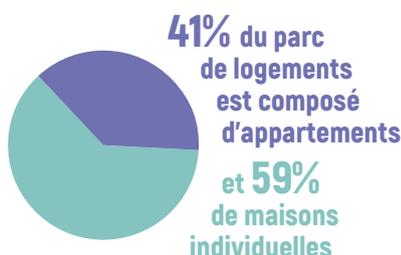
Poursuivre la mise en œuvre du permis de louer à Tarascon et mettre en place un permis de louer à Arles

Développer une offre de logements adaptés aux étudiants et aux publics vieillissants

Finaliser l'étude sur les locations saisonnières (Adil)

Poursuivre les programmes d'accompagnement des particuliers à la réduction des risques inondations et technologiques : programmes *Inond'action* et *ReVITeR*

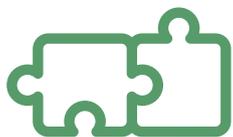
CHIFFRES CLÉS



29 réhabilitations de logements privés aidées dans le cadre des Opah RU en 2023
243 dossiers déposés au permis de louer en 2023



PROJET DE TERRITOIRE
2024 > 2030



« On a des personnes qui traversent la planète pour venir nous voir et ce serait dommage que les 86 000 habitants du territoire d'ACCM ne puissent profiter d'une offre culturelle digne d'une grande métropole. Développer les infrastructures et l'offre de mobilité permettrait à l'ensemble des habitants du territoire de mieux bénéficier de l'effet d'aubaine de notre projet. »

Mustapha Bouhayati
directeur de Luma Arles

AMBICTION 3 ORIENTATION 11 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS ACTIVES ET BAS CARBONE

L'orientation 11 *Favoriser le développement des mobilités actives et bas carbone* vise à développer les mobilités douces pour les habitants du territoire et les touristes et à réduire l'impact carbone des véhicules de transport en commun et des véhicules communautaires.

L'orientation 11 vise à favoriser le **développement des mobilités actives et bas carbone**. Pour y parvenir, plusieurs axes sont mis en avant. Tout d'abord, il est essentiel d'optimiser les liaisons interurbaines. Cela passe par une amélioration des infrastructures de transport pour rendre les déplacements entre les différentes polarités urbaines d'ACCM plus efficaces et rapides, facilitant ainsi les échanges économiques et sociaux. En parallèle, il convient de profiter des atouts du territoire, qu'ils soient routiers, ferroviaires ou fluviaux. En **valorisant ces infrastructures existantes**, un réseau de transport diversifié et performant peut être développé pour répondre aux besoins variés des usagers tout en réduisant l'impact environnemental lié aux déplacements.

Réduire l'usage individuel de la voiture est également une priorité. Pour ce faire, des solutions de transport alternatives et attractives doivent être mises en place afin de convaincre les citoyens de privilégier des modes de transport plus durables. Cela inclut le développement de l'intermodalité, permettant aux usagers de combiner différents modes de transport facilement et efficacement.

Le renforcement de l'offre de transport en commun est un autre axe central. En augmentant la fréquence, la couverture, la fiabilité et la qualité des services de transport public, cela encourage davantage de personnes à les utiliser plutôt que de recourir à la voiture individuelle. De même, sécuriser les transports en commun est nécessaire pour rassurer les usagers et les inciter à les utiliser. Cela inclut l'amélioration des dispositifs de surveillance et la mise en place de mesures de prévention des incivilités et des actes de violence.

Assurer la sécurité des déplacements à vélo et à pied est également fondamental. Cela passe par l'aménagement d'infrastructures adaptées et sécurisées, telles que des pistes cyclables et des trottoirs bien entretenus, ainsi que par des campagnes de sensibilisation à la sécurité routière. En tant qu'autorité organisatrice de transport (AOT), ACCM a déjà engagé le **verdissement de sa flotte de bus** et développe un réseau dynamique permettant d'opérer un report modal continu.

ACCM a l'ambition d'intégrer les questions de mobilité et de report modal dans l'ensemble de ses projets d'aménagement.



◀ La vélo navette hopla!, intégrée au réseau de transport Envia, transporte gratuitement les usagers et touristes en centre urbain d'Arles. © Service communication ACCM

Pour répondre à cette onzième orientation, 13 ACTIONS ont été identifiées :

Poursuivre le déploiement du schéma directeur cyclable avec les communes

Mettre en place le nouveau réseau de transport Envia

Installer une flotte de bus 100% énergies renouvelables

Développer le service de location longue durée de vélo à assistance électrique (VAE)

Poursuivre l'offre de transport en vélo cargo en centre-ville d'Arles

Développer la mobilité douce dans les projets de requalification des zones d'activités Fourchon et Nord à Arles

Créer un Pôle d'échange multimodal en gare d'Arles

Favoriser la construction de parkings relais en entrée de ville et périphérie et développer le report modal

Mettre en place un service de transport en commun en site propre Avenue de Stalingrad à Arles

Soutenir les projets de report modal des transports de marchandises

Mettre en place des solutions du dernier kilomètre

Inciter les plans de développement entreprise

Soutenir la création du Pont de Barcarin à Salin-de-Giraud

À cela s'ajoutent des propositions d'actions issues des retours des participants au Comité des partenaires :

Promouvoir le concept du 1/4 d'heure : toutes les nécessités sont accessibles à 15 minutes de marche ou de vélo pour réduire la dépendance à la voiture.

Encourager le développement des mobilités à vélo y compris l'introduction d'épicycles (vélos partagés) et l'amélioration de la sécurité pour les cyclistes

CHIFFRES CLÉS



2,2 MILLIONS de km réalisés en 2023

1,76 MILLIONS de voyages réalisés en 2023



◀ Hôpitaux des Portes de Camargue à Tarascon.
© Laure Royan

L'orientation 12 **Accompagner le développement de la qualité du cadre de vie** a pour objectif de favoriser les liens sociaux, d'améliorer la qualité du vivre ensemble et le bien vivre dans les espaces publics communs.

Tout d'abord, il est nécessaire de **renforcer le maillage de l'offre de santé du territoire** et de réduire les inégalités d'accès aux soins dans un contexte de vieillissement marqué de la population. Cela implique de mettre en place des politiques visant à assurer une répartition équitable des services de santé, afin que chaque citoyen, quel que soit son lieu de résidence, puisse accéder à des soins de qualité.

Conforter les actions de la politique de la ville, notamment les «Ateliers Santé Ville», est également un objectif important. Il s'agit de soutenir, en collaboration étroite avec les bailleurs sociaux, les initiatives locales qui visent à **améliorer la qualité de vie dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville**.

Développer les actions de prévention dès le plus jeune âge est une autre priorité. Cela passe par la mise en place de programmes de réussite éducative et de sensibilisation, mais aussi par le renforcement de la présence des forces de l'ordre dans les zones sensibles, afin de créer un environnement sécurisé pour tous.

L'aménagement et la revitalisation des espaces publics de proximité contribuent à une meilleure qualité du vivre ensemble. En créant des espaces de rencontre et de loisirs accessibles et bien entretenus, les interactions sociales et le sentiment d'appartenance à la communauté sont renforcés.

Le soutien aux activités sportives et culturelles participe par ailleurs au bien-être des citoyens et à leur coopération. Il s'agit de développer des infrastructures sportives de qualité et de favoriser l'accès à la culture pour tous.

PROJET DE TERRITOIRE 2024 > 2030
AMBITION 3

ORIENTATION 12



ACCOMPAGNER
LE DÉVELOPPEMENT
DE LA QUALITÉ
DU CADRE DE VIE

CHIFFRES CLÉS



7000
PERSONNES REÇUES
À LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT EN 2023

181
ACTIONS FINANÇÉES AU CONTRAT DE VILLE EN 2023

PLAN PROPRETÉ A ARLES

4 AGENTS MOBILISÉS À BARRIOL
2 À GRIFFEUILLE
2 AU TRÉBON

Pour répondre à cette douzième orientation,
12 ACTIONS ont été identifiées :

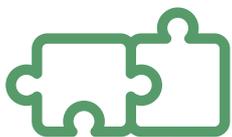
- Mettre en œuvre l'axe 1 du contrat de ville 2024-2030
- Soutenir l'installation de professionnels de santé
- Soutenir les services publics de la santé : hôpital d'Arles et de Tarascon, pôle Santé de Tarascon
- Poursuivre les actions de l'Atelier Santé Ville
- Animer le contrat local de santé et le contrat local de santé mentale en partenariat avec l'Hôpital d'Arles et l'Agence régionale de la santé (ARS)
- Participer à la lutte contre les déserts médicaux (en partenariat avec l'Agence régionale de la santé)
- Poursuivre les actions de prévention contre la délinquance
- Poursuivre la coordination de la Maison de justice et du droit
- Maintenir et développer une gestion urbaine et sociale de proximité dans les quartiers prioritaires et étudier son déploiement à l'ensemble du territoire
- Poursuivre le travail partenarial avec les bailleurs sociaux dans le cadre de l'abattement de 30% de la taxe foncière bâtie
- Soutenir la modernisation des équipements sportifs et culturels
- Soutenir les projets de renaturation urbaine (désimperméabilisations des sols, végétalisation, etc.)

À cela s'ajoutent des propositions d'actions issues des retours des participants au Comité des partenaires :

- Réduire les îlots de chaleur urbaine
- Moderniser les équipements sportifs



PROJET DE TERRITOIRE
2024 > 2030



DE AMBITION 3

ORIENTATION 13

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DES QUARTIERS PRIORITAIRES

L'orientation 13 *Poursuivre le développement urbain des quartiers prioritaires* a pour ambition de réaliser des investissements structurants afin d'améliorer la qualité de vie des habitants des quatre quartiers prioritaires politique de la ville du territoire.

Deux quartiers, celui de **Barriol à Arles** et **centre-ville - les Ferrages à Tarascon**, font l'objet d'un ambitieux programme de renouvellement urbain conventionné avec l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU).

Il s'agit de programmes d'investissement structurants, avec des financements conséquents et qui s'inscrivent dans des temporalités de moyen et long terme. Ils regroupent la réalisation de plusieurs opérations d'envergure et diversifiées : réhabilitation de logements, reconfiguration, création, sécurisation des espaces publics, démolition-reconstruction de logements sociaux, réhabilitation-créeation de nouveaux équipements publics, etc.

La finalité de ces projets est d'agir globalement pour refaire ville dans ces quartiers monolithiques, en créant des aménités urbaines, en favorisant les activités économiques et en développant les mixités sociales intergénérationnelles et fonctionnelles.

Au niveau démographique, **ces quartiers concentrent davantage de familles et de jeunes**, ce qui est une richesse pour le territoire. La sur-représentation de la jeunesse présente un enjeu

fort d'accompagnement des politiques publiques à la réussite éducative et à la formation des jeunes.

La réhabilitation de ces quartiers et **leur réintégration dans des dynamiques positives de développement** sont essentielles à l'équilibre urbain, social et démographique des communes concernées et à leur attractivité.

Les projets de renouvellement urbain sont aussi l'opportunité d'inscrire les quartiers concernés dans **des logiques de résilience territoriale**.

Le renouvellement urbain de ces quartiers s'accompagne d'un **volet humain renforcé** pour soutenir et aider les populations qui y résident que ce soit en matière de logement, d'accès à l'emploi, d'accès aux soins ou de réussite éducative. Cet accompagnement vise à réduire les inégalités et à offrir à chacun les moyens de s'intégrer pleinement dans la société.

Les deux programmes de renouvellement urbain du territoire intègrent ainsi l'ensemble des enjeux liés à la qualité de vie des habitants : mobilité, développement économique, emploi, santé, sport, culture, etc.



◀ Le projet de renouvellement urbain du quartier Barriol à Arles tel que projeté par le bureau d'études SAFRAN © SAFRAN conceptions urbaines



▼ Logo créé à l'occasion de la mise en place de la concertation avec les habitants du quartier de Barriol.



Pour répondre à cette treizième orientation, 6 ACTIONS ont été identifiées :

- 1 Poursuivre la rénovation urbaine du quartier des Ferrages à Tarascon
- 2 Engager la rénovation urbaine du quartier de Barriol à Arles
- 3 Mettre en œuvre les actions du Contrat de ville 2024-2030
- 4 Poursuivre les actions de réussite éducative (PRE)
- 5 Développer les clauses d'insertion dans les marchés publics de rénovation urbaine
- 6 Poursuivre la rénovation urbaine de l'ensemble des quartiers prioritaires du territoire

À cela s'ajoute une proposition d'action issue des retours des participants au Comité des partenaires :

- 7 Recomposer l'offre de logement existante pour répondre aux besoins diversifiés, notamment par le développement d'habitats collectifs intergénérationnels.

CHIFFRES CLÉS

4 QUARTIERS PRIORITAIRES "POLITIQUE DE LA VILLE"

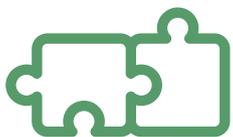


13 000 HABITANTS
VIVENT DANS LES 4 QUARTIERS PRIORITAIRES DU TERRITOIRE

PLUS DE **35%**
DE LA POPULATION DES QUARTIERS PRIORITAIRES
A MOINS DE 25 ANS



PROJET DE TERRITOIRE
2024 > 2030



AMBITION 3

ORIENTATION 14

FAVORISER L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

L'orientation 14 *Favoriser l'insertion sociale et professionnelle* a pour objectif de faciliter le retour à une activité professionnelle durable et l'insertion par l'activité des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Le territoire fait face à un paradoxe : **le taux de chômage et le taux d'inactivité sont élevés** alors que **des secteurs économiques peinent à recruter** ou que des nouvelles filières économiques, qu'il convient de soutenir par une main d'œuvre qualifiée, émergent sur le territoire. L'équation est évidemment plus compliquée à résoudre, les freins à l'emploi relevant de registres nombreux (qualification, santé, logement, garde d'enfant, mobilité...).

Le Projet de territoire constitue une opportunité pour **réaffirmer l'importance accordée à l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi** et pour les réinscrire dans des trajectoires et des parcours positifs.

Cela passe par le soutien et la mise en place de **programmes d'insertion professionnelle** et de soutien personnalisé, d'accompagnement sociaux-professionnels pour permettre à chacun d'accéder plus facilement à l'emploi ou à la qualification. Plus précisément, l'objectif est de **mettre en adéquation offre et demande d'emploi local**.

La réussite de cette orientation passe par la pérennité d'outils déjà existants (clauses d'insertion, PLIE), par une coordination efficace des différents partenaires impliqués dans les politiques d'emploi et d'insertion, en premier lieu avec l'Etat, le département des Bouches-du-Rhône, la région Sud, la Chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles et France Travail. Il s'agit d'un large travail partenarial pour faire converger les besoins des entreprises notamment vers les « nouveaux métiers » de la transition écologique.

L'implication des entreprises du territoire dans les différentes actions qui seront menées est une condition de réussite tout en étant également un défi, notamment dans les démarches d'inclusion active.



▲ Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi accompagne de manière individuelle ou collective les publics éloignés de l'emploi. Ici lors d'un atelier sur la commune de Saint-Martin-de-Crau.
© Michel Serra

Pour répondre à cette quatorzième orientation, **12 ACTIONS** ont été identifiées :

Renouveler le PLIE 2025-2029

Poursuivre le développement des clauses d'insertion dans les marchés publics et mettre l'expertise d'ACCM en matière d'achat socialement responsable au service de l'ensemble des acteurs du Pays d'Arles

Co-présider la gouvernance locale de la Loi pour le Plein Emploi de décembre 2023 (Comité Local pour l'Emploi)

Accompagner les demandeurs d'emploi vers les nouveaux métiers de la transition écologique et énergétique

Renforcer la responsabilité sociétale et solidaire des entreprises

Soutenir l'insertion par l'activité économique (chantier d'insertion professionnelle)

Poursuivre le soutien à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Relever le défi de l'accompagnement socio-professionnel des seniors

Travailler à une mobilité solidaire et inclusive

Assurer le portage d'un poste de coordination régionale des clauses d'insertion dans le cadre du Plan National des Achats Responsables (PNAD)

Mettre en œuvre le volet emploi du Contrat de ville 2024-2030

Développer l'entrepreneuriat dans les quartiers *Politique de la ville*

À cela s'ajoutent des propositions d'action issues des retours des participants au Comité des partenaires :

Mieux accompagner les jeunes à trouver un emploi sur le territoire

Développer des actions facilitant la mobilité des demandeurs d'emploi

CHIFFRES CLÉS

859 PERSONNES
ACCOMPAGNÉES
PAR LE PLIE EN 2023

..... AVEC

579 RETOURS
À L'EMPLOI

64 MARCHÉS
CLAUSÉS
SUR LE TERRITOIRE
DONT 20 MARCHÉS
PUBLICS D'ACCM

..... SOIT

75 000 HEURES
D'INSERTION
ET **189** PERSONNES
EMBAUCHÉES

1000 VISITEURS
AUX RENCONTRES
DE L'EMPLOI 2024



AMBITION 4

PROJET DE 2024
TERRITOIRE
2030

« UN TERRITOIRE QUI CULTIVE LES SOLIDARITÉS INFRA/SUPRA TERRITORIALES, SON ESPRIT D'OUVERTURE ET SON IDENTITÉ »

Un territoire de coopération est un territoire qui sait développer les partenariats sur son territoire et au-delà tant avec ses partenaires institutionnels qu'avec des acteurs privés et les citoyens eux-mêmes. Initier le dialogue, des concertations à plusieurs échelles, des coopérations variées est une ambition que les évolutions tant institutionnelles, sociétales, économiques qu'écologiques ont rendu aujourd'hui nécessaires.

Un territoire de coopération est un territoire qui sait adapter son service public au plus proche des besoins des usagers et ancré dans la modernité.

Un territoire de coopération est un territoire qui sait valoriser son patrimoine historique, culturel et ses traditions locales. Donner toute sa place à la culture provençale qui a forgé l'histoire culturelle du territoire est un défi et une nécessité.

« Développer les coopérations » s'avère une ambition capitale pour la mise en œuvre du projet de territoire à la fois parce que **le territoire s'inscrit dans un écosystème territorial plus large**, qu'il soit institutionnel - Pays d'Arles, département, région -, géographique, ou géomorphologique - bassins versants par exemple. Le développement du territoire, s'il est dépendant de la volonté des élus, doit se penser également en lien avec les territoires voisins et à une échelle plus large, dans une logique de complémentarité et de partage d'enjeux communs.

Les coopérations sont aussi celles qui se tissent au sein même du territoire avec les forces vives qui le font fonctionner et qu'il s'agit d'associer, de coordonner et de faire converger pour porter, promouvoir et contribuer directement au Projet de territoire.

La coopération territoriale, telle qu'envisagée par ACCM, repose sur plusieurs niveaux et convoque des outils et des modes diversifiés. D'abord, **le renforcement des relations partenariales territoriales** et l'établissement de **partenariats avec la sphère privée** permettent d'engager des dynamiques innovantes et productives. En intégrant les enjeux supra territoriaux, notamment ceux liés à la planification écologique régionale, ACCM s'insère dans des projets de plus grande envergure, créant ainsi des synergies bénéfiques pour l'ensemble des acteurs impliqués.



DEVELOPPER LES COOPERATIONS

▲ Une camelle sur le site de la Compagnie des Salins à Salin-de-Giraud © Michel Serra

ORIENTATION

15 Inscrire le Projet de territoire dans des partenariats et coopérations à l'échelle régionale

ORIENTATION

17 Assurer un service public plus proche des habitants et adapté aux évolutions de notre environnement

ORIENTATION

16 Impulser la création d'instances de coopération territoriale

ORIENTATION

18 Soutenir les richesses culturelles et patrimoniales du territoire

Le territoire à l'ambition de créer ou **contribuer à des forums** sur des thématiques régionales et souhaite porter les grands enjeux de la transition écologique à une échelle plus large que celle de l'agglomération elle-même, avec une **attention particulière à la protection des espaces naturels et à la ressource en eau.**

Pour ACCM, il est essentiel de **renforcer le partage d'idées et de projets** à l'échelle territoriale et supra territoriale. La création d'espaces de médiation et de dialogue, ainsi que la mesure et la **prise en compte des besoins** et de la **satisfaction des usagers**, sont des étapes clés pour favoriser une expression directe des citoyens, permettant ainsi de mieux cerner leurs attentes.

En parallèle, la valorisation des initiatives locales et la **stimulation de l'innovation sociale** sont des leviers majeurs pour dynamiser le territoire.

Sur le plan culturel, ACCM s'attache à préserver et à enrichir son identité culturelle provençale. **En encourageant la création et l'expression culturelle sous toutes ses formes**, en promouvant les langues et cultures locales et en soutenant des festivals célébrant la culture provençale, l'agglomération aspire à un rayonnement culturel renouvelé.

Ainsi, à travers ces différentes initiatives, ACCM façonne **un territoire résolument tourné vers l'avenir**, où coopération et solidarité régionale ouvrent la voie à un développement harmonieux et durable, **enraciné dans le respect et la valorisation de ses richesses culturelles et patrimoniales.**



PROJET DE TERRITOIRE
2024 > 2030

AMBITION 4

ORIENTATION 15

INSCRIRE LE PROJET DE TERRITOIRE DANS DES PARTENARIATS ET COOPÉRATIONS À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

Avec l'orientation 15 *Inscrire le Projet de territoire dans des partenariats et coopérations à l'échelle régionale*, l'ambition est de promouvoir une synergie efficace et durable de mise en œuvre des projets du territoire, tout particulièrement sur les enjeux de planification écologique.



La Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, dont la ville centre Arles est la plus vaste commune de France, la ville des Saintes-Maries-de-la-Mer la 3^e plus vaste commune de France et la ville de Saint-Martin-de-Crau la 14^e plus vaste commune de France, **de par son étendue géographique et sa double nature rurale et urbaine**, reste fragile dans sa structuration géomorphologique, environnementale, économique et sociale. ACCM affirme ainsi **l'importance de renforcer les liens avec ses partenaires institutionnels et financiers pour soutenir ses spécificités et son développement.**

En complément et en parallèle, **l'établissement de partenariats avec la sphère privée** est important pour bénéficier de l'expertise du secteur privé et développer des projets publics/privés innovants et ambitieux.

Par ces coopérations et ces partenariats, il s'agit d'**adopter une vision à long terme**, prendre **en compte les impacts environnementaux à une échelle plus large**, au-delà des frontières locales de l'agglomération, afin de contribuer à un développement soutenable et ancré dans le développement durable.



Pour répondre à cette quinzième orientation, **10 ACTIONS** ont été identifiées :

Renforcer les coopérations avec les partenaires financiers d'ACCM

Conforter la coopération avec le PETR du Pays d'Arles

Développer les coopérations avec les partenaires institutionnels d'ACCM

Intégrer les enjeux de la Cop régionale et de la planification écologique mise en place par la Région Sud

Déployer le nouveau Contrat de Réussite et de Transition Écologique avec l'Etat (CRTE)

Prendre en compte les préconisations du Plan d'accélération pour la transition écologique « Pacte » du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans les projets intercommunaux

Soutenir et accompagner les 30 opérations de la feuille de route 2024-2026 du Parc naturel régional de Camargue

Participer à la révision de la charte du Parc naturel régional de Camargue

Prendre en compte la charte du Parc naturel régional des Alpilles

Développer des partenariats avec la sphère privée : entreprises, fondations, etc.

À cela s'ajoute une proposition d'action issue des retours des participants au Comité des partenaires :

Créer une plateforme numérique ou un réseau de collaboration interterritorial qui facilite les échanges d'informations, les partages de bonnes pratiques et la mise en œuvre de projets communs entre le Pays d'Arles et d'autres territoires de la Région Sud.

ZOOM SUR...

DES PARTENAIRES FINANCIERS IMPLIQUÉS :

ETAT
RÉGION SUD
DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
EUROPE
AGENCE DE L'EAU

DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ENGAGÉS :

PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR)
PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE
PARC NATUREL RÉGIONAL DES ALPILLES
CHAMBRES CONSULAIRES
(CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU PAYS D'ARLES,
CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT,
CHAMBRE D'AGRICULTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE)

UN TRAVAIL COOPÉRATIF DÉVELOPPÉ AVEC LES COMMUNES MEMBRES D'ACCM :

ARLES
BOULBON
SAINT-MARTIN-DE-CRAU
SAINTES-MARIES-DE-LA-MER
SAINT-PIERRE-DE-MÉZOARGUES
TARASCON



PROJET DE
TERRITOIRE
2024 > 2030

AMBIATION 4

ORIENTATION 16

IMPULSER LA CRÉATION D'INSTANCES DE COOPÉRATION TERRITORIALE



Au travers de cette orientation *Impulser la création d'instances de coopération territoriale*, il s'agit de porter **les grands enjeux du territoire à une échelle plus large** que celle d'ACCM, afin de les intégrer dans une dynamique régionale et de favoriser une approche globale et cohérente.

En favorisant le dialogue, l'échange de bonnes pratiques et d'innovations, les territoires peuvent s'enrichir mutuellement et développer des solutions adaptées à leurs spécificités. **Créer des espaces de médiation et de dialogue** est indispensable pour faciliter les échanges et coconstruire les politiques publiques, en offrant un cadre structuré pour la discussion de projets.

En outre, **la création de forums sur des thématiques supra territoriales** permettra d'offrir des espaces de réflexion collective, favorisant l'émergence de solutions adaptées aux défis du Pays d'Arles et même au-delà. Ces forums constituent des plateformes de partage d'expériences et de bonnes pratiques, renforçant ainsi la cohésion et la coopération entre les différents acteurs du territoire qu'ils soient financiers, institutionnels, scientifiques, ou issus de la sphère privée.

LES GRANDS ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIÉS À L'EAU

LA MONTÉE DE LA SALINITÉ EN CAMARGUE

LE PLAN DE SAUVEGARDE DE L'ÉTANG DU VACCARÈS

L'IRRIGATION AGRICOLE EN PLAINE DE CRAU

LA PRÉSERVATION DE LA NAPPE PHRÉATIQUE DE LA CRAU



Pour répondre à cette seizième orientation, **6 ACTIONS** ont été identifiées :

S'inscrire dans les projets de concertation à l'échelle régionale sur les grands enjeux de l'eau

S'inscrire dans les projets de concertation, à l'échelle nationale, sur les grands enjeux d'aménagement (contournement autoroutier)

Créer un thinktank / Laboratoire d'innovation territoriale dans une démarche relationnelle public-privé sur les grands enjeux de transition territoriale

Impulser des conférences multipartenariales sur des enjeux territoriaux tel que le séminaire prospectif « Construire l'avenir de la Camargue avec le sel » (9 avril 2024)

Soutenir et participer aux événements culturels et de réflexions ayant trait à la préservation et au développement du territoire

S'inscrire dans les projets France 2030 de la Région Sud

« ACCM s'inscrit pleinement dans la démarche initiée par le Préfet de Région et le Parc naturel régional de Camargue *Construire l'avenir de la Camargue avec le sel* et la feuille de route 2024-2026 préfigurant la future charte du Parc naturel régional de Camargue. »

Patrick de Carolis,
maire d'Arles, président d'ACCM

« La Camargue est comme une baignoire fermée. Pour lutter contre la salinisation, il faut équilibrer avec de l'eau douce. Nous avons sanctuarisé la Camargue il y a quelques années et nous sommes dans le paradoxe d'un territoire artificiel avec un environnement exceptionnel. Nous devons donc trouver un équilibre concerté avec tous les acteurs et trouver les solutions qui permettront de faire perdurer cet équilibre fragile. »

Bertrand Mazel,
président des syndicats
français et européen
de riziculture

À cela s'ajoute une proposition d'action issue des retours des participants au Comité des partenaires :

Établir une instance de médiation dédiée aux enjeux de la transition écologique, qui servirait de plateforme pour le dialogue, la concertation et la résolution de conflits entre différents acteurs (collectivités, entreprises, associations, citoyens). Cette instance favoriserait une approche collaborative à la gestion des problématiques environnementales.



PROJET DE
TERRITOIRE
2024 > 2030



AMBITION 4 ORIENTATION 17

ASSURER UN SERVICE PUBLIC PLUS PROCHE DES HABITANTS ET ADAPTÉ AUX ÉVOLUTIONS DE NOTRE ENVIRONNEMENT

Par cette orientation 17 *Assurer un service public plus proche des habitants et adapté aux évolutions de notre environnement*, la Communauté d'agglomération pose comme objectif essentiel de mesurer et tenir compte des besoins et de la satisfaction des usagers.

En évaluant régulièrement ses politiques publiques, la Communauté d'agglomération peut ajuster ses actions et la qualité de son service public pour mieux répondre aux attentes des citoyens. **Favoriser l'expression directe des usagers** constitue une dimension déterminante pour être au plus proche des besoins de la population. En encourageant les habitants à exprimer leurs besoins et leurs attentes, il devient possible de développer des services plus personnalisés et efficaces.

La valorisation des initiatives locales est également une volonté. En reconnaissant et en soutenant les projets portés par les habitants et les associations locales, les services publics peuvent renforcer le tissu social et économique du territoire.

Stimuler l'innovation sociale est un autre levier important. En encourageant les nouvelles idées et les approches créatives pour répondre aux défis sociaux, les services publics peuvent améliorer leur offre et proposer des solutions adaptées aux évolutions de l'environnement et aux attentes des usagers.

Impliquer les citoyens dans la participation d'instances de dialogue territorial est un exemple concret de cette démarche. En intégrant les habitants dans les processus de réflexions coopérative, non seulement la transparence et la légitimité des décisions prises est renforcée, mais on s'assure également que ces décisions reflètent les préoccupations et les besoins réels de la population.

En somme, cette orientation vise à développer un service public plus réactif, inclusif et innovant, en plaçant les habitants au cœur des préoccupations et en adaptant constamment les services aux évolutions du contexte environnemental et social.



Pour répondre à cette dix-septième orientation, 9 ACTIONS ont été identifiées :

Solliciter le Conseil de développement sur des projets de développement de la collectivité

Poursuivre l'animation des conseils citoyens dans les quartiers prioritaires de la ville

Mettre en œuvre le projet d'administration ACCM 2024

Améliorer les conditions d'accueil des usagers et de traitement des demandes

Réduire l'écart entre l'action publique et les usagers et réussir le dernier kilomètre

Engager des réflexions sur la création d'espaces de contributions citoyennes sur les politiques publiques (espaces numériques, instances de collaboration, sondages, enquêtes de satisfaction, etc.)

Développer les démarches publiques en ligne pour tous les usagers

Soutenir et développer les actions de médiation publique

Développer la communication pour mieux faire connaître les actions de la collectivité

À cela s'ajoute une proposition d'action issue des retours des participants au Comité des partenaires :

Mettre en place une gouvernance participative spécifique pour la gestion de la ressource en eau, en invitant tous les utilisateurs et les parties prenantes à contribuer à l'élaboration de stratégies de gestion durable et équitable de l'eau

CHIFFRES CLÉS

4307 ENFANTS
DES ÉCOLES
DU TERRITOIRE ONT BÉNÉFICIÉ
DES SERVICES DU
CONSERVATOIRE
DE MUSIQUE EN 2023

4 CONSEILS
CITOYENS
DANS LES QUARTIERS
PRIORITAIRES

1 CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT

PRÈS DE
4000

CARTES
DE
DÉCHÈTERIES

DISTRIBUÉES

4200 APPELS
INFO COLLECTE
TRAITÉS





PROJET DE TERRITOIRE
2024 > 2030



AMBITION 4

ORIENTATION 18

SOUTENIR LES RICHESSES CULTURELLES ET PATRIMONIALES DU TERRITOIRE

L'orientation 18 *soutenir les richesses culturelles et patrimoniales du territoire*, a l'ambition de soutenir les initiatives culturelles sous toutes leurs formes, qu'elles émanent du secteur public ou du secteur privé.

Encourager la création et l'expression culturelle constitue un levier fort pour dynamiser le territoire. **La culture est un important vecteur de développement économique, social** (création d'emplois) **et touristique local.**

Sur un territoire riche d'une diversité et d'une qualité extraordinaire de l'offre culturelle, (musées publics et privés, festivals de musique et de photographies de renommée internationale, fondations privées d'art contemporain, nombreux lieux d'exposition pérennes et éphémères, festivals célébrant les traditions locales – la Tarasque, l'élevage ovin, les courses taurines, etc.) l'impact économique de la culture est indiscutable. L'ambition du Projet de territoire est de **faciliter et soutenir l'ensemble des propositions culturelles** existantes et émergentes du territoire et de **consolider ses partenariats avec le secteur privé de la culture.**

Cet objectif inclut **le soutien des cultures locales**, en mettant en lumière les traditions et les savoir-faire spécifiques à la Provence. **La préservation de la culture provençale** est essentielle pour maintenir les traditions et la langue provençale vivantes.

C'est, par exemple, **le soutien à l'organisation de festivals** valorisant la culture provençale ou d'artistes et artisans locaux valorisant et perpétuant les traditions provençales au travers de leurs créations (bottiers, fabricants de tissus, sabreuse de rubans d'arlésienne, costumiers, santonniers, etc.).

Cette orientation vise également à contribuer à **la conservation et à la restauration du patrimoine bâti** afin de préserver les monuments, les sites historiques et les éléments architecturaux qui témoignent de l'histoire et de l'identité culturelle du territoire. C'est d'autant plus important sur un territoire dont deux communes sont classées au patrimoine mondial de l'UNESCO. Arles est doublement classée : pour le bien culturel « Arles, monuments romains et romans » (8 monuments concernés) et pour le bien culturel « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France ». Tarascon, est inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco pour la légende de la Tarasque.



Pour répondre à cette dix-huitième orientation, **6 ACTIONS** ont été identifiées :

Soutenir les actions culturelles du Conservatoire de musique et élargir son champ d'action à l'échelle du Pays d'Arles

Créer un nouveau conservatoire de musique à Arles dans une démarche de rayonnement départemental

Soutenir les événements culturels du territoire (photographie, dessin, danse, musique, art contemporain, théâtre, littérature, etc.)

Soutenir la culture taurine sur les volets économiques, agricoles et culturels

Soutenir les artisans locaux valorisant les traditions provençales

Soutenir la rénovation du patrimoine historique et culturel du territoire

À cela s'ajoute une proposition d'action issue des retours des participants au Comité des partenaires :

Promouvoir les artisans et les artistes qui travaillent dans la tradition provençale, en leur offrant des espaces d'exposition et de vente et en intégrant leurs œuvres dans les initiatives de promotion touristique.

« La culture est une source d'inspiration et d'éveil. C'est transformatif pour les visiteurs et nourrit la démocratie, le développement et le rayonnement. »

Mustapha Bouhayati,
directeur de Luma Arles

« La force du territoire, c'est une qualité de vie qu'il faut défendre, entretenir et valoriser. Il nous faut collectivement exister par nos spécificités et nos forces qui sont nos traditions provençales telle l'élection de la reine d'Arles. Nos traditions sont un patrimoine fabuleux qu'il faut préserver et pousser encore plus loin ! C'est ce qui fait la spécificité et la richesse de notre territoire. »

Stéphane Richard,
directeur de Souleïado

« La tradition n'est pas le culte des cendres mais la préservation du feu. Nous défendons cette culture car elle nous constitue. Elle est vécue comme une identité qui nous épanouit. »

Patrick de Carolis,
maire d'Arles,
président de la Communauté d'agglomération ACCM

citant Gustave Mahler à l'occasion d'un concert au théâtre antique d'Arles le vendredi 24 mai en hommage à Frédéric Mistral, 120 ans après son prix Nobel de Littérature.

CHIFFRES CLÉS

1450 ÉLÈVES INCRITS AU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

PLUS DE **10** FESTIVALS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

2 FÉRIAS ET DES DIZAINES DE RENDEZ-VOUS TAURINS SUR TOUT LE TERRITOIRE

4 FONDATIONS PRIVÉES D'ART CONTEMPORAIN

Fondation Luma Arles
Fondation Manuel Ortiz
Fondation Lee Ufan
Fondation Vincent Van Gogh



ARLES
CLASSÉE PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO



TARASCON
CLASSÉE PATRIMOINE IMMATÉRIEL DE L'UNESCO POUR LA TARASQUE

35 SITES ET MONUMENTS HISTORIQUES RÉPERTORIÉS

UN COMITÉ DES PARTENAIRES ÉLARGI POUR COCONSTRUIRE LE PROJET DE TERRITOIRE

La Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, son président Patrick de Carolis, les maires de ses six communes membres et les élus communautaires remercient l'ensemble des partenaires publics et privés qui ont contribué à la construction du Projet de territoire, notamment lors du Comité des partenaires réuni le 8 février 2024 à la salle des fêtes de la ville d'Arles.

La Communauté d'agglomération et son président Patrick de Carolis remercient également les personnalités suivantes pour leur disponibilité lors d'entretiens privés qui ont apporté des éclairages au Projet de territoire :

Mustapha Bouyahati, directeur de Luma Arles, représentant Maja Hoffmann, présidente et fondatrice de Luma Arles

Jean Jalbert, Directeur de la Tour du Valat

Bertrand Mazel, Président du syndicat Français et Européen de riziculture

Stéphane Richard, Directeur de l'entreprise Souleiado

PARTENAIRES FINANCIERS

- Europe
- Etat
- Préfecture des Bouches-du-Rhône
- Région Sud
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
- Agence de l'Eau
- ADEME
- Banque des territoires
- ANCT
- ANRU
- Établissement public foncier PACA

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

- Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS)
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)
- Compagnie Nationale du Rhône (CNR)
- PETR Pays d'Arles
- Commune d'Arles
- Commune de Boulbon
- Commune de Saint-Martin-de-Crau
- Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer
- Commune de Saint-Pierre-de-Mézoargues
- Commune de Tarascon
- Agence Nationale de cohésion des territoires (ANCT)
- Chambre de commerce et d'Industrie du Pays d'Arles
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône
- Chambre régionale des entreprises de l'économie sociale et solidaire Paca (CRESS)
- Parc naturel régional des Alpilles
- Parc naturel régional de Camargue
- Conservatoire du Littoral
- Conservatoire des espaces Naturel Provence-Alpes-Côte d'Azur (Cen Paca)
- SYMADREM
- SAFER
- Syndicat Mixte de Gestion de la nappe phréatique de la Crau (SYMCRAU)

- Office de tourisme d'Arles
- Office de tourisme des Saintes-Maries-de-la-Mer
- ACCM Tourisme
- Provence Tourisme
- France Travail
- Pôle insertion départemental
- Maison des solidarités du Département
- Ecole Nationale Supérieure de la Photographie
- Université Aix-Marseille
- Musée Départemental de l'Arles Antique
- Murée Réattu
- Musée Arlaten
- Ecomusée de Crau
- Château de Tarascon
- Agence régionale de Santé
- Hôpital Arles
- Hôpital Tarascon
- ENEDIS
- EDF
- GRDF
- ENGIE
- SDIS13
- Syndicat mixte Provence fluviale
- SNCF
- SNCF Gares & Connexion
- SNCF Immo
- RFF (réseau ferré de France)

PARTENAIRES PRIVÉS

- Tour du Valat
- Les Amis des Marais du Vigueirat
- Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN)
- Maison de la Transhumance
- Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE)
- Confrérie des Gardians
- Éleveurs de taureaux de combat
- Éleveurs de taureaux Camargue
- Éleveurs de chevaux Camargue
- Syndicat de défense de la viande AOP Taureaux de Camargue
- Fédération des manadiers
- Syndicats des riziculteurs de France et filière
- Centre Français du riz
- Comité du foin de Crau
- ADEAR 13

- Syndicat mixte de gestion des associations syndicales du Pays d'Arles (SMGAS)
- Asco des arrosant de la Crau
- ASA Haute Crau
- Grec Sud
- Compagnie Nationale des Salins
- France Nature Environnement
- France Active
- Intermade
- Initiative Pays d'Arles
- Cap Fourchon
- Entreprises & Compétence Saint-Martin-de-Crau (ECSMC)
- Commerce Industrie Artisanat Radoubs Roubian Tarascon (CIA2RT)
- Arles Nord Ecopôle
- UPE13
- Confédération des PME (CPME)
- Pôle Cultures & Patrimoines
- Courant 812
- Transdev
- Convibicy Arles
- Association du contournement autoroutier Arles
- Rayon d'Or de la Crau
- Cyclo sport Craven
- Mission locale du Delta
- Delta Sud
- TEEF
- Zéro déchets Arles
- La Ressourcerie du Pays d'Arles
- Petit à Petit
- ACTUS
- REGARDS
- ADAPP 13
- CIDFF
- Tiers lieu la Verrerie
- Consommation Logement et cadre de vie (CLCV)
- Secours Populaire
- Secours Catholique
- Croix Rouge
- Restau du Cœur
- Banque alimentaire
- Action Logement
- 13 Habitat
- ERILIA
- UNICIL
- VILLOGIA
- Famille & Provence
- Association GDV (gens du voyage)
- Grand Delta Habitat
- MOPA
- Rencontres d'Arles
- Les Suds
- Le Cargo
- Actes SUD
- LUMA Arles
- Souleiado
- UFC Que choisir
- Centrales villageoises
- Arles en transition
- Association des paralysés de France
- ATTAC
- Rotary club
- Rotary Arles Delta
- Lion's club
- Amis public no1
- CYPRES
- Prévigrèle





...ET DEMAIN ?

UN DOCUMENT VIVANT

Un Projet de territoire est un document vivant voué à évoluer, tant dans ses grands enjeux stratégiques qu'au fil de la mise en œuvre de ses projets et actions. Une évolution guidée par les nécessaires adaptations au contexte climatique, économique et sociétal que le territoire se doit de prendre en compte. Une évolution également dictée par les contraintes et opportunités financières de la collectivité et de ses partenaires, eux-mêmes en adaptation constante au contexte. Un bilan devra être proposé à l'horizon 2030 afin de poursuivre l'ambition d'inscrire le territoire au plus proche de ses grands enjeux de développement et de maintenir une haute qualité de son service public. Les élus communautaires s'y engagent.

UN DOCUMENT FÉDÉRATEUR

Ecrit pour les 6 prochaines années (2024-2030), ce Projet de territoire se veut être un document cadre donnant la trajectoire du développement de la collectivité. Il chapeaute et coordonne l'ensemble des autres documents structurants que sont le Plan Pluriannuel d'Investissement, le Pacte de gouvernance et le Projet d'administration. L'ensemble des politiques publiques de la Communauté d'agglomération devront s'inscrire pleinement dans une des 18 orientations de ce Projet de territoire qui devient le fil conducteur des décisions stratégiques et des politiques publiques.

La coordination entre l'ensemble des engagements de la collectivité, tant à l'interne qu'auprès des partenaires extérieurs, sera un leitmotiv de la gouvernance et de la direction générale de la communauté d'agglomération.

UN DOCUMENT ÉVALUÉ

Mettre en œuvre efficacement des politiques publiques exige de les évaluer au fil de leur réalisation. Les élus de la Communauté d'agglomération s'engagent, aux côtés de l'ensemble de ses agents, à mettre en place une stratégie et une méthodologie opérationnelle d'évaluation de ses actions, ce qui permettra d'effectuer un bilan objectif à l'horizon 2030.



Projet de territoire 2024-2030 de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette

Directeur de la publication : Patrick de Carolis

Directeur de la rédaction : Frédéric Jouve

Rédaction en chef : Laure Royan

Bureau d'étude : Cabinet conseil Algoé 

Diagnostic : Agence d'urbanisme du Pays d'Aix 

Crédits photos de couverture : Rémi Benali, Jean-François Galeron, Pierre Galvand, Michel Serra
Crédits photos intérieur : Jérémie Becciu, Rémi Benali, Ravier Castro, Jean-François Galeron, Patrice Galvand,
Mathieu Grospron, Timothée Lauzet, Joana Luz, Lionel Roux, Laure Royan, Michel Serra, Ray Wilson
Villes d'Arles, Boulbon, Saintes-Maries-de-la-Mer, Saint-Martin-de-Crau, Saint-Pierre-de-Mézoargues, Tarascon
Service communication ACCM.

Plans et perspectives : SAFRAN Conceptions Urbaines, cabinet d'architecture Estran,
Architecture Néel Artelia, ville d'Arles, Bureau d'études Arep, CMO Paysages.

Cartographies : Agence d'urbanisme du Pays d'Aix - SIG ACCM

Conception graphique et maquettage : Anais Bellot & Thierry Badin / Hite design graphique - www.anaisbellot.com - www.hite.fr

Imprimerie : Vallière - Miramas

Imprimé à 1 000 exemplaires - Septembre 2024



Direction de la communication : 5 rue Yvan Audouard, 13200 Arles - www.agglo-accm.fr

Tél. : 04 86 52 60 59 - Courriel : accm-com@agglo-accm.fr

@ Tous droits réservés



Communauté d'agglomération



Arles Crau Camargue Montagnette

Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
Cité Yvan Audouard - BP 30 228
13 637 Arles cedex
Tel : 04 86 52 60 00
lepresident@agglo-accm.fr
www.agglo-accm.fr